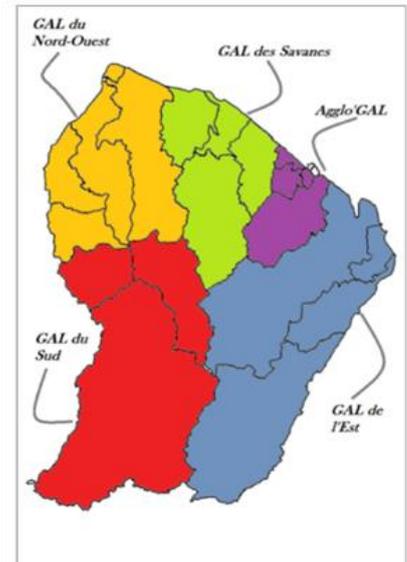


# SYNTHESE DE L'ÉVALUATION A MI PARCOURS DU PROGRAMME LEADER DU PDRG<sub>2</sub>

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LEADER ?



Le Programme LEADER est un programme européen qui constitue la mesure 19 du Programme de Développement Rural 2014-2020. Il représente 10% de l'enveloppe FEADER de Guyane pour la programmation 2014-2020. LEADER vise à supporter des **initiatives locales territorialisées** porteuses d'innovation et répondant aux **besoins des territoires**, formalisées au sein de **Stratégies de Développement Local (SDL)**. Ces stratégies sont définies par les **acteurs publics et privés locaux**, dans une logique de **démarche ascendante** et de **mise en réseau** des acteurs locaux. La spécificité du programme LEADER réside dans sa gouvernance locale matérialisée par un comité de programmation regroupant les acteurs publics et privés du territoire d'un **Groupe d'Action Locale (GAL)**, ainsi que dans son caractère **multisectoriel**. L'ensemble de ces principes définissent « **l'approche LEADER** ».



Le programme est par ailleurs porté par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou un syndicat mixte. En Guyane, 5 programmes LEADER (cf. carte ci-contre) ont été déposés et validés par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), autorité de gestion de fonds européens depuis 2014.



## OBJECTIFS ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

L'évaluation à mi-parcours du programme LEADER du PDRG<sub>2</sub> a été menée par le cabinet de consultants Oréade Brèche entre Février et Mai 2019. Elle a porté sur la mise en œuvre et les réalisations du programme depuis son lancement en 2017 jusqu'au printemps 2019.

Elle répond à trois enjeux principaux :

1. **Rendre compte de la contribution du LEADER aux priorités européennes** de développement rural, afin de nourrir l'évaluation du PDRG<sub>2</sub> devant être transmise à la Commission Européenne en juin 2019.
2. **S'assurer de la bonne mise en œuvre de l'approche LEADER**, garante de l'efficacité du programme
3. **Evaluer la valeur ajoutée** du programme pour les territoires.



## METHODE ET OUTILS DEPLOYES

L'évaluation s'est basée sur la collecte de données quantitatives et qualitatives, à travers la mise en œuvre des outils suivants :

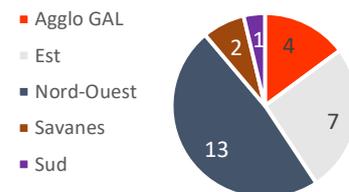
- ❖ **Analyse bibliographique** (stratégies définies, actions documentées, etc.)
- ❖ **Analyse des données de suivi portant sur les 67 projets déposés aux GAL sur la mesure 19.2 au 30/02/ 2019** (Bilan financier, extraction des indicateurs de réalisation et résultat)
- ❖ **Typologie des projets, selon 4 dimensions** (Thématique, portée individuelle ou collective, degré innovation, dimension partenariale)
- ❖ **Environ 40 acteurs interrogés lors d'entretiens approfondis** (CTG et Réseau Rural, équipes techniques des GAL, comités de programmation et bénéficiaires)

## BILAN DES REALISATIONS A L'ECHELLE DES GAL

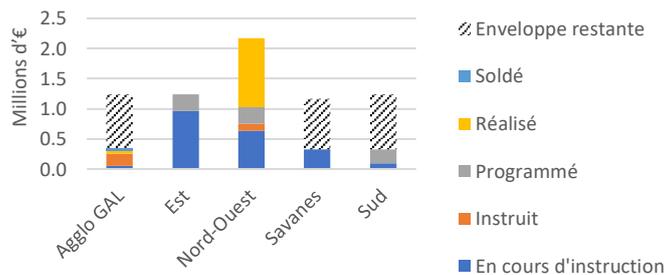
A l'échelle régionale, l'enveloppe totale initiale dédiée aux GAL s'élève à **7,5M€ de FEADER, soit initialement 1,5M€ par GAL**. Une première affectation d'enveloppe complémentaire a conduit à l'octroi de 1,2M€ supplémentaire au GAL Nord-Ouest.

La programmation se caractérise par **d'importants retards constatés à l'échelle nationale**, auxquels la Guyane ne fait pas exception.

Répartition des projets par GAL



Répartition des enveloppes selon l'avancement des dossiers



A l'échelle locale, les **niveaux d'avancement** sont très hétérogènes entre GAL. Pour le GAL Est et Nord-Ouest, le montant correspondant aux projets déposés dépasse l'enveloppe initiale. Le GAL du Sud, le GAL des Savanes et Agglo GAL ont engagé moins d'1/3 de leur enveloppe. Enfin, au moment de cette évaluation, aucun projet du GAL des Savanes n'était complètement instruit.

## BILAN DES PROJETS SOUTENUS PAR THEMATIQUE

Afin de permettre une lecture à l'échelle régionale des réalisations des GAL, les projets déposés ont été analysés au regard de leur contribution à **5 thématiques** (ou enjeux de développement territorial), qui reflètent le champ d'intervention du programme à l'échelle de la Guyane. Il est à noter que la majorité des projets (55%) contribue à plusieurs thématiques.

❖ **Animation locale et services de proximité** : c'est la thématique couvrant le plus de projets (28/67), qui visent principalement la création d'activités de loisir à destination de la population locale et des jeunes. Les nombreux portages associatifs et partenariaux développés dans ces projets renforcent leur plus-value pour le territoire.

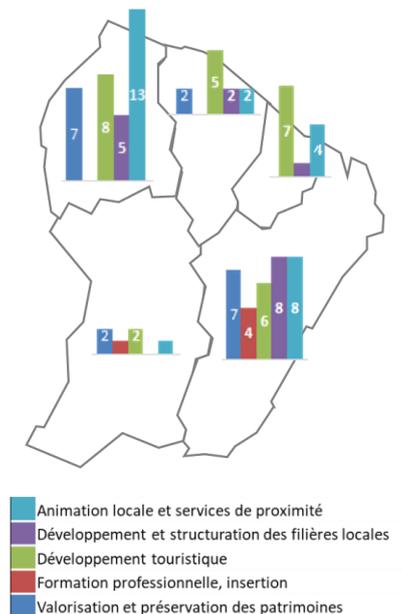
❖ **Développement et structuration des filières locales** : les projets ciblent majoritairement le développement de l'agrotransformation. Ils présentent notamment un intérêt en termes de création d'emplois et un lien avec la valorisation du patrimoine local, à travers la mise en avant de produits identitaires.

❖ **Développement et structuration du tourisme** : les projets déposés permettent de compléter l'offre touristique des territoires (hébergements, activités de loisirs, restauration, guide touristique). Plusieurs projets permettent également la promotion des atouts touristiques des territoires.

❖ **Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi et l'entrepreneuriat** : peu de projets visant cette thématique ont été déposés (5 projets répartis sur deux GAL), mais ce sont des projets pouvant apporter une grande valeur ajoutée aux territoires. Notamment deux projets vont permettre l'accompagnement de nombreux porteurs de projets dans les communes du Sud et à Camopi.

❖ **Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel** : les projets en lien avec le patrimoine sont très divers (programmation culturelle, projets artistiques, promotion du patrimoine naturel, entretien de sentiers, etc.). Plusieurs projets sont associés à des activités touristiques. Il est cependant à regretter que peu de projets permettent une transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels.

Nombre de projets contribuant à chaque thématique, par GAL

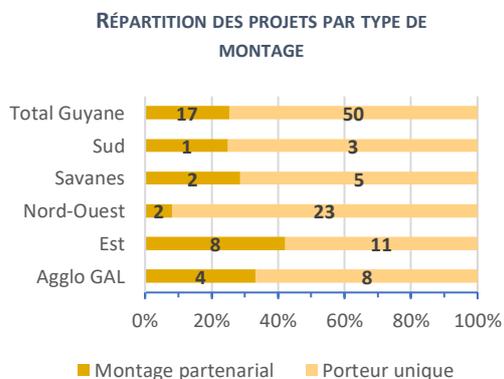


## ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PARCOURS

❖ **La mise en place de la gouvernance public/privé est plus ou moins équilibrée selon les GAL.** Elle dépend principalement de l'implication et de l'expérience des membres des collèges privés des comités de programmation, qui restent à consolider dans certains GAL.

❖ **L'ensemble des projets déposés est pertinent au regard des objectifs stratégiques** établis par les GAL dans leur stratégie de développement local. Cependant, certains axes d'intervention ne sont pas encore mis en œuvre ou entièrement couverts. Par ailleurs, les champs d'intervention des GAL sont très larges, ce qui va à l'encontre des recommandations nationales et européennes qui défendent un ciblage des programmes LEADER sur une ou deux problématiques, afin de concentrer les effets du programme et d'éviter un saupoudrage des financements. Le déficit d'autres dispositifs de financement dédiés pouvant être mobilisés sur les territoires ruraux explique néanmoins cette approche.

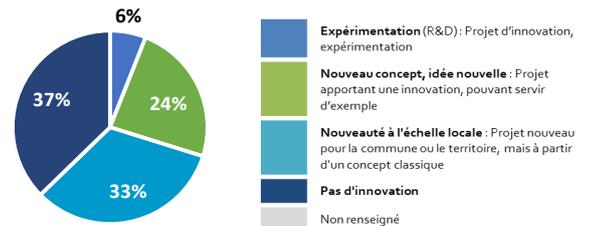
❖ Le programme a permis le **développement d'un réseau d'acteurs constitué des membres des comités de programmation.** Cependant, **l'objectif de mise en réseau n'est pas atteint pour les porteurs de projet.** En conséquence, **peu de projets sont partenariaux ou multisectoriels.** Des freins liés aux faibles habitudes (voire défiances) vis-à-vis de la coopération sur le territoire peuvent l'expliquer. Ce contexte particulier demande une animation conséquente en amont du montage de projet.



❖ **L'animation développée par les GAL facilite l'accès aux aides,** surtout pour des porteurs de projets dont les activités sont peu ou pas formalisées.

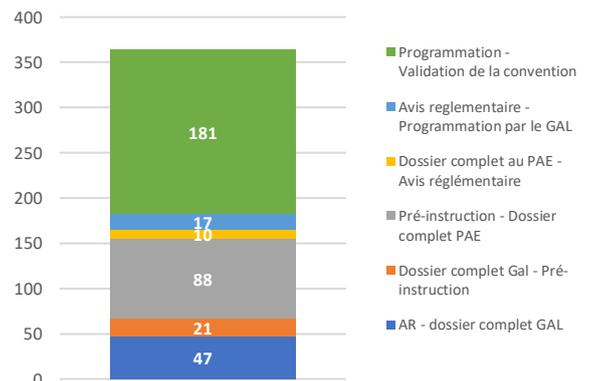
❖ **Le programme a joué de façon mitigée son rôle de stimulation de l'innovation.** Le programme a soutenu certains beaux projets, porteurs de concepts nouveaux. Néanmoins, les projets déposés ont pour la plupart vocation à compléter l'offre locale, mais sur **des activités assez classiques.** En outre, 37% des projets n'ont aucun aspect innovant.

REPARTITION DES PROJETS PAR DEGRE D'INNOVATION



❖ **Le temps de montage des dossiers et les délais de traitement ont souvent été très longs** lors de la première partie de la programmation. Ces délais peuvent mettre en péril les porteurs de projet et décrédibilisent le programme. Des mesures ont été prises par la CTG afin de réduire ces délais lors de la seconde moitié de programmation (réalisation d'un modèle de convention, recrutement d'un agent supplémentaire).

DURÉE MOYENNE DE CHAQUE ÉTAPE AVANT VALIDATION DE LA SUBVENTION (NB DE JOURS)



❖ **On observe de premiers exemples intéressants de collaboration entre LEADER et le dispositif régional DADT.** Cette coopération permet d'orienter au mieux les porteurs de projets vers les différents dispositifs (y compris LEADER) et de décharger les animateurs de certaines missions d'accompagnement administratif, leur laissant ainsi une plus grande disponibilité pour l'animation du territoire.

## RECOMMANDATIONS

### Garantir la continuité de l'accompagnement des porteurs de projets

- ❖ Adopter le modèle d'équipe composée de deux « animateurs-gestionnaires » ;
- ❖ Organiser la continuité de l'accompagnement des porteurs de projets dans les périodes d'absence d'animation LEADER :
  - Envisager dès maintenant le prolongement des postes des équipes d'animation sur fond propre des structures porteuses entre deux programmations ;
  - Identifier un interlocuteur pour les porteurs de projets en cas d'absence d'une équipe LEADER.

### Assurer l'animation territoriale dans un objectif de mise en réseau et d'innovation (renforcement des principes LEADER)

- ❖ Organiser des ateliers entre les acteurs locaux, dans l'objectif de réinterroger les besoins locaux et de faire émerger des idées de projets, ou de transmettre les principes du fonctionnement du programme ;
- ❖ Développer un travail de veille et de diffusion des projets réalisés en Guyane et ailleurs, afin d'injecter des idées d'innovation ;
- ❖ Renforcer le rôle de relais des membres du Comité de programmation par :
  - des formations informelles ;
  - l'organisation de visites de projets à l'occasion des Comités de programmation.
- ❖ Tenir les acteurs privés informés des événements sur le territoire en lien avec le développement rural, même lorsque ce n'est pas directement lié au programme LEADER.

#### Evaluation réalisée par :

Juliette AUGIER, Célie BRESSON, Justine GAY-DES-COMBES, Juliane PAPUCHON

#### Pour plus d'info :

[contact@oreade-breche.fr](mailto:contact@oreade-breche.fr)

### Renforcer l'articulation entre les politiques et dispositifs de financement

- ❖ Améliorer le ciblage du programme LEADER pour la fin de la programmation :
  - Trancher sur la conduite à tenir au regard des objectifs stratégiques pour lesquels aucun projet n'a été déposé.
- ❖ Sensibiliser les membres du Comité de Programmation à l'intérêt de cibler l'intervention de LEADER sur un ou deux enjeux, afin de concentrer les effets du programme et d'en augmenter l'effet levier ;
- ❖ Mettre en place un dispositif pérenne, et avec une présence territorialisée, d'accompagnement à la création d'entreprise à l'échelle régionale.

### Consolider les pratiques de coopération à toutes les échelles

- ❖ Mettre en place des réunions régulières entre GAL, pour consolider le réseau ;
- ❖ Organiser des formations communes aux animateurs et agents de la CTG sur des compétences transversales et des formations sur l'interprétation / les conséquences dans LEADER des évolutions de réglementation ;
- ❖ Développer un projet phare de coopération à l'échelle de la Guyane, par ex. autour de l'accès aux financements ou les freins à la création d'entreprise.

### Assurer l'accès au financement et la rapidité des paiements

- ❖ Continuer à travailler sur des solutions de préfinancement
- ❖ Organiser un atelier de réflexion pour envisager l'adoption de :
  - Fixation des délais de traitement des dossiers pour les GAL et pour le PAE ;
  - Construction d'un dossier dématérialisé ;
  - Affinage d'un éventuel système de priorisation des dossiers.

# RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME LEADER DU PDRG2

## 1. RECOMMANDATIONS POUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION

### 1. Garantir la continuité de l'accompagnement des porteurs de projets

L'absence de continuité entre la précédente programmation LEADER et l'actuelle a été le premier frein à la mise en œuvre du programme. Encore aujourd'hui, la majorité des équipes reste incomplète ou fragile.

Afin d'améliorer la continuité de l'animation territoriale et de l'accompagnement des porteurs de projets, nous recommandons en particulier les points suivants :

- **Adopter le modèle d'équipe composée de 2 « animateurs-gestionnaires »** : Ce type de fonctionnement, peu commun sur le territoire métropolitain, prouve son efficacité dans les GAL Guyanais. Il permet de renforcer la présence sur le territoire de l'équipe d'animation, est plus valorisant pour les équipes, facilite les passages de relais ou tuilages et donc élargit le champ des profils « recrutables ». De plus, il facilite l'adaptation des missions des équipes des GAL selon la vie du programme (moins de gestion en début de programme notamment), une attention particulière devant être portée sur la conservation d'un temps incompressible dédié à l'animation quel que soit le moment du programme.
- **Organiser la continuité de l'accompagnement des porteurs de projets dans les périodes d'absence d'animation LEADER** (départ des animateurs, renouvellement de la programmation, etc.) : il pourra s'agir notamment :
  - D'envisager dès maintenant le prolongement des postes des équipes d'animation sur fond propre des structures porteuses entre 2 programmations ;
  - D'identifier un interlocuteur pour les porteurs de projets en cas d'absence d'une équipe LEADER (ex : personne au sein de la CTG, employé d'un autre service de la structure porteuse, animateur d'un autre GAL, membre du Comité de programmation, ADL, ADE, etc.) ;

### 2. Assurer l'animation territoriale dans un objectif de mise en réseau et d'innovation (renforcement des principes LEADER)

La faible formalisation des activités guyanaises au regard des exigences européennes, ainsi que les difficultés d'accès aux services et au dispositif d'accompagnement notamment à la création d'entreprise, amènent les animateurs à consacrer beaucoup de temps au montage administratif des projets. Bien que répondant aux besoins des porteurs de projets, ce fonctionnement est au détriment du développement d'une véritable animation locale, le premier objectif du programme LEADER. Cette animation territoriale permet la mise en réseau des acteurs, la promotion de l'innovation et l'émergence de projets intersectoriels – principes fondamentaux de l'approche LEADER - qui démultiplient réellement l'impact des projets pour le territoire. Ainsi, afin de renforcer l'animation locale et la mise en œuvre des principes LEADER, nous recommandons en particulier les points suivants :

- **Organiser au sein des GAL des ateliers entre les acteurs locaux**, dans l'objectif de réinterroger les besoins locaux et de favoriser l'émergence des idées de projets, ou de transmettre les principes du fonctionnement du programme aux porteurs potentiels et autres acteurs du territoire ( par ex. 1X par an, si nécessaire avec l'aide d'un facilitateur formé à l'animation de démarches participatives / de co-construction (Réseau rural ou accompagnement extérieur)).

- **Développer un travail de veille et de diffusion des projets réalisés en Guyane et ailleurs, afin d'injecter des idées d'innovation** (technologiques, mais aussi dans les formes d'organisation, en s'appuyant sur le Réseau Rural.
- **Renforcer le rôle de relais des membres des Comités de programmation**, notamment des privés. Ceci peut passer notamment par :
  - des mini **formations informelles**, par les animateurs, des nouveaux membres du GAL aux principes du programme, aux objectifs ciblés dans la stratégie de développement local, et au rôle des membres du Comité.
  - l'organisation de **visites de projets** à l'occasion des Comités de programmation, afin de rendre plus concret le contenu de ces rendez-vous et de renforcer l'intérêt des privés à se déplacer.
- **Tenir les acteurs privés informés (par exemple par mail) des évènements sur le territoire en lien avec le développement rural, même lorsque ce n'est pas directement lié au programme LEADER**, afin de maintenir un contact régulier avec eux et de favoriser leur intérêt/curiosité sur les thématiques de développement local dans leur territoire.

### 3. Renforcer le ciblage et l'articulation entre les politiques et dispositifs de financement

Les stratégies de développement local établies pour chaque GAL sont de manière générale très larges : dans l'objectif de répondre à un maximum d'enjeux de développement local, et dans le contexte de peu d'autres, voire pas d'autres, dispositifs de financement pour accompagner des projets dans les territoires ruraux, les structures porteuses défendent en effet l'idée d'une intervention large, peu ciblée. L'évaluation a cependant montré que certaines thématiques d'intervention visées par les stratégies n'ont, à ce jour, pas suscité de projet, souvent en raison d'un manque de porteurs potentiels. Par ailleurs, la mise en place du dispositif régional DADT élargit les possibilités d'articulation entre les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets.

Afin de renforcer l'impact territorial des programmes LEADER de Guyane et leur articulation avec les autres politiques régionales et locales, nous recommandons en particulier les points suivants :

- **Sensibiliser les membres du Comité de Programmation à l'intérêt du ciblage de la stratégie sur un ou deux enjeux de développement local** : développement d'une approche stratégique, émulation entre porteurs, augmentation de l'effet levier, mise en place d'un projet local type pôle d'excellence, exemplarité du territoire, etc.
- **Améliorer le ciblage du programme LEADER pour la fin de la programmation** :
  - **Trancher lors des prochains Comités de programmation sur la conduite à tenir au regard des objectifs stratégiques pour lesquels aucun projet n'a été déposé** :
    - Soit « passer à l'offensive » : identifier les freins et leviers à la réalisation de projets et mettre en place une animation spécifique pour trouver des porteurs (appel à projet, atelier avec les acteurs locaux, porte à porte, etc.)
    - Soit abandon de cet axe, afin d'adopter une stratégie plus ciblée.
  - **Systématiser l'utilisation d'une grille de notation des projets**, permettant d'analyser leur plus-value au regard des principes LEADER (à construire si inexistante ou à adapter, notamment via la priorisation des critères)
- **Mettre en place un dispositif pérenne, et avec une présence territorialisée, d'accompagnement à la création d'entreprise à l'échelle régionale**, afin d'assurer la présence d'agents sur le territoire pour répondre aux besoins d'appui des porteurs, lever les freins administratifs et étudier l'opportunité des projets nécessitant une création d'entreprise ou une formalisation d'activité. Ainsi les animateurs LEADER pourront prendre le relais une fois les entreprises déjà créées. Le dispositif DADT peut répondre à cet enjeu, mais pour cela les équipes impliquées dans les deux dispositifs (LEADER et DADT) doivent mettre en place une communication fluide et se coordonner dans leurs

actions. De plus, il serait nécessaire que le dispositif DADT reste en place sur la durée de la programmation afin d'éviter une discontinuité dans l'accompagnement des porteurs.

#### 4. Consolider les pratiques de coopération à toutes les échelles

La première phase des programmes européens 2014-2020 a été marquée au niveau national par d'importantes difficultés de mise en place des moyens matériels et humains permettant la gestion efficace des fonds, auxquelles la Guyane ne fait pas exception. Ces difficultés ont eu pour conséquence de retarder la mise en place du partage de connaissance et de méthodologie de travail, et plus largement d'une logique de coopération, entre les GAL et le PAE, mais aussi dans une moindre mesure entre les différents GAL de Guyane (en lien notamment avec un démarrage tardif de mise en œuvre du Réseau Rural).

Afin de renforcer la coopération, à toutes les échelles, qui facilitera la mise en œuvre efficace du programme, nous recommandons en particulier les points suivants :

- **Mettre en place des réunions régulières entre GAL**, par ex. tous les 6 mois, ainsi qu'un outil de partage des problèmes et solutions trouvées (type forum), avec l'accompagnement du Réseau Rural afin de renforcer le réseau inter-GAL
- **Organiser des formations communes aux animateurs et agents de la CTG sur des compétences transversales** (ex : management multi-projets, communication non-violente, organisation d'atelier de concertation, etc.) **et des formations sur les conséquences dans LEADER des évolutions de réglementation**, afin que la même information soit partagée et que les échanges soient fluidifiés.
- **Développer un projet phare de coopération à l'échelle de la Guyane, par ex. autour de l'accès aux financements ou les freins à la création d'entreprise** qui est un frein majeur au développement des projets.

#### 5. Assurer l'accès au financement et la rapidité des paiements

Le constat du faible nombre de porteurs de projets, malgré l'immense potentiel d'activités à développer pour répondre aux besoins locaux, pose la question de l'accès aux aides par les porteurs de projets potentiels. En effet, les difficultés d'autofinancement et d'avance des fonds, les risques que comportent la formalisation des activités économiques, et la complexité administrative pour les porteurs de projets, restent les freins principaux à la mise en œuvre du programme LEADER. Dans ce sens, ils empêchent au programme de jouer pleinement son rôle de rééquilibrage de l'égalité des chances et de renforcement de l'attractivité des territoires ruraux. D'autre part, l'évaluation a montré la mise en danger financière de certains porteurs suscitée par les délais de gestion et paiement des subventions, qui est exacerbée en Guyane par la quasi inexistence des prêts bancaires pour la création ou le développement d'activité.

Afin de renforcer l'accès aux fonds pour les porteurs de projets et d'améliorer les délais de gestion, nous recommandons en particulier les points suivants :

- **Continuer à travailler sur des solutions de préfinancements** et organiser des formations spécifiques pour les animateurs vis-à-vis des solutions de financements possibles afin qu'ils conseillent au mieux les porteurs de projet.
- **Systematiser la capitalisation et la transmission des problématiques de gestion liées au territoire, afin qu'une interprétation facilitante/adaptée soit défendue auprès des instances nationales et européennes.** Garder à l'esprit que 1 exigence européenne = 1 contrainte administrative (par ex. la grille de sélection est suffisante pour répondre à l'exigence de transparence et de justifiabilité du choix des projets financés).
- **Organiser un atelier de réflexion pour envisager l'adoption des pratiques suivantes :**

- **Fixation de délais de traitement des dossiers pour les GAL et pour le PAE**, à chaque étape afin de permettre aux porteurs de planifier le déroulement de leur projet et de se projeter, comme proposé dans l'étude LEADER France.
- **Construction d'un dossier dématérialisé unique pour les porteurs de projets**. Ce dossier permettrait de faciliter les démarches administratives pour la demande de fonds/prêts aux diverses dispositifs de financement. Cette mesure serait particulièrement utile pour les petites structures, les structures associatives et privées, qui manquent de moyens financiers et humains.
- **Affinage d'un éventuel système de priorisation des dossiers**, pour prendre en compte par ex. les projets présentant une forte contrainte saisonnière.

## 2. PROPOSITION DE CRITERES POUR LA DISTRIBUTION DE L'ENVELOPPE RESERVATAIRE

La grille établie ci-dessous a vocation à proposer de nouveaux critères à prendre en compte pour la distribution de l'enveloppement réservataire, sur la base des conclusions et des recommandations de l'évaluation à mi-parcours. Cependant, les coefficients à attribuer à chaque critère, afin de les prioriser, restent à la discrétion de l'autorité de gestion.

Par ailleurs, étant donné que le programme est en cours de montée en puissance dans la majorité des GAL, et afin de donner le temps aux GAL d'ajuster leur mise en œuvre au regard des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours, nous recommandons que l'attribution de l'enveloppe réservataire soit repoussée, dans la mesure des contraintes européennes et des besoins des GAL, au second semestre 2019.

Critères	Niveaux atteints	
<b>Atteinte d'un objectif minimum de mise en œuvre garantissant la capacité d'absorption de l'enveloppe par le territoire</b>	0	Montant FEADER correspondant aux projets déposés inférieur à 50% de l'enveloppe actuelle
	1	Montant FEADER correspondant aux projets déposés compris entre 50% et 75% de l'enveloppe actuelle
	2	Montant FEADER correspondant aux projets déposés supérieur à 75% de l'enveloppe actuelle disponible, et projets déposés dépassant l'enveloppe du GAL
<b>Etablissement d'une stratégie concernant les axes de la SDL non mis en œuvre, afin d'améliorer le ciblage du programme pour la fin de la programme<sup>1</sup></b>	0	Aucune décision
	1	Décision argumentée établie par le Coprog
	2	Sur la base d'une décision du Coprog, mise en place de première(s) action(s) déclinant la stratégie établie (ex : réunion d'information spécifique, constitution d'un comité technique, appels à projets ...)
<b>Etablissement d'un programme d'action visant le renforcement de l'animation locale et l'émergence de projets partenariaux / la mise en réseau des acteurs locaux</b>	0	Aucun programme d'action défini
	1	Programme d'action défini et validé par le Coprog
	2	Sur la base d'une décision du Coprog, mise en place de première(s) action(s)

<sup>1</sup> Il conviendrait notamment de trancher lors des prochains Comités de programmation sur la conduite à tenir au regard des objectifs stratégiques pour lesquels aucun projet n'a été déposé.

Critères	Niveaux atteints	
<b>Assiduité / participation des membres du collège privé</b>	0	Participation irrégulière et incertaine des membres privés (difficultés à réunir le quorum, moins de 60% des membres privés présents à un des deux derniers comités de programmation, aucun membre n'ayant participé à 50% des comités depuis le début du programme)
	1	Gouvernance public-privé en cours d'émergence (au moins 60% des membres privés ayant assisté successivement au 2 derniers comités de programmation)
	2	Mise en place d'un collège privé assidu et engagé (participation d'au moins 4 membres privés à 75% des CP depuis le début du programme, ou plus de 80% des membres privés présents aux deux derniers comités de programmation)
<b>Dimension innovante des projets du portefeuille</b>	0	<75% des projets constituent une innovation, au moins à l'échelle locale
	1	>75% de projets constituent une innovation, au moins à l'échelle locale
	2	> 75% de projets innovants au moins à l'échelle locale au moins à l'échelle locale ET >40% de projets présentent un nouveau concept ou d'expérimentation
<b>Inscription des projets dans une démarche structurante pour le territoire</b>	0	<25% des projets s'inscrivent dans une démarche collective OU présentent un aspect multisectoriel OU s'inscrivent dans la déclinaison d'une stratégie locale (hors SDL LEADER)
	1	Entre 25% et 75% des projets s'inscrivent dans une démarche collective OU présentent un aspect multisectoriel OU s'inscrivent dans la déclinaison d'une stratégie locale (hors SDL LEADER)
	2	> 50% des projets s'inscrivent dans une démarche collective OU présentent un aspect multisectoriel OU s'inscrivent dans la déclinaison d'une stratégie locale (hors SDL LEADER)

## FICHE THEMATIQUE N°1 :

# ANIMATION LOCALE ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE

L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.

## INTRODUCTION

Cette fiche thématique détaille la contribution du programme LEADER à l'animation locale et au développement des services de proximité. Il peut s'agir notamment du développement de stratégies ou d'opérations contribuant à :

- Enrichir l'offre à destination de la population locale en matière d'activités sportives, culturelles ou artistiques dans les territoires concernés ;
- Compléter l'offre de services de proximité, à travers le développement de commerce et/ou services de base dans les territoires concernés.

## PRISE EN COMPTE DE CETTE THEMATIQUE DANS LES STRATEGIES DES GAL

Dans leur candidature, les cinq GAL de Guyane (voir tableau 1) ont mis en avant un besoin de dynamiser les territoires ruraux et favoriser le lien social entre les habitants via des actions d'animation locale et/ou de développement de services de proximité. L'animation locale peut concerner des animations diverses, notamment culturelles (parfois en lien avec la promotion du patrimoine naturel et culturel, voir fiche thématique liée) ou sportives, et cible parfois des publics particuliers, par exemple les jeunes. Concernant les services de proximité, les besoins mis en avant dans les candidatures des GAL concernent le commerce local, les services de bases, les services à la personne (par exemple la garde d'enfants), les équipements de structures ou de loisirs et la mobilité. Plusieurs GAL (Nord-Ouest et Savanes) mettent également en avant le besoin de soutenir la structuration des associations.

Dans leur stratégie de développement local, trois GAL<sup>1</sup> dédient un ou plusieurs objectifs stratégiques spécifiques à cette thématique. Cependant, toutes les SDL se proposent de répondre à cet enjeu :

- Soit à travers des fiches actions dédiées à la thématique : c'est le cas des GAL du Nord-Ouest, des Savanes et de l'Agglo'GAL ;
- Soit à travers les types d'action/critères de sélection définis dans des fiches actions se rapportant plutôt à d'autres thématiques : c'est le cas du GAL de l'Est où la thématique est couverte par deux fiches actions<sup>2</sup> et du GAL du Sud où l'animation est couverte à travers la fiche action 4<sup>3</sup>.

**TABLEAU 1: FICHES ACTIONS IDENTIFIEES EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE**

GAL	Fiches actions
GAL de l'Est	FA 2 et 3
GAL du Nord-Ouest	FA 1
GAL des Savanes	FA 2
Agglo'GAL	FA 1
GAL du Sud	FA4

<sup>1</sup> Objectif Stratégique (OS) 1 de l'Agglo'GAL, OS 1 du GAL des Savanes et OS 4 et 5 du GAL du Nord-Ouest

<sup>2</sup> La fiche action 2 qui a pour objectif le développement des commerces et des services de proximité et la fiche action 3 qui vise l'animation du territoire et la création de lien entre les populations et les générations via des animations locales.

<sup>3</sup> Cette fiche cible la valorisation des ressources patrimoniales, mais elle prévoit également des actions pour développer le lien entre les habitants du Sud et développer une offre culturelle locale.

## BILAN A MI-PARCOURS DE LA CONTRIBUTION DE LEADER A CETTE THEMATIQUE

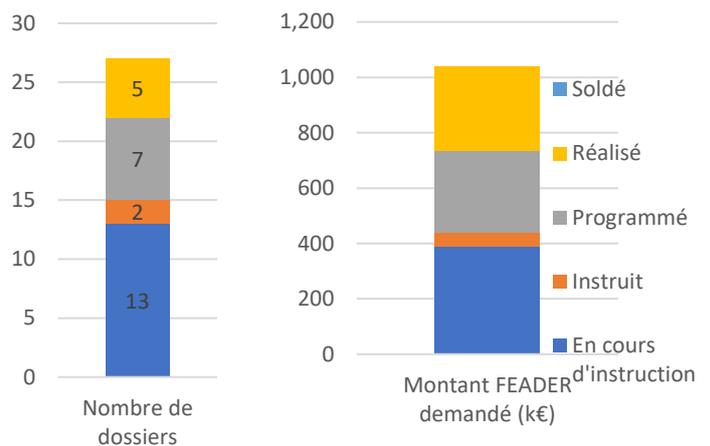
### Bilan des projets déposés

Au total, 28 projets déposés contribuent à l'animation locale et le développement des services de proximité en Guyane (pour 1 000 k€ de FEADER demandé, soit 33% des fonds demandés au total). Cependant, près de la moitié des projets inclus dans cette analyse était encore en cours d'instruction lors de l'évaluation (13/28). Le montant FEADER moyen des projets est de 37 000 € (contre 47 000 € toutes thématiques confondues), mais l'écart entre les projets peut être très grand : de 3 100

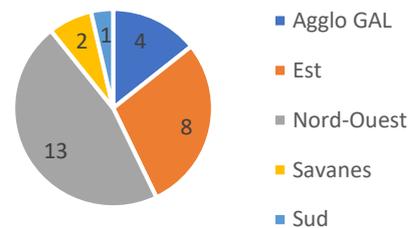
€ pour le projet « Katrepis Percussion » à plus de 100 000 € pour la « Programmation culturelle 2017/2019 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire des estuaires Maroni » à Awala Yalimapo.

Plus de la moitié des projets déposés émanent du GAL Nord-Ouest, ce qui reflète bien l'importance donnée à cette thématique dans la stratégie du GAL (avec deux objectifs stratégiques en lien avec l'animation et les services de proximité). Seuls deux projets d'animation ont été déposés dans le GAL des Savanes<sup>4</sup>, et ce malgré le fait qu'un des objectifs stratégiques du GAL soit de créer de la vie et du lien entre les communautés et les générations. Cela peut s'expliquer par l'état d'avancement du programme dans le GAL avec seulement six projets déposés au moment de l'évaluation.

Les projets déposés visent principalement le développement d'activités sportives (~1/4 des projets) et culturelles ou artistiques (~1/4 des projets), les autres projets concernant les activités plus diverses (animation de contes, création d'un lieu pour des réunions/formations, activités de plein air, etc.). Peu de projets visant le développement de services de proximité ont été proposés. On peut citer à titre d'exemple un projet de ludothèque à Roura (voir encadré), un soutien à l'investissement pour du transport scolaire à Camopi et la création d'un marché nocturne à Awala Yalimapo. Des exemples de projets sont présentés dans les deux encadrés suivants.



Répartition des projets par GAL

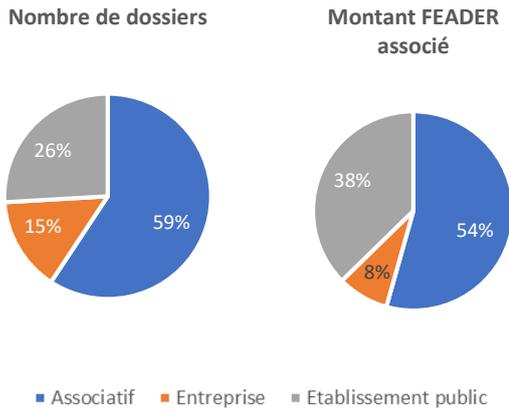


#### Zoom : Création d'une ludothèque à Roura

En réponse à une forte demande de la population locale, un projet de création d'une ludothèque à Roura a été déposée auprès de l'Agglo GAL. Le projet est porté par l'association locale Jouer Grandir Partager. Les locaux de la future ludothèque sont mis à disposition par la collectivité, et le financement LEADER a été sollicité pour les investissements (matériels, etc.). L'association porteuse est en contact avec les écoles et assistantes maternelles du territoire, afin de pouvoir mettre à disposition les lieux.

<sup>4</sup> Un projet de marché bio avec des ateliers thématiques et des sorties scolaires sur le thème du cacao

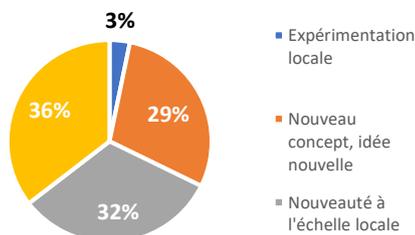
## REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



Bien que la majorité des projets ait une visée collective (85%), répondant ainsi à des besoins de la population globale ou d'un public particulier (par exemple les jeunes), quatre projets ont une portée individuelle : il s'agit de projets pour lesquels le développement de nouvelles activités (transport scolaire, dépannage, etc.) est réalisé dans le cadre d'une entreprise privée.

C'est la thématique comprenant le plus de projets basés sur des montages partenariaux (avec dix projets issus de partenariats). Ces montages partenariaux concernent aussi bien les projets à petits budgets que les budgets élevés. Ils concernent uniquement des porteurs publics ou associatifs, avec plusieurs partenariats entre collectivités et associations.

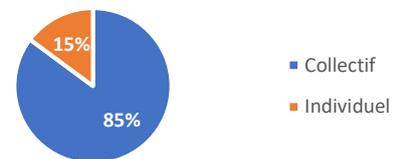
## REPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION



Concernant le caractère innovant des projets, deux tiers des projets sont soit de nouveaux concepts soit des nouveautés à l'échelle locale, avec une grande diversité de types de projets<sup>5</sup>, tandis que le dernier tiers ne présente pas de caractère innovant. Il est à noter qu'un projet est une expérimentation locale : le projet d'animation pour les jeunes en difficulté à Saint-Georges de l'Oyapock (voir encadré plus haut).

Plus de la moitié des projets présentés sont portés par des associations. Cela répond bien à l'objectif mis en avant dans certains GAL (GAL du Nord-Ouest et GAL des Savanes) d'accompagner et consolider la vie associative. Cependant, en termes de budget, les plus gros projets sont portés par des collectivités, avec plusieurs projets à plus de 60 000 € FEADER demandé (ex. marché nocturne à Mana, programmation culturelle 2017/2019 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire des estuaires Maroni, projet de l'Est Art).

## PORTÉE DES PROJETS



## REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE



<sup>5</sup> Par exemple, la création d'une ludothèque, l'organisation de courses de pirogues, le développement d'activités d'art thérapie, etc.

## Valeur ajoutée de LEADER sur la thématique

Le tableau en page suivante résume les types de projets rencontrés et leur valeur ajoutée pour le territoire pour chaque GAL.

GAL	Type de projets	Intérêt pour le territoire
<b>GAL Nord-ouest</b>	<p>Plus de la moitié des projets du GAL (17/25) ont une dimension d'animation locale et/ou de développement de services de proximité.</p> <p>En particulier, plusieurs projets visent à proposer des activités sportives ou culturelles à destination des jeunes. La dimension culturelle et artistique est fortement présente parmi les projets soutenus, avec des projets tels que des spectacles de cirque, l'animation autour des savoir-faire locaux d'un marché nouvellement créé, un projet d'art thérapie évolutive, un programme d'animation de contes, le développement d'un programme culturel à Awala Yalimapo.</p>	<p>Ces projets sont porteurs d'une forte valeur ajoutée pour le territoire : ils sont destinés à un large public et permettent l'accès à des activités culturelles et artistiques à un public défavorisé et en zone reculée.</p>
<b>GAL de l'Est</b>	<p>Parmi les projets d'animation et de développement de services de proximité, deux projets ciblent spécifiquement les jeunes : le projet « Construction du LVA MAZY » qui cible les jeunes en décrochage scolaire et le projet « Katrepis Percussion » qui vise à créer une formation autour du tambour à destination des jeunes. Les autres projets inclus dans cette thématique concernent des activités sportives (par exemple du kayak), des services de proximité (ramassage scolaire, acquisition du dépanneur...) et des projets artistiques (notamment dans le cadre du projet Est Art).</p>	<p>Les deux projets visant les jeunes répondent au besoin mis en avant par la priorité du GAL : « <i>Priorité à l'occupation des jeunes</i> ». Ils sont donc porteurs d'une valeur ajoutée pour le territoire.</p>
<b>GAL du Sud</b>	<p>Le GAL du Sud n'a pas proposé de fiche action en lien avec cette thématique. Cependant, le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui, bien qu'il vise principalement la valorisation du patrimoine culturel local (fiche action 4), permet également d'apporter de l'animation sur le territoire. En effet, dans le cadre du projet il est prévu d'organiser des ateliers de couture aux locaux (notamment pour les jeunes et les femmes de Papaïchton).</p>	<p>Le projet fleuves d'hier a très forte valeur ajoutée pour le territoire étant donné la faiblesse de l'offre d'activités associatives au niveau local.</p>
<b>GAL des Savanes</b>	<p>Deux dossiers ont été déposés pour cette thématique : un projet d'ateliers de cuisine sur un marché et un projet de sorties scolaires pour faire découvrir des plantations de cacao et café sur le territoire. Les montants FEADER demandés de ces deux projets sont faibles par rapport aux autres projets déposés (respectivement 17 000 et 10 000 €).</p>	<p>Les deux dossiers sont porteurs d'une valeur ajoutée pour le territoire puisque'ils permettent une animation locale. Cependant, ils ne permettent pas de répondre au besoin mis en avant dans la fiche action 2 de redynamiser le territoire et les lieux de vie dédiés aux activités de la vie associative, à la jeunesse et aux services-commerces.</p>
<b>Agglo'GAL</b>	<p>C'est la thématique la plus développée du GAL avec 5 dossiers et un montant FEADER total demandé de 174 000 € (soit 63% des montants demandés par les 9 projets).</p> <p>La majorité des projets vise le développement d'activités sportives, notamment à destination des jeunes (deux projets) et des handicapés (un projet). Le dernier projet concerne la création d'une ludothèque à Roura.</p>	<p>Les projets visant les jeunes permettent de répondre au besoin prioritaire de prise en charge des moins de 15 ans et 16-29 ans (mis en avant dans la candidature du GAL). Ils apportent en ce sens une valeur ajoutée au territoire. De plus, le projet de ludothèque à Roura répond à une forte demande de la population inactive sur le territoire.</p>

## BILAN

---

L'analyse des projets visant l'animation locale et au développement des services de proximité montre que :

- ❖ **De nombreux projets visent à permettre une animation locale, notamment à travers le développement d'activités sportives, culturelles et artistiques.** On retrouve ce type de projets dans tous les GAL. Comparativement, **peu de projets visent le développement de services de proximité**, bien que ce soit un besoin mis en avant dans les fiches actions des GAL.
- ❖ **Plusieurs projets visent l'occupation/l'animation de publics sensibles**, notamment les jeunes, les handicapés (projet handisport dans l'Agglo'GAL) et les femmes au foyers (Fleuves d'hier et d'aujourd'hui). Ces projets sont porteurs d'une forte valeur ajoutée pour ces territoires.
- ❖ **Beaucoup de projets d'animation sont portés par des associations, ce qui répond au besoin de consolider le tissu associatif sur les territoires.**
- ❖ **Dans le GAL des Savanes**, peu de projets concernent l'animation locale et aucun pour le développement de services de proximité. De plus, **les projets d'animation déposés ne semblent pas être directement en lien avec les besoins du GAL exprimés dans la fiche action.** Cependant, cela peut s'expliquer par l'état d'avancement du programme dans le GAL avec seulement sept projets déposés au moment de l'évaluation.

## FICHE THEMATIQUE N°2 :

# DEVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE L'ECONOMIE LOCALE ET DES FILIERES

L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.

## INTRODUCTION

Cette fiche thématique détaille la contribution du programme LEADER au développement et à la structuration de l'économie locale et des filières. Il peut s'agir notamment du développement de stratégie ou d'opérations contribuant à :

- La création d'entreprise et/ou la diversification d'activité afin de développer le tissu économique du territoire ;
- La structuration et l'animation des filières locales.

## PRISE EN COMPTE DE CETTE THEMATIQUE DANS LES STRATEGIES DES GAL

Dans leur candidature, cinq GAL<sup>1</sup> de Guyane ont mis en avant le besoin de développer l'économie locale et de structurer les filières. Les GAL du Nord-Ouest, des Savanes et l'Agglo'GAL mettent l'accent sur les filières agricoles et d'agrotransformation. Le GAL des Savanes cible également les secteurs à haute valeur ajoutée, notamment l'artisanat<sup>2</sup> et les produits biologiques. Dans le GAL de l'Est, le diagnostic réalisé met en avant un besoin de développer le tissu économique en général sans cibler de secteur en particulier. Pour le GAL du Sud, le diagnostic du territoire met en avant un besoin de renforcer l'appui aux acteurs économiques et structurer les filières (notamment du bois et de l'artisanat).

Les actions prévues afin de favoriser le développement du tissu économique s'appuient principalement sur le soutien à la création et à la diversification d'activités économiques et de services. Pour ce qui est de la structuration des filières, les actions prévues sont très variées, allant du soutien aux outils de transformation ou de commercialisation, à la mise en réseau des acteurs, l'animation et le conseil aux acteurs des filières, la promotion des produits du territoire et la sensibilisation aux savoir-faire locaux. Dans certains GAL, il est prévu de s'appuyer sur des structures déjà existantes, comme l'atelier d'agrotransformation du GAL de l'Ouest ou la « Maisons de la production locale des Savanes ».

Dans leur stratégie de développement local, les GAL<sup>3</sup> dédient un ou plusieurs objectifs stratégiques spécifiques à cette thématique. Les fiches actions définies en lien avec ses objectifs stratégiques sont présentées dans le tableau 1.

**TABLEAU 1: FICHES ACTIONS IDENTIFIEES EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE**

GAL	Fiches actions (FA)
GAL de l'Est	FA 2
GAL du Nord-Ouest	FA 1
GAL des Savanes	FA 5
Agglo'GAL	FA 2
GAL du Sud	FA2

<sup>1</sup> GAL du Nord-Ouest, GAL de l'Est, GAL des Savanes, GAL du Sud et Agglo'GAL

<sup>2</sup> Notamment l'artisanat bushinengue Kourou, la poterie, etc.

<sup>3</sup> Objectif stratégique (OS) 2 de l'Agglo'GAL, OS 3 du GAL des Savanes, OS 2 du GAL de l'Est et OS 1 et 2 du GAL du Nord-Ouest

## BILAN A MI-PARCOURS DE LA CONTRIBUTION DE LEADER A CETTE THEMATIQUE

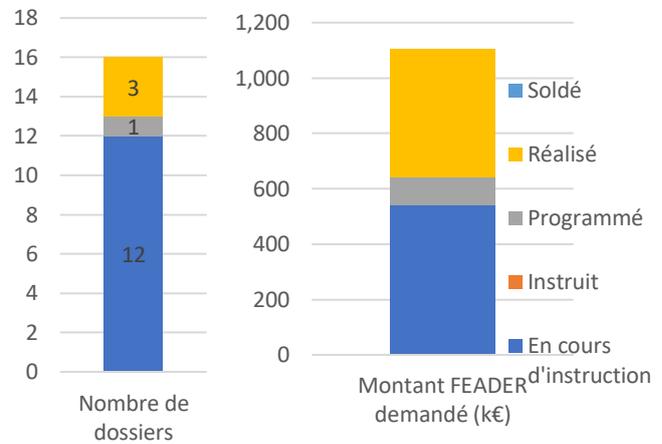
### Bilan des projets déposés

Au total, seize projets déposés contribuent au développement et à la structuration de l'économie locale et des filières en Guyane (pour 1 100 k€ de FEADER demandé, soit 36% des fonds demandés au total). Cependant, la majorité des projets inclus dans cette analyse étaient encore en cours d'instruction lors de l'évaluation (12/16). En moyenne ce sont des projets représentant un montant FEADER demandé important (69 000 € en moyenne contre 47 000 € toutes thématiques confondues), mais ce chiffre est fortement lié à deux projets qui ont été déposés pour la filière d'agrotransformation dans l'Ouest Guyanais (avec une phase 1 et 2), pour une enveloppe FEADER totale de 574 000 €, soit 13% des fonds alloués à cette thématique.

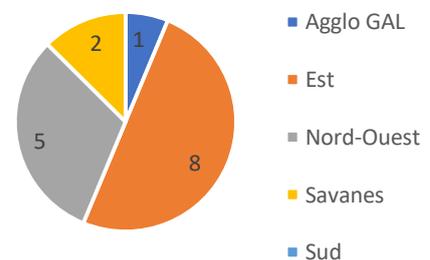
La moitié des projets déposés qui contribuent au développement et à la structuration de l'économie locale émane du GAL de l'Est. Ce sont principalement des projets en lien avec le secteur agricole et agroalimentaire (4/8 projets visant des investissements)<sup>4</sup>. Seuls un et deux projets ont été déposés (respectivement) dans l'Agglo'GAL et le GAL des Savanes. Cependant les deux projets<sup>5</sup> du GAL des Savanes répondent bien aux enjeux de promotion des produits à haute valeur ajoutée mis en avant dans la candidature. Aucun projet de développement de l'économie locale et des filières n'a été déposé au service instructeur au moment de l'évaluation.

Comme mis en avant dans les candidatures des GAL, la majorité des projets ciblent les filières agricoles et l'agrotransformation (10/16 projets), certains projets ciblant la structuration des filières, d'autres la diversification des activités. Trois projets tendent à participer au développement du tissu économique local via des soutiens à l'investissement d'entreprises locales (par exemple une entreprise d'entretien des espaces verts) et deux projets visent la structuration de filières via la promotion des produits locaux à des foires ou autres événements. Le dernier projet est le projet GAIA de l'Est guyanais, dont l'objectif est de mettre en place un dispositif chargé de réaliser le portage (administratif et financier) d'associations/porteurs de projets basés à Camopi.

REPARTITION DES PROJETS PAR STADE D'AVANCEMENT



RÉPARTITION DES PROJETS PAR GAL

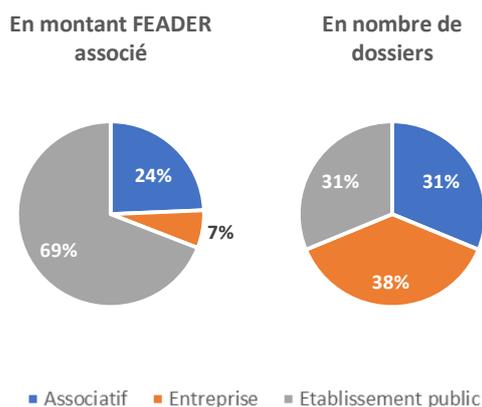


<sup>4</sup> Les autres projets concernant de l'acquisition de matériel pour des entreprises locales (2/8), de l'accompagnement aux acteurs économiques (un projet) et de la structuration de filière (un projet).

<sup>5</sup> Un projet de marché bio de fruits et légumes et un projet de valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes (via la participation à trois salons/foires dont le Salon International de l'Agriculture et la Foire de Paris)

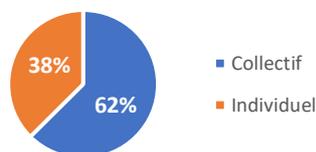
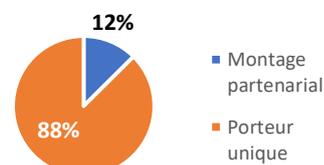
**Zoom : Fabrication de COUAC, KASSAV et SISPA**

Ce projet vise à la création d'un laboratoire de transformation pour développer des produits agroalimentaires traditionnels : COUAC, KASSAV et SISPA. A termes, la porteuse du projet prévoit de partager son savoir-faire au travers d'une journée portes ouvertes et des formations à destination des jeunes. Elle souhaite également garder les anciennes machines pour les exposer.

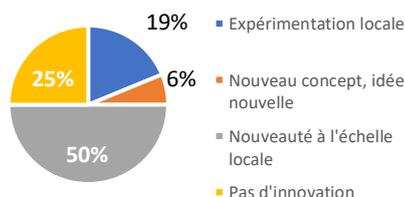
**REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR**

Les plus gros projets en termes de budget sont portés par des collectivités, notamment dans le GAL de l'Ouest (dispositif d'accompagnement de l'agrotransformation porté par la CCOG et un projet de création d'un marché nocturne de plein air porté par la Mairie de Mana) et le GAL des Savanes (projet de valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes porté par le PNRG). Cela peut s'expliquer par le fait que peu d'entreprises ou associations ont l'organisation et la trésorerie nécessaires pour porter ce type de projets.

La majorité des projets a une visée collective (62%), avec notamment des projets de mutualisation d'outils de production/commercialisation, de promotion des filières et des projets comprenant un volet formation. Cependant, une part importante des projets est portée par des entreprises individuelles avec des retombées pour le territoire plus limitées (en dehors du maintien du tissu économique local).

**RÉPARTITION DES PROJETS PAR PORTÉE****RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE**

Peu de partenariats ont été montés dans le cadre de cette thématique, les deux seuls cas étant des projets du GAL de l'Est (le dispositif GAIA et un projet d'acquisition de matériel pour la commercialisation de produits dérivés du canard partagé par plusieurs fermes).

**RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION**

Concernant le caractère innovant des projets, de nombreux projets sont des nouveautés à l'échelle locale. Le tissu économique étant peu développé dans les zones rurales, la majorité des entreprises soutenues développent des activités qui n'existent pas sur le territoire. Trois projets d'expérimentation locale ont été déposés dans le GAL de l'Est, tous en lien avec le secteur agricole (deux projets d'acquisitions de matériel en lien avec la valorisation de produits dérivés de canards<sup>6</sup> et un projet de mise en commun d'un tracteur).

<sup>6</sup> Ces projets n'ont finalement pas été programmés par le GAL, mais restent mentionnés dans l'analyse car ils étaient déposés au moment de l'évaluation (cf. limites mentionnées dans le premier paragraphe de cette fiche).

## Valeur ajoutée de LEADER sur la thématique

Le tableau en page suivante résume les types de projets rencontrés et leur valeur ajoutée pour le territoire pour chaque GAL.

GAL	Type de projets	Intérêt pour le territoire
<b>GAL Nord-ouest</b>	<p>Le GAL a adopté la stratégie de s'appuyer sur une animation des filières réalisée par la CCOG (deux projets d'appui à la filière agrotransformation dans l'Ouest Guyanais pour un total de 574 000 € de fond FEADER). Par ailleurs, quelques projets ont été financés directement comme la création d'un marché local à Mana et l'organisation d'un forum agricole.</p> <p>Il est à noter que ces projets comportent également une forte dimension de formation et d'insertion professionnelle : en effet le dispositif d'appui à la filière agrotransformation permet un appui à la création d'entreprise, la gestion comptable et à la gestion notamment d'association.</p>	<p>D'un point de vue économique, le développement des activités d'agrotransformation permet la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées. Par ailleurs une partie des projets soutenus permet également une transmission des savoir-faire via des actions de formation.</p>
<b>GAL de l'Est</b>	<p>Huit projets (sur les vingt pour le GAL) ont été déposés en lien avec le développement et la structuration de filières. Parmi ces projets, la moitié est en lien avec les filières agricoles<sup>7</sup>. Les autres projets concernent des entreprises locales (notamment deux projets liés à des services de proximité), la valorisation des producteurs guyanais à une foire de Paris et un projet de portage (administratif et financier) d'associations et porteurs de projets basés à Camopi.</p>	<p>D'un point de vue économique, le développement des activités d'agrotransformation permet la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées. Certains projets apportent également une dimension de formation et d'insertion professionnelle.</p>
<b>GAL des Savanes</b>	<p>Deux dossiers ont été déposés pour cette thématique : un projet d'ateliers de cuisine sur un marché<sup>8</sup> et un projet de promotion du patrimoine rural des Savanes lors de plusieurs événements à Paris et en Guyane.</p>	<p>Le projet de promotion du patrimoine du territoire des Savanes est porteur d'une forte valeur ajoutée pour le territoire : il permet de faire connaître les activités économiques (notamment les producteurs) et peut contribuer à les développer (nouveaux marchés, partenariat, etc.), de plus il aura des retombées économiques pour l'ensemble des participants (création d'un complément de revenus).</p>
<b>Agglo'GAL</b>	<p>Au moment de l'évaluation à mi-parcours, un seul projet concernant cette thématique était en cours de mise en œuvre : il s'agit d'un projet de développement de la fabrication du couac, du kassav et du sispa, porté par une agricultrice.</p>	<p>D'un point de vue économique, la valeur ajoutée du projet à court terme est limitée, puisqu'il permet le développement d'une entreprise individuelle, sans embauche prévue. Cependant, le projet comprend un volet formation et partage des savoir-faire qui à moyen terme pourra apporter une valeur ajoutée au territoire.</p>

<sup>7</sup> Il s'agit des mêmes projets que ceux faisant l'objet de la Note de bas de page précédentes, qui n'ont finalement pas été programmés par le GAL.

<sup>8</sup> Idem : projet finalement déprogrammé.

## BILAN

---

- ❖ D'un point de vue économique, **le développement des activités d'agrotransformation permet la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées.**
- ❖ **Plusieurs projets de développement d'entreprises et de filières comprennent également un volet formation qui permet la transmission des savoir-faire.** Ces projets ont une forte valeur ajoutée pour le territoire et peuvent permettre d'accroître les retombées économiques des projets.
- ❖ **Le développement de l'économie locale peut aussi se faire en lien avec la promotion de produits traditionnels, avec des retombées positives sur la valorisation de ce patrimoine et le tourisme.**
- ❖ Le développement de filière en Guyane nécessiterait des créations d'entreprises. Or, il y a de nombreux freins à la création d'activité (éloignement des services administratifs, difficultés à accéder à des prêts bancaires, manque de moyens d'ingénierie financière, faible niveau de formation des porteurs de projet, difficulté d'application des normes européennes et nationales, etc.) et le programme LEADER à lui seul ne peut souvent pas permettre à de tels projets d'aboutir. **D'où l'importance de développer des relais sur le territoire, et une animation spécialisée pour le développement de filières au niveau local.**

## FICHE THEMATIQUE N°3 :

# FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L’EMPLOI ET L’ENTREPRENARIAT

L’analyse présentée dans cette fiche se base sur l’ensemble des projets déposés au PAE au moment de l’évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d’obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu’un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d’être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l’ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.

## INTRODUCTION

Cette fiche thématique détaille la contribution du programme LEADER à la formation professionnelle et à l’accompagnement vers l’emploi et l’entreprenariat. Il peut s’agir notamment du développement de stratégies ou d’opérations contribuant à :

- Enrichir l’offre de formation sur les territoires,
- Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de création et développement d’entreprises ou d’associations ;
- Permettre l’insertion de publics sensibles, notamment les jeunes, dans le milieu professionnel.

## PRISE EN COMPTE DE CETTE THEMATIQUE DANS LES STRATEGIES DES GAL

La formation et l’insertion des jeunes apparaît comme un besoin prégnant dans les candidatures des GAL du Sud et de l’Est. Dans le GAL du Sud, l’accent est mis sur le manque de qualification des populations et la faible valorisation des savoirs et savoir-faire locaux. Concernant le GAL de l’Est, le diagnostic du territoire a mis en avant des enjeux conséquents liés à l’occupation des jeunes, le taux de chômage étant très important sur le territoire, pouvant conduire à une perte de repères menant parfois à des situations dramatiques (drogues, alcoolisme, voire suicide). Dans leur stratégie de développement local, les GAL du Sud et de l’Est dédient un objectif stratégique spécifique à cette thématique<sup>1</sup>. Dans les autres GAL, la formation n’est pas mise en avant comme un enjeu prioritaire associé à des objectifs stratégiques spécifiques. Cependant, la transmission des savoir-faire traditionnels apparaît souvent comme un objectif du GAL (traduit notamment dans des fiches actions visant la valorisation du patrimoine ou le développement de l’économie locale). Afin de limiter les répétitions, ces projets sont traités dans la fiche thématique « Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel ».

Les actions de formation mises en avant dans les candidatures sont variées : réalisation d’études sur les besoins de formation, organisation de formations collectives ou d’actions de sensibilisation et d’information, accompagnement des acteurs économiques locaux pour les aider à créer leur activité et se déclarer, création de structures collectives d’entrepreneurs de type pépinière d’entreprises ou maison des entreprises, etc.

**TABLEAU 1: FICHES ACTIONS IDENTIFIEES EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE**

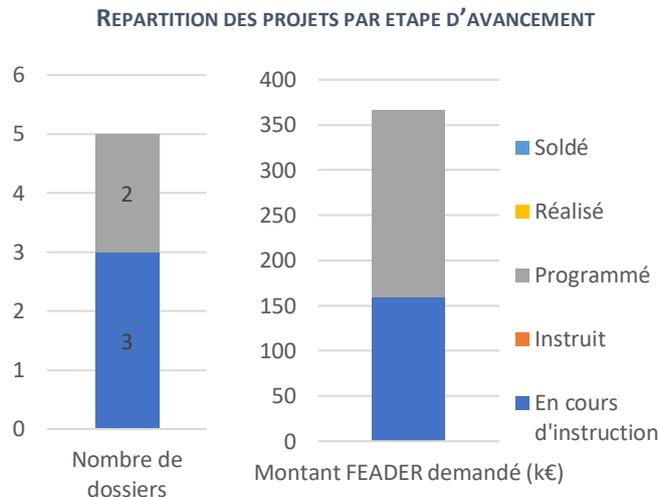
GAL	Fiches actions
GAL de l’Est	FA 1 et 2
GAL du Nord-Ouest	Pas de FA dédiée
GAL des Savanes	Pas de FA dédiée
Agglo’GAL	Pas de FA dédiée
GAL du Sud	FA 1

<sup>1</sup> Objectif stratégique 1 des deux GAL

## BILAN A MI-PARCOURS DE LA CONTRIBUTION DE LEADER A CETTE THEMATIQUE

### Bilan des projets déposés

Par rapport aux autres thématiques, peu de projets de formation ou d'insertion ont été déposés (au moment de cette évaluation). Cependant, il est à noter que cette thématique n'est mobilisée via des fiches actions que dans deux GAL (Sud et Est) et que les projets déposés sont des projets importants en termes de budgets (en moyenne 73 000 € de FEADER demandé contre 47 000 € toutes thématiques confondues).



En particulier, deux projets conséquents<sup>2</sup> d'accompagnement des porteurs de projets (GAIA dans l'Est et Sud Guyane Entreprendre, voir encadré ci-dessous), qui visent de nombreux bénéficiaires et dans plusieurs territoires (toutes les communes du Sud pour le projet Sud Guyane Entreprendre). Les trois autres projets<sup>3</sup> déposés visent spécifiquement les jeunes dans le GAL de l'Est, avec des activités de formation et de réinsertion.

### RÉPARTITION DES PROJETS PAR GAL



#### Zoom : Projet d'animation d'un réseau de proximité « Sud Guyane Entreprendre »

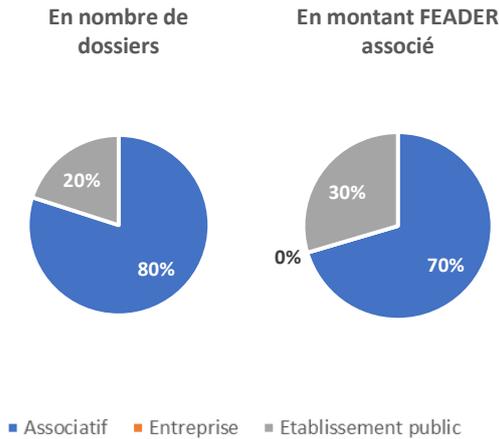
Ce projet porté par le Parc Amazonien de Guyane vise à organiser des formations dans les différentes communes du territoire afin d'aider les petits porteurs de projets à choisir le bon statut pour se déclarer, gérer leur comptabilité et leur relation client, etc. Ce projet s'inscrit dans la suite d'un programme d'accompagnement de petits porteurs de projets avec des aides matérielles réalisées par le Parc Amazonien. A l'issue de ce programme, l'accompagnement administratif des porteurs avait été identifié comme besoin prioritaire.

Une animatrice a été recrutée avec pour mission de repérer les porteurs de projets et réaliser les formations. Ce projet est en cours de réalisation et s'étend sur 18 mois. L'animatrice recrutée a proposé plusieurs ajustements au projet afin de mieux l'adapter aux besoins. Notamment, la traduction des formations pour les porteurs qui ne parlent pas français a été ajoutée.

<sup>2</sup> 98 000 € de FEADER demandé pour le projet GAIA - Groupement d'activités et d'initiatives en Amazonie et 108 000 € pour le projet Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre

<sup>3</sup> Construction du LVA MAZY et Bois oyapock insertion

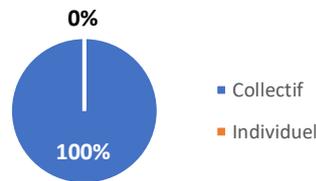
### REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



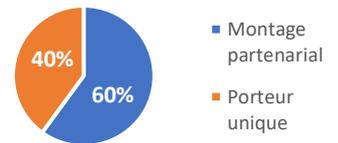
L'intégralité des projets est portée par des associations, mis à part le Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre qui est porté par le PAG. L'association d'associations APROSEP est notamment porteuse de deux projets dans le GAL de l'Est : GAIA<sup>4</sup> et Bois Oyapock Insertion (voir encadré).

Les projets visent tous la formation et l'insertion de groupe de personnes (et non pas le financement de formations individuelles) et ont donc tous une portée collective. Plusieurs partenariats ont été montés, notamment avec l'intervention de l'association d'associations APROSEP.

### RÉPARTITION DES PROJETS PAR PORTÉE



### RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE



### RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION



Tous les projets déposés présentent un caractère innovant. En effet, la formation et l'insertion étant très peu développées dans les zones isolées de l'Est et du Sud Guyanais, les actions proposées sont soit nouvelles, soit expérimentales. Le réseau Sud Guyane Entreprendre, par sa mobilité sur le territoire et son adaptation à des publics qui n'ont généralement pas accès à la formation (notamment grâce à la traduction), peut être considéré comme une nouvelle idée même au-delà du territoire.

<sup>4</sup> Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie

## Valeur ajoutée de LEADER sur la thématique

Le tableau suivant résume les types de projet rencontrés et leur valeur ajoutée pour le territoire pour chaque GAL.

GAL	Type de projet	Intérêt pour le territoire
<b>GAL de l'Est</b>	<p>C'est la thématique du GAL à laquelle se rapporte le moins de projets (4 dossiers), mais ces dossiers représentent tout de même une part significative de l'enveloppe FEADER du GAL (31,3%), et ils ont une portée significative pour le territoire.</p> <p>Trois projets visent spécifiquement les jeunes, en lien avec la priorité du GAL : un projet d'insertion professionnelle des jeunes par la construction en bois, un projet d'achat d'un tracteur pour démonstration pour les jeunes et un projet de construction d'un carbet pour accueillir des jeunes en décrochage scolaire (pour leur proposer divers loisirs et activités). Le quatrième projet est le projet GAIA qui vise à apporter un soutien au portage (administratif et financier) d'associations et porteurs de projets basés à Camopi.</p>	<p>Ce type de projets contribue de façon très pertinente au besoin d'accompagnement des jeunes et des entrepreneurs sur le territoire et est essentiel pour le développement du GAL de l'Est, où le taux de chômage est élevé, et particulièrement le chômage des jeunes. Toutefois, les animateurs ont signalé une certaine difficulté pour trouver des porteurs de projets. Quand des formations sont proposées, souvent les jeunes les suivent puis abandonnent rapidement. Les animateurs ont souligné que les formations qui semblaient les plus adaptées au contexte concernent surtout le secteur de l'agriculture.</p>
<b>GAL du Sud Guyane</b>	<p>Le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre (cf. Zoom n°2) répond bien à la thématique de la formation professionnelle. En termes de montant FEADER demandé, c'est le plus gros projet du GAL du Sud avec plus de 100 000 € demandés (soit 60% de l'enveloppe FEADER demandée par les quatre projets).</p> <p>Un autre projet de formation professionnelle a été déposé au GAL du Sud, mais la demande d'aide a finalement été annulée après plusieurs reports du fait de la complexité administrative du dossier et du temps (et donc du coût) induit pour la structure porteuse. Le projet prévoyait la construction d'une « bricotek » qui serait un lieu d'échange, de prêt de matériel et de formation pour les professionnels du bois (ou ceux qui souhaitent le devenir), dans l'objectif de favoriser l'émergence des acteurs économiques dans une économie formelle. Ce projet aurait pu être porteur d'une réelle valeur ajoutée pour le territoire</p>	<p>Le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre contribue tout à fait au besoin de formations des porteurs de projets du territoire. La mobilité des formations permet de répondre aux enjeux d'isolement de certains territoires et de toucher des bénéficiaires qui n'ont généralement pas accès à ce type de services.</p> <p>Cependant, le projet de « bricotek », qui a été abandonné, aurait pu également présenter un réel intérêt pour le territoire grâce à la formation de professionnels du bois sur le territoire, favorisant ainsi la professionnalisation du secteur ainsi que la création d'emplois.</p>

## BILAN

---

- ❖ **La formation professionnelle et l'insertion (notamment des jeunes) apparaît comme un besoin prégnant dans les candidatures des GAL du Sud et de l'Est.** Dans les autres GAL, bien que la formation ne soit pas mise en avant comme un enjeu prioritaire associé à des objectifs stratégiques spécifiques, la transmission des savoir-faire traditionnels apparaît souvent comme un objectif important.
- ❖ **Peu de projets s'inscrivent dans cette thématique, mais ce sont des projets importants en termes de budget et de retombées pour les territoires.** Ce sont des projets à visée collective (les formations individuelles ne sont pas éligibles), pouvant avoir des retombées sur un public très large. A titre d'exemple, le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre couvre l'intégralité du territoire du Sud Guyane, grâce au recrutement d'une animatrice se déplaçant sur l'ensemble de la zone.
- ❖ **Plusieurs projets sont des expérimentations locales qui pourront servir d'exemples pour des projets futurs.** A titre d'exemple, plusieurs projets visant les jeunes dans le GAL de l'Est sont encore des expérimentations locales qui pourront inspirer d'autres projets à l'avenir.
- ❖ **Les projets ambitieux visant un large public et de multiples finalités peuvent être source de grande valeur ajoutée, mais sont également des projets difficiles à monter.** C'est notamment ce qui s'est passé pour le projet de « bricotek » dans le Sud Guyane, dont la candidature LEADER a finalement été abandonnée.

## FICHE THEMATIQUE N°4 :

# VALORISATION ET PRESERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.

## INTRODUCTION

Cette fiche thématique détaille la contribution du programme LEADER à la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel. Il peut s'agir notamment du développement de stratégies ou d'opérations contribuant à :

- La préservation du patrimoine naturel et culturel par la transmission des savoirs et savoir-faire et la mise en œuvre d'actions de préservation d'espaces naturels ;
- La promotion de ce patrimoine et sa valorisation via des actions de communication, de sensibilisation, le développement d'offres touristiques liées, etc.

## PRISE EN COMPTE DE CETTE THEMATIQUE DANS LES STRATEGIES DES GAL

Dans leur candidature, les cinq GAL de Guyane (voir tableau 1) ont mis en avant un besoin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel et culturel. Un enjeu central mis en avant dans les candidatures est de préserver des savoirs et savoir-faire locaux qui risquent de se perdre et de permettre une réappropriation par la population de son environnement et de son patrimoine. Certains GAL (GAL du Sud, de l'Est et l'Agglo GAL) mettent également en avant le souhait de valoriser leur patrimoine, via le développement d'activités touristiques.

Les activités de préservation et de transmission des savoirs et savoir-faire mentionnées dans les fiches actions sont variées : mise en place d'ateliers de transmission, de marchés associatifs locaux, structuration de filières artisanales concourant à la valorisation des savoir-faire ancestraux et endogènes, organisation de résidences d'artistes, etc. Concernant la valorisation du patrimoine, les principales actions prévues sont l'aménagement d'espaces à visée pédagogique, l'organisation de manifestations de promotion du patrimoine local, l'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation, la valorisation des produits du territoire via des qualifications d'origine, labels, etc.

Ainsi dans leur stratégie de développement local, les cinq GAL<sup>1</sup> dédient un ou plusieurs objectifs stratégiques spécifiques à cette thématique, avec des fiches action associées (voir tableau ci-contre).

TABLEAU 1: FICHES ACTIONS IDENTIFIEES EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE

GAL	Fiches actions (FA)
GAL de l'Est	FA 3
GAL du Nord-Ouest	FA 4
GAL des Savanes	FA 1
Agglo'GAL	FA 3
GAL du Sud	FA 3 et 4

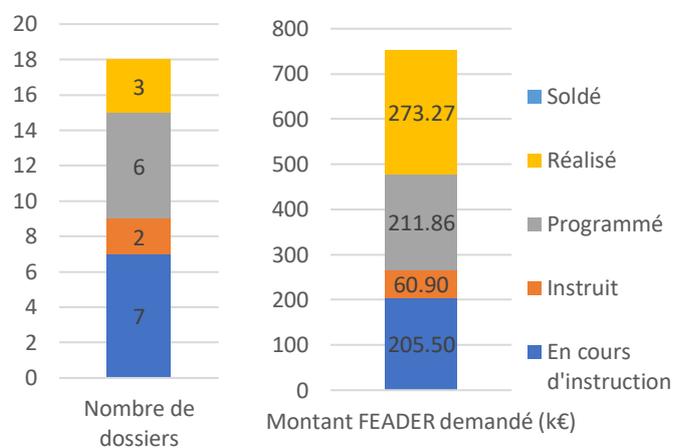
<sup>1</sup> Objectif stratégique (OS) 1 de l'Agglo'GAL, OS 1 du GAL des Savanes et OS 4 et 5 du GAL du Nord-Ouest

## BILAN A MI-PARCOURS DE LA CONTRIBUTION DE LEADER A CETTE THEMATIQUE

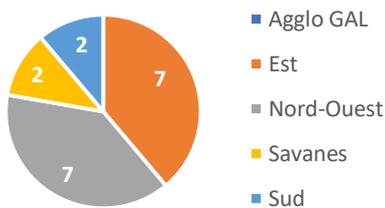
### Bilan des projets déposés

Au total, 18 projets déposés contribuent à la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel. Le montant FEADER moyen des projets est de 42 000 € (contre 47 000 € toutes thématiques confondues).

REPARTITION DES PROJETS PAR STADE D'AVANCEMENT



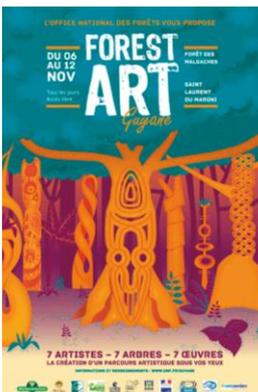
RÉPARTION DES PROJETS PAR GAL



La majorité des projets a été déposée dans les GAL du Nord-Ouest et de l'Est. Dans l'Agglo'GAL, aucun dossier n'a été déposé en lien avec la thématique. En effet, bien que six projets aient été déposés sous la fiche action 3 (qui cible les activités touristiques et de loisirs en lien avec le patrimoine naturel et culturel), ces projets visent tous le développement de l'activité touristique, sans réel volet patrimonial.

Parmi les projets déposés, huit sont des projets en lien avec le tourisme (réhabilitation et mise en valeur de sentiers, promotion du patrimoine guyanais sur des foires en métropole, édition de magazines, etc.). Les autres projets ont une portée locale, avec l'organisation d'événements et manifestations culturelles ou artistiques, de résidences, de sorties scolaires, etc.

Parmi ces projets, peu ciblent la transmission des savoirs et savoir-faire. On peut citer à titre d'exemple un projet de création d'une formation de tambours (« Katrepis Percussion ») et un projet de résidence d'échange artistique.

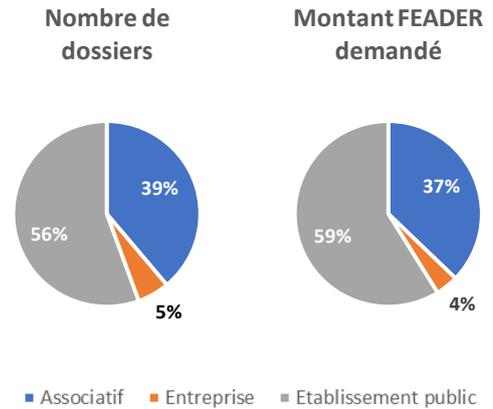


#### Zoom: Organisation du festival Forest Art dans le GAL de l'Est

Dans le cadre de ce projet porté par l'Office National des Forêts, un festival d'une semaine a été organisé en 2017. Divers artistes et collectifs d'artistes guyanais, martiniquais, surinamais et métropolitains ont été invités à réaliser des œuvres d'art le long d'un sentier, à partir de troncs au sol ou d'arbres dépérissants, face au public. Des collégiens ont également participé à ce travail de création à travers des visites guidées encadrées par des agents de l'ONF durant la semaine.

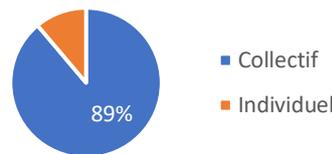
La majorité des projets est portée par des établissements publics. Ce sont principalement des projets concernant la promotion du patrimoine lors de foires ou d'évènements, ou l'aménagement d'espaces naturels (ex. sentiers), ou encore des programmations culturelles sur le territoire. Seul un projet est porté par une entreprise privée : il s'agit d'un projet d'acquisition de matériel audiovisuel pour l'observation du fleuve Approuague (dans le cadre notamment d'activités touristiques).

**REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR**

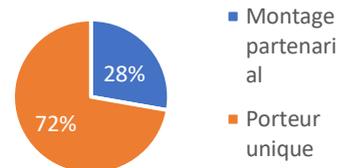


L'objectif de la thématique étant de promouvoir le patrimoine, la portée des projets est généralement collective. Les seules exceptions concernent des projets liés à des activités économiques, comme le tourisme ou l'agro-transformation. Plusieurs projets (5/18) sont issus d'un partenariat entre plusieurs acteurs, notamment des associations.

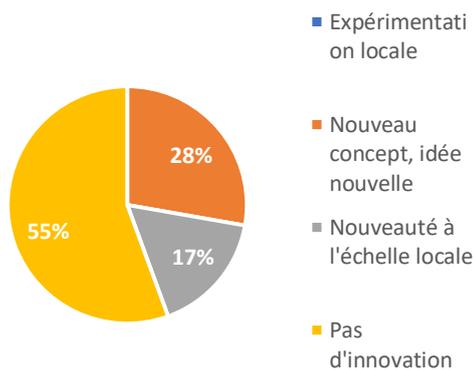
**RÉPARTITION DES PROJETS PAR PORTÉE**



**RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE**



**RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION**



La majorité des projets de valorisation et de préservation des patrimoines ne présente pas de caractère innovant. Néanmoins, plusieurs projets sont des nouveautés locales ou de nouvelles idées, comme par exemple l'organisation en 2017 du festival Forest Art (voir encadré p. 2) mettant en avant des œuvres d'art faites à partir d'arbres ou de troncs.

## Valeur ajoutée de LEADER sur la thématique

Le tableau en page suivante résume les types de projet rencontrés et leur valeur ajoutée pour le territoire de chaque GAL.

GAL	Type de projet	Intérêt pour le territoire
<b>GAL Nord-ouest</b>	<p>Ces projets sont de tailles diverses, avec trois petits projets de moins de 15 000 € du montant FEADER demandé et des projets plus conséquents de plus de 100 000 € du montant FEADER (deux projets).</p> <p>Les thèmes sont diversifiés, comprenant à la fois des activités artistiques (résidences d'artistes, expositions, contes) et des activités liées au patrimoine culturel. Deux projets font intervenir des lycéens : un projet de résidence d'artistes et un projet d'animation culturelle et sportive, tous les deux au Lycée LPO Léopold Elfort à Mana.</p>	<p>Les projets déposés visent un public large (lycéens, habitants des territoires concernés par des programmation culturelles, touristes, etc.). Cependant ces projets concernent principalement la valorisation des patrimoines et répondent moins au besoin mis en avant dans la candidature de préserver des savoirs et savoir-faire locaux qui risquent de se perdre.</p>
<b>GAL de l'Est</b>	<p>Sept projets visent à valoriser et/ou préserver le patrimoine naturel et culturel de l'Est Guyanais, représentant au total 27,5% de l'enveloppe FEADER du GAL. On retrouve sous cette thématique des projets artistiques (Est Art et Katrepris Percussion), des projets de mise en valeur du patrimoine naturel (la diversification d'une structure d'observation de la nature sur l'Approuague et la création d'un sentier le long du canal Labota) et un projet de promotion des produits guyanais.</p>	<p>La valeur ajoutée de l'intervention du GAL sur cette thématique est forte puisque les projets déposés permettent de mettre en valeur la grande diversité culturelle de l'Est (notamment en lien avec sa frontière avec le Brésil et ses communes de l'intérieur). Cependant, ces projets concernent principalement la valorisation des patrimoines et répondent moins au besoin mis en avant dans la candidature de préserver des savoirs et savoir-faire locaux qui risquent de se perdre.</p>
<b>GAL du Sud</b>	<p>Seul deux projets concernent le patrimoine du Sud Guyanais, mais cela est à mettre en lien avec le nombre limité de projets du GAL (quatre projets). Parmi ces deux projets, le premier est un projet d'interprétation du sentier des cascades de Gobaya Maripasoula. Le second est le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui qui met en avant les techniques traditionnelles de couture et de broderie (les Panguis).</p>	<p>Malgré le nombre limité de projets, ceux-ci ont une forte valeur ajoutée pour le territoire. Notamment le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui permet la préservation et la transmission de savoir-faire locaux. C'est le seul projet de ce type en Guyane.</p>
<b>GAL des Savanes</b>	<p>Les deux projets déjà cités de création d'expositions autour du café et du cacao sur le territoire et de promotion du patrimoine rural des Savanes sur des salons s'inscrivent directement dans un objectif de valorisation du patrimoine. Ces deux projets sont pluri-thématiques, l'un étant un projet d'animation locale prévoyant des sorties scolaires (création d'expositions valorisation du café et du cacao sur le territoire) et l'autre touchant à la fois au développement de l'économie locale et au tourisme (Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes).</p>	<p>Le projet de sortie scolaire permet de sensibiliser les jeunes à la valeur de leur patrimoine et aux enjeux de préservation qui y sont liés. De plus, il donnera une meilleure visibilité aux producteurs qui y sont associés.</p> <p>Le second permet une valorisation du large du patrimoine, au-delà du territoire, via la promotion du tourisme.</p>

## BILAN

---

- ❖ Un enjeu central mis en avant dans les candidatures est la préservation des savoirs et savoir-faire locaux qui risquent de se perdre, et la réappropriation par la population de son environnement et de son patrimoine. Pourtant, dans les faits, **parmi les projets déposés au moment de l'évaluation, très peu permettent une réelle transmission des savoirs et des savoir-faire**. Le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui dans le GAL du Sud pourrait servir d'exemple pour inspirer d'autres projets en Guyane.
- ❖ Les projets de valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel ont très majoritairement **une portée collective** (à l'exception de certaines activités touristiques) **et des retombées très larges sur le territoire** car ce sont des projets généralement ouverts à tous et pouvant toucher un grand nombre de personnes (ex. programmation culturelle d'une commune, préservation d'un sentier, etc.).
- ❖ D'après la candidature de l'Agglo'GAL, la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales des territoires ruraux est un enjeu prioritaire (car elle constitue un des trois axes stratégiques du GAL). Pourtant, au moment de l'évaluation, aucun projet répondant à cet enjeu n'a été déposé. **La communication et l'accompagnement des porteurs pourraient cibler plus particulièrement cet axe stratégique pour la seconde moitié de la programmation** (sans pour autant mettre de côté des projets concernant d'autres thématiques et également importants pour le territoire).

## FICHE THEMATIQUE N°5 :

# DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.

## INTRODUCTION

Cette fiche thématique détaille la contribution du programme LEADER au développement touristique. Il peut s'agir notamment du développement de stratégies ou d'opérations contribuant à :

- La structuration du secteur du tourisme et l'animation, la mise en réseau des acteurs ;
- La promotion des territoires et de leur sites et activités touristiques ;
- Le développement de l'offre touristique (activités, hébergements, etc.).

## PRISE EN COMPTE DE CETTE THEMATIQUE DANS LES STRATEGIES DES GAL

Dans leur candidature, les cinq GAL de Guyane (voir tableau 1) ont mis en avant un besoin de développer le tourisme. Pour cela les cinq GAL ont identifié un besoin de structurer leur offre touristique, en réalisant par exemple un recensement de l'offre touristique, en élaborant une stratégie de territoire, ou encore en mettant en réseau les acteurs du tourisme. Certains GAL (tous sauf le GAL du Nord-Ouest) mettent également en avant la nécessité de développer des outils de communication et de promotion du tourisme. Dans tous les GAL, la stratégie prévoit également de soutenir le développement de l'offre touristique en soutenant des projets de création et/ou amélioration d'hébergements touristiques et le développement d'activités de loisirs. Ces activités de loisirs peuvent aussi parfois viser les populations locales, permettant ainsi des synergies avec l'animation locale (voir fiche thématique liée).

Ainsi, dans leur stratégie de développement local, les cinq GAL dédient un ou plusieurs objectifs stratégiques spécifiques à cette thématique, avec des fiches action associées (voir tableau ci-contre). La fiche action 3 de l'Agglo'GAL (« Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs ») couple en théorie tourisme et patrimoine, mais dans les faits tous les projets qui ont été déposés au moment de l'évaluation étaient liés au tourisme sans avoir de volet lié au patrimoine.

**TABLEAU 1: FICHES ACTIONS IDENTIFIEES EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE**

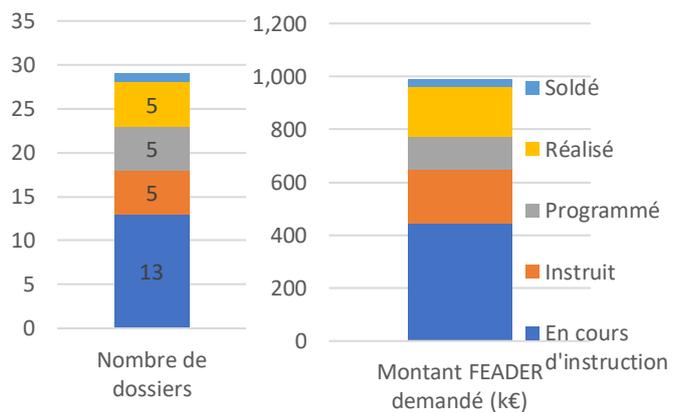
GAL	Fiches actions (FA)
GAL de l'Est	FA 4
GAL du Nord-Ouest	FA 2
GAL des Savanes	FA 3 et 4
Agglo'GAL	FA 3
GAL du Sud	FA 3

## BILAN A MI-PAROURS DE LA CONTRIBUTION DE LEADER A CETTE THEMATIQUE

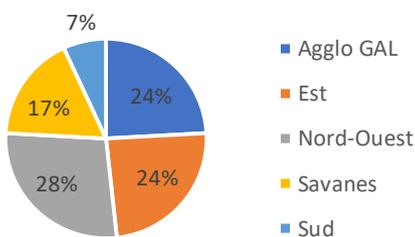
### Bilan des projets déposés

Le développement du tourisme est la thématique avec le plus de projets (29 projets déposés) mais ce sont les projets avec les plus petits montants en moyenne (34 000 € en moyenne contre 47 000 € toutes thématiques confondues).

REPARTITION DES PROJETS PAR STADE D'AVANCEMENT



RÉPARTITION DES PROJETS PAR GAL



Tous les GAL ont des projets en lien avec le tourisme, bien qu'il y ait moins de projets dans les GAL du Sud et des Savanes (à mettre en lien avec le nombre total de projets qui est faible dans ces deux GAL). Dans l'Agglo GAL, on peut observer que les sept projets déposés ont été inscrits sous la fiche action 3, bien qu'ils n'incluent pas d'activités directement en lien avec la promotion du patrimoine. Il semble donc y avoir un décalage entre la stratégie mise en avant dans la fiche action et la manière dont les projets sont sélectionnés.

Plus généralement, les entretiens réalisés sur le terrain ont mis en avant le fait que les projets déposés ne s'insèrent pas dans un schéma de développement touristique formalisé, à partir d'une réflexion sur les besoins et la complémentarité des différents projets soutenus. En l'absence d'une telle stratégie sur le territoire, les projets s'inscrivent dans la réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.

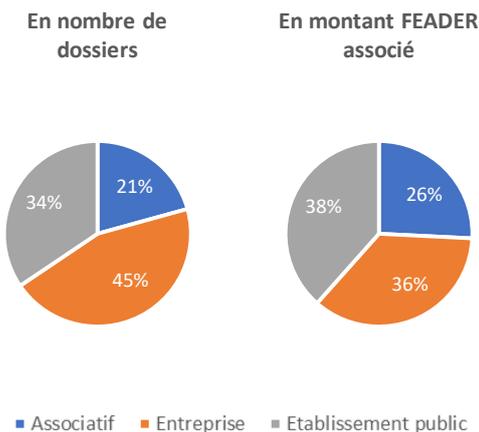
Il existe une grande diversité de projets déposés dans les différents GAL de Guyane afin de développer le tourisme. De nombreux projets concernent la création ou l'amélioration de sites d'hébergement ou de restauration à destination des touristes (12 projets sur 29 au total). Sept projets concernent des activités de loisir, dont un projet qui est également un hébergement : un projet de randonnée équestre et hébergements "les indiens à cheval" porté par le centre équestre Royal Ranch. Cinq projets visent à la promotion des territoires comme destination touristique et au développement d'outils de communication (notamment l'édition d'un numéro hors-série du magazine « Une saison en Guyane » sur la Commune d'Awala-Yalimapo). Les cinq projets restants concernent des actions d'embellissement et de valorisation du patrimoine pour le tourisme (par la réalisation de fresques murales, la création et l'entretien de sentiers, des activités de guide touristique, etc.).

#### Zoom : Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes en métropole

Dans le GAL des Savanes, deux projets ont été déposés dans le but de promouvoir le patrimoine des Savanes et ses atouts touristiques à l'occasion de foires et événements organisés en métropole. Ces deux projets sont portés par des établissements publics (le PNRG et la CCDS). Les événements ciblés sont le salon de l'agriculture et le salon du tourisme et des loisirs, tous les deux à Paris.

Ces projets répondent à l'objectif du GAL, mis en avant dans sa candidature, de valoriser les Savanes comme destination touristique (au-delà du tourisme spatial).

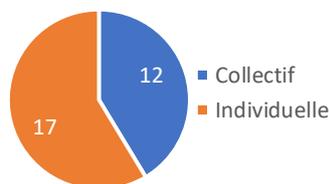
## REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



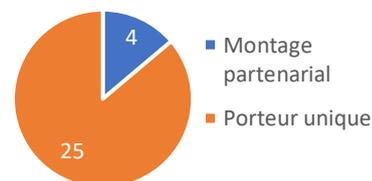
Les projets de développement touristique sont portés par tout type d'acteurs, que ce soit des établissements publics, des entreprises ou des associations. Les établissements publics portent principalement des projets d'embellissement et de valorisation du patrimoine ou de promotion du tourisme, tandis que les entreprises et les associations développent principalement des projets d'hébergement et de loisirs.

La majorité des projets a une portée individuelle car ceux-ci profitent en premier lieu au porteur qui tire un revenu de l'activité de tourisme. Seuls les projets portés par des établissements publics et quelques projets associatifs ont une portée collective. On peut citer par exemple la réalisation de fresques murales pour embellir la ville de Saint-Georges de l'Oyapock dans le cadre du projet culturel Commune Rurale Peinture Murale (CRPM).

## PORTÉE DES PROJETS

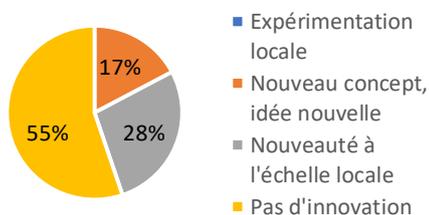


## RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE



Il est également à noter que très peu de projets s'appuient sur des partenariats (4 projets sur 29). Un des montages partenariaux est porté par l'association d'associations APROSEP, qui a également accompagné d'autres partenariats dans le cadre des autres thématiques (notamment dans le GAL de l'Est et l'Agglo'GAL).

## RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION



Plus de la moitié des projets liés au tourisme n'a pas de caractère innovant. Les autres projets sont soit des nouveaux concepts soit des nouveautés à l'échelle locale. On peut citer à titre d'idée nouvelle un projet de randonnée équestre associé à un hébergement sous tipi pour des séjours sous le thème « indiens à cheval » (Agglo'GAL). Le projet d'installation du centre équestre Kawale à Charvein (GAL du Nord-Ouest) est quant à lui une nouveauté locale car il n'y a pas de centre équestre dans la zone.

## Valeur ajoutée de LEADER sur la thématique

Le tableau ci-dessous résume les types de projet rencontrés et leur valeur ajoutée pour le territoire de chaque GAL.

GAL	Type de projet	Intérêt pour le territoire
<b>GAL Nord-ouest</b>	<p>L'action du GAL en lien avec le développement touristique s'appuie sur un ensemble de petits projets individuels, avec des petits budgets, avec des projets s'échelonnant entre 24 400€ et 99 700 € de FEADER demandé.</p> <p>Ces projets concernent des hébergements touristiques ou restaurants (quatre projets, portés par des acteurs privés), des activités de plein air (deux projets) et la promotion de la région et de ses produits (deux projets). Il est à noter que, hormis les deux projets individuels d'extension d'hébergement, tous les projets comportent une double dimension : tourisme associé à une contribution à l'animation locale ou bien à la valorisation du patrimoine local.</p>	<p>Les projets déposés répondent aussi bien aux besoins en termes de développement de l'offre touristique (hébergements et activités), que promotion des atouts touristiques de la région. Ils apportent donc une réelle valeur ajoutée pour le secteur du tourisme (avec des retombées possibles sur les autres secteurs).</p>
<b>GAL de l'Est</b>	<p>Sept dossiers ont été déposés en lien avec le développement touristique dans l'Est Guyanais.</p> <p>Les projets sont diversifiés : ils concernent des hébergements, des activités artistiques, la création de sentiers, des activités sportives et la promotion de produits guyanais.</p>	<p>La valeur ajoutée des projets touristiques est forte pour le territoire de l'Est puisque l'offre touristique existante est très limitée et peu d'activités existent. Ces projets pourraient permettre de redynamiser la région par un flux plus important et régulier de personnes, conduisant au développement d'activités connexes (ouverture de restaurants, de magasins, etc.).</p>
<b>Agglo'GAL</b>	<p>C'est la thématique la plus développée avec sept dossiers, correspondant à un montant de FEADER de 258 500 € au total (soit 67% de l'enveloppe correspond au projets déposés). Quatre projets concernent des hébergements touristiques, tandis que les trois autres visent au développement d'activités de loisirs (centre animalier, équitation et autres sports).</p>	<p>Les projets déposés permettent de développer l'offre touristique du territoire et donc de développer le secteur du tourisme (avec des retombées possibles sur les autres secteurs). Cependant, aucune action n'a été entreprise pour le moment pour structurer cette offre et animer la filière, bien que ce soit un besoin mis en avant dans la candidature du GAL.</p>
<b>GAL du Sud</b>	<p>Deux projets ont été déposés en lien avec le développement touristique dans le Sud Guyanais. Tous deux concernent la promotion d'activités de nature via l'entretien et la mise en valeur de sentiers de randonnée.</p>	<p>Les projets déposés vont permettre de développer des activités touristiques de plein air et donc potentiellement d'attirer de nouveaux touristes. Cependant, l'état d'avancement de la programmation (avec uniquement deux projets pour cette thématique) ne permet pas de conclure sur la valeur ajoutée du programme pour le territoire.</p>
<b>GAL des Savanes</b>	<p>C'est pour l'instant la thématique d'intervention principale la plus avancée du GAL, avec cinq projets déposés, correspondant à un montant d'aides demandé total de plus de 150 000 €.</p> <p>Les projets sont de contenus et d'échelles variés : des actions de promotions sur des salons et événements (deux projets), un projet rénovation d'hébergements, un projet de sorties pêche avec des touristes et un projet d'activités de guide touristique.</p>	<p>Ces projets ont un fort potentiel pour le territoire, car ils permettent de valoriser l'ensemble des richesses du territoire : nature, culture, patrimoine et gastronomie. Il en résulte un impact positif en termes de création d'emplois et une amélioration de l'attractivité du territoire pour les jeunes, grâce au développement d'activités parallèles. Cependant, il est à regretter qu'aucune action n'ait encore été entreprise pour répondre aux autres besoins du GAL en termes de tourisme, notamment la structuration de la filière et le recensement de l'offre.</p>

## BILAN

---

- ❖ Tous les GAL guyanais ont mis en avant dans leur candidature un besoin de développer le tourisme, et ont déposé auprès du PAE des projets répondant à ce besoin.
- ❖ Le développement du tourisme est **la thématique comptant le plus de projets**, bien qu'ils soient en moyenne moins importants en termes de budget comparés aux autres thématiques. De plus, il existe **une grande diversité de projets touristiques**, qui touchent à différents enjeux mis en avant dans les candidatures des GAL. Cependant, dans plusieurs GAL, **la majorité des projets répondent à un même enjeu** (en particulier le développement de l'offre touristique), **laissant de côté d'autres enjeux** (en particulier la structuration de la filière et les actions de promotion). Les actions de communication et de repérage des potentiels porteurs de projets portant sur ces enjeux pourraient être renforcées pour la seconde partie de la programmation.
- ❖ De manière générale dans les cinq GAL, **il est à regretter que les projets touristiques ne s'incluent pas dans un schéma de développement touristique formalisé, à partir d'une réflexion sur les besoins et la complémentarité des différents projets soutenus**. Néanmoins en l'absence d'une telle stratégie sur le territoire, les projets s'inscrivent dans la réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.

# FICHE TERRITOIRE : AGGLO GAL



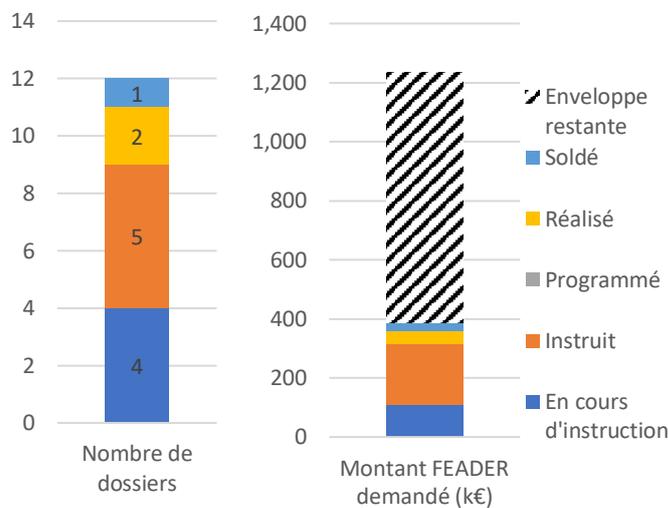
*L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non-programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.*

## 1. FICHE D'IDENTITE DU GAL

Priorité du GAL	<i>Soutenir un développement économique et social au sein des territoires ruraux en préservant leur identité et en mobilisant les synergies et complémentarité avec la centralité urbaine</i>
Structure porteuse	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)
Président du GAL	David Riche
Equipe technique	Félicia Leneuve et Janine Robinson, toutes deux animatrices et gestionnaires. Elles sont arrivées récemment : F. Leneuve (avril 2018, en remplacement de Delphine Pinault) et J. Robinson (octobre 2018). Il est par ailleurs prévu le remplacement de J. Robinson à court terme.
Date de création / historique	1 <sup>ère</sup> programmation pour la plupart des communes du GAL (Roura faisait partie d'un autre GAL en 2007-2013). Candidature déposée lors de la seconde vague de candidature. Avis favorable sous réserve, obtenu en octobre 2016.
Périmètre	Le territoire couvre 4 communes sur une superficie de 4 955 km <sup>2</sup> et 17 607 habitants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Roura,</li> <li>- Macouria,</li> <li>- Montsinéry-Tonnégrande</li> <li>- La partie Sud de Matoury</li> </ul>
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée</li> <li>• Approvisionnement de la population de la CACL en produits alimentaires issus de l'agriculture locale</li> <li>• Valorisation des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux</li> </ul>
Fiches actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA1 : Développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée</li> <li>• FA2 : Approvisionnement de la population en produits alimentaires issus de l'agriculture locale</li> <li>• FA3 : Valorisation des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux par le développement du tourisme et des loisirs</li> </ul>

## 2. BILAN DES REALISATIONS

### Avancée du programme



- La majorité des dossiers déposés à l'Agglo GAL ont déjà été instruits (8/12), dont un dossier déjà soldé et deux déjà réalisés. Les 4 dossiers restants sont en cours d'instruction, pour un montant FEADER demandé de 110 000 € au total.
- Seuls 31% de l'enveloppe totale sont engagés pour le moment.

### Bilan des réalisations par thématique d'intervention

- Les projets déposés dans L'Agglo GAL se rapportent principalement à trois des thématiques d'intervention de LEADER identifiées pour l'analyse à l'échelle régionale : l'animation locale et le développement de services de proximité, le développement et la structuration de l'économie locale et des filières, et le développement touristique (voir tableau ci-dessous).
- Certains projets contribuent par ailleurs de façon indirecte à la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel, notamment à travers le développement d'activités pour les jeunes en pleine nature, et un projet de développement de l'agrotransformation incluant un musée qui devrait présenter les techniques de transformation traditionnelles (voir encadré ci-dessous).

#### ENCADRE 1 : EXEMPLE D'UN PROJET PLURI-THEMATIQUE : « FABRICATION DE COUAC, KASSAV ET SISPA »

Le projet « Fabrication de COUAC, KASSAV ET SISPA » est un projet qui touche à trois thématiques : d'une part le développement de l'économie locale par le développement d'une entreprise de transformation de produits agro-alimentaires. D'autre part, la formation car il est prévu d'organiser des portes ouvertes et de faire des actions de formation auprès des jeunes. Et pour finir, la valorisation du patrimoine local car ce sont des produits traditionnels et la porteuse du projet souhaite garder les anciennes machines de transformation pour les exposer et promouvoir ce patrimoine culturel.

TABLEAU 1: BILAN DES REALISATIONS PAR THEMATIQUE

Thématique	Nombre de projets concernés	Montant total (€)	Montant FEADER demandé (€)	Part de l'enveloppe FEADER demandée totale
Animation locale et développement de services de proximité	4	175 180	110 228	28,6%
Développement et structuration de l'économie locale et des filières	1	27 001	17 213	4,5%
Développement touristique	7	395 996	258 591	67,0%

#### ❖ Animation locale et développement de services de proximité

- Quatre dossiers ont été déposés en lien avec cette thématique, pour un montant FEADER total demandé de 110 000 € (soit 29% des montants demandés par les douze projets).
- Ces projets visent le développement d'activités sportives, notamment à destination des jeunes (deux projets) et des handicapés (un projet). Le dernier projet concerne la création d'une ludothèque à Roura. Ce projet répond à une forte demande de la population inactive sur le territoire.

#### ❖ Développement et structuration de l'économie locale et des filières

- Au moment de l'évaluation à mi-parcours, un seul projet concernant cette thématique était en cours de mise en œuvre : il s'agit d'un projet de développement de la fabrication de couac, de kassav et de sispa, porté par une agricultrice (voir encadré plus haut).

#### ❖ Développement touristique

- C'est la thématique la plus développée avec sept dossiers, correspondants à un montant de FEADER de 258 500 € au total (soit 67% de l'enveloppe correspondants aux projets déposés). Quatre projets concernent des hébergements touristiques, tandis que les trois autres visent au développement d'activités de loisirs (centre animalier, équitation et autres sports).

### 3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

---

#### L'organisation et le circuit de gestion actuel permettent-ils la mise en œuvre efficace du programme ?

##### ❖ Qualité des échanges : une animation territoriale en cours de montée en puissance

- **L'équipe d'animation est récente et doit encore être stabilisée** : de premières relations ont pu être établies avec les porteurs de projets, mais l'équipe doit encore être stabilisée (notamment avec le remplacement d'une des animatrices, prévu à court terme) et aura besoin de temps pour affiner sa connaissance du territoire. Cependant, il semble qu'il y ait une volonté au sein de la CAACL de mettre les moyens pour intégrer l'équipe à ses effectifs, ce qui devrait permettre de stabiliser les équipes.
- **Les porteurs de projets nécessitent un accompagnement plus poussé pour anticiper les problématiques logistiques et techniques** dans le montage de leur projet (étapes nécessaires à la construction, besoin de permis de construire, etc.), ce qui ne fait pas forcément partie des compétences ni des attributions de l'équipe d'animation. Du point de vue du président comme de celui des bénéficiaires, l'équipe d'animation doit accueillir tous les porteurs de projets potentiels et contribuer à l'organisation du partenariat d'accompagnement autour du projet, et/ou orienter les porteurs vers d'autres dispositifs d'accompagnement. Cependant, l'articulation entre les dispositifs n'est pas clairement définie aujourd'hui.
- **Ce manque de technicité conduit à une absence de sécurisation concernant les dépenses qui seront effectivement éligibles** : en pratique les porteurs rencontrés ont réalisé leur projet avec l'idée qu'ils verront bien après coup, parmi les frais engagés, lesquels pourront être remboursés.
- **Les porteurs de projets rencontrés ont adopté différentes stratégies** :
  - Certains ont lancé, voire réalisé entièrement leur projet sans attendre le conventionnement. Cette pratique a permis l'avancée des projets en accord avec leurs objectifs et contraintes techniques.

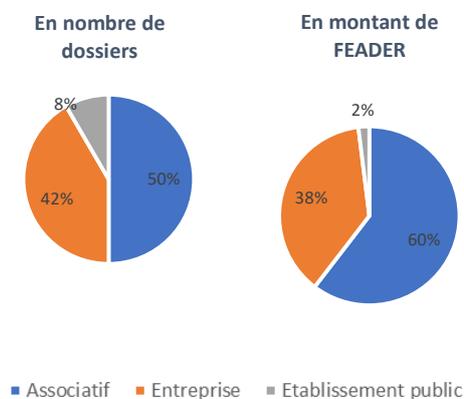
- D'autres, plus fragiles financièrement, ont préféré se sécuriser en attendant le conventionnement.
- **Les délais de traitement des dossiers, de l'instruction jusqu'au paiement, sont sources de difficultés pour les porteurs de projet.** Les conséquences relevées pour les porteurs de l'Agglo GAL sont :
  - Un ralentissement du projet, les porteurs ayant besoin des premiers remboursements pour réaliser les derniers investissements.
  - Une mise en difficulté financière des porteurs de projets, par manque de trésorerie, pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'activité et/ou une mise en péril des outils de travail (ex. un des porteurs rencontrés a dû vendre certains de ses chevaux pour faire face à l'avance de trésorerie, alors que ceux-ci constituent la base de son outil de travail).
  - Le renoncement des porteurs de projets à faire appel au programme LEADER.
- ❖ **Autres facteurs limitants : la technicité et les exigences administratives pour le montage des projets**
  - Les porteurs de projets se heurtent aux difficultés administratives, démultipliées par les problématiques propres à la Guyane (ex. difficultés à remplir les demandes et à obtenir les permis de construire, difficulté à obtenir certains documents de base comme un Kbis par internet, nécessité d'importer des équipements depuis le continent européen pour respecter les normes CE, difficultés à trouver et à sécuriser les fournisseurs, etc.).
  - Ces problématiques limitent l'accès aux aides pour les porteurs de projets privés, et les personnes rencontrées témoignent d'une complexité similaire à celles rencontrés pour les autres fonds (FEADER, FEDER-FSE). Ainsi, en lien avec le renforcement des exigences européennes, le programme LEADER ne permet pas un accès plus facile aux financements que les autres fonds européens comme cela était le cas lors des précédentes programmations, afin de stimuler et soutenir les initiatives sur le territoire.
  - Par ailleurs, en lien avec le grand nombre de porteurs de projets privés et associatifs, l'avance des frais par les bénéficiaires est un frein important au déploiement du programme, avec les conséquences citées précédemment (mise en difficulté financière, retard dans la réalisation des projets).
  - Enfin, certains acteurs témoignent d'un filtrage politique des projets et considèrent que certains porteurs ont été rebutés sans justification. Globalement, on note une certaine méfiance de certains porteurs de projet. L'existence d'un filtrage ou non n'a pas pu être vérifié dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, mais il convient de noter que de telles pratiques ont généralement pour conséquence un désengagement rapide des porteurs de projets privés dans le dispositif.

## L'approche ascendante est-elle garantie et renforcée par la mise en œuvre du programme ?

### ❖ Implication des acteurs privés : une très bonne implication du secteur privé dans les projets soutenus, mais une implication dans le Comité de programmation encore en construction

- La quasi-totalité des projets pris en compte dans l'analyse sont portés par le secteur privé : en termes de budget, les associations sont les principales bénéficiaires du programme (60% du budget FEADER demandé au total).
- Le collège privé du Comité de programmation est encore en cours de stabilisation et de montée en compétence : les acteurs recrutés au départ ont pour certains renoncé à faire partie du comité, en raison de leur manque de disponibilité pour s'engager de façon satisfaisante dans la démarche. Aucun des membres du collège privé n'a souhaité être interrogé dans le cadre de l'évaluation.

REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



- Néanmoins, les difficultés de montage des projets et d'avance des fonds déjà cités constituent des freins très significatifs pour l'accès des petits porteurs de projets au financement. En l'absence de dispositifs d'accompagnement complémentaires (par ex. portage des projets par une association), et malgré la valeur ajoutée de l'animation territoriale, l'accès aux aides n'est pas garanti pour les petits porteurs de projets. Cette situation est très manifeste pour les porteurs de projet en agro-transformation : d'après une animatrice de la Chambre d'Agriculture, **moins de 5% des bénéficiaires potentiels arrivent à déposer des projets**, car ils auraient besoin d'être accompagnés de A à Z.

### ❖ Information des bénéficiaires potentiels : un fort engagement des élus comme relais du programme

- Les bénéficiaires rencontrés ont été informés de l'existence du programme par leur réseau ou via les élus locaux. Les élus locaux apparaissent comme un relais important du programme sur le territoire. Actuellement, les membres du collège privé ne semblent pas contribuer à la diffusion du programme. Par ailleurs, **les premiers porteurs semblent déjà jouer spontanément un rôle de relais du programme**, ce qui est à valoriser.
- En effet, étant donné l'absence d'historique du programme, **il y a encore peu de projets pouvant servir de modèle pour illustrer ce qui peut être fait avec le programme LEADER sur le territoire**. Il sera donc particulièrement important de bien communiquer sur les premiers projets réalisés, voire de prendre des exemples issus des autres GAL pour stimuler les initiatives sur les thématiques peu développées actuellement.
- Du point de vue du président du GAL et de l'équipe technique, **il reste nécessaire de réaliser des actions d'information spécifiques** pour « diffuser » le programme.

### ❖ Valeur-ajoutée de l'animation et effet levier : « LEADER doit jouer un rôle de tremplin »

- Le programme LEADER apporte d'abord une aide financière, constituant un coup de pouce permettant aux idées d'être mises en œuvre.
- Pour l'un des bénéficiaire rencontré, le dispositif a également conduit à une « accélération » de son projet : celui-ci aurait peut-être été réalisé sans les financements LEADER mais petit à petit.

## Les actions menées sont-elles pertinentes au regard de la stratégie et des objectifs de la mesure LEADER ?

- ❖ **Mise en œuvre des sept principes LEADER : une démarche ascendante à confirmer et une approche multisectorielle à développer, notamment via la mise en réseau des porteurs de projets**
  - **Démarche ascendante** : l'animation locale a permis d'initier une démarche ascendante, comme en témoigne la part significative de projets privés et associatifs sélectionnés par le GAL. Cependant, la démarche reste jeune et l'équipe d'animation doit se consolider afin de continuer d'assurer notamment l'animation du territoire, permettant l'émergence et le repérage de projets pertinents.
  - **Partenariat public-privé de décision** : comme décrit dans les paragraphes précédents, la mise en place d'une gouvernance public-privé reste en cours de construction. Aujourd'hui, par le manque de formation, d'expérience et d'appropriation du programme par les membres du collège privé, le GAL est plutôt porté par les acteurs publics.
  - **Soutien à l'innovation** : sur les douze projets déposés lors de l'évaluation, quatre ont été qualifiés de nouveaux concepts par leur caractère original (création d'une ludothèque, développement du handisport et développement des randonnées à cheval avec transport des chevaux vers les clients, et mise en place d'atelier-musée de transformation du manioc). A l'opposé, on note deux projets touristiques pour lesquels aucune dimension innovante n'est identifiable. Enfin, les trois projets restants restent classiques mais permettent de compléter l'offre d'animation sur le territoire.
  - **Mise en réseau** : sur les douze projets déposés, quatre sont issus de montages partenariaux. L'association APROSEP joue notamment un rôle important dans ces montages (elle est à l'origine du montage partenarial de deux projets).
  - **Approche intégrée et multi-sectorielle** : les projets déposés sont assez centrés sur leur secteur d'activité. Le projet déjà cité de création d'un atelier-musée pour la transformation du couac sort du lot, en s'inscrivant à la fois dans le développement des filières locales et la valorisation du patrimoine. Le caractère multisectoriel démultiplie la valeur-ajoutée des projets pour le territoire : il faudra donc veiller à la développer, à travers notamment l'accompagnement du projet et la mise en réseau entre les projets de porteurs potentiels issus de différents secteurs d'activités.
  - **Coopération avec d'autres territoires ruraux** : comme dans les autres GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Aucune idée de projet n'a été évoquée lors des entretiens. La coopération est cependant une préoccupation importante pour l'équipe : le président du GAL prévoit notamment d'organiser une réunion avec les autres présidents afin d'identifier les thématiques de coopération possible ; par ailleurs l'animatrice devrait assister à une formation nationale sur la coopération, à laquelle participeront également les animateurs de l'Est et des Savanes.
  - **Mise en œuvre d'une stratégie de développement local** : cf. § suivant
- ❖ **Pertinence des projets sélectionnés au regard de la SDL : une stratégie proactive à mettre en place pour la mise en œuvre de l'axe « Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires issus de l'agriculture locale »**
  - L'axe stratégique n°1 « Développement d'une économie sociale et solidaire endogène et territorialisée » est mis en œuvre à travers le soutien aux associations sportives et de loisir notamment. Les projets financés ont par ailleurs permis des créations d'emplois.
  - L'axe stratégique n°2 « Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires issus de l'agriculture locale » peine à être mis en œuvre. En lien avec les difficultés de montage des projets déjà décrites, l'équipe d'animation signale des difficultés à concrétiser les projets. Ainsi, d'après l'équipe du GAL, une part significative des projets repérés lors de l'écriture de la candidature n'a

pas pu être déposée. Il est actuellement envisagé de lancer un appel d'offre afin de soutenir l'animation de la filière.

- L'axe stratégique n°3 « Valoriser les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales des territoires ruraux » est aujourd'hui le plus mis en œuvre, à travers les projets dans le domaine du tourisme.
- D'après le président du GAL, la sélection des projets se fait actuellement essentiellement sur les aspects administratifs. Le comité de programmation souhaite également prendre en compte la motivation des porteurs de projets, c'est pourquoi les porteurs sont invités à présenter leur projet devant le Comité. Cette étape est vécue de façon ambiguë par les porteurs, qui y voient l'occasion de présenter leur projet, mais également une étape supplémentaire de contrôle, et le risque d'un jugement centré sur le porteur plutôt que sur l'opportunité du projet.
- L'ensemble des projets pris en compte dans l'analyse semble pertinent au regard de la SDL.

❖ **Certains projets sélectionnés n'auraient pas pu être financés via d'autres dispositifs**

- Le LEADER est un programme de financement global qui permet de financer de petits projets entièrement que cela soit au niveau des salaires ou du financement de matériel/d'installation. Certains projets n'auraient pas pu être financés sans le LEADER parce que les autres fonds européens sont parfois trop exigeants ou ne permettent le financement que d'une partie spécifique des projets.

## 4. BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

❖ **Synthèse des observations**

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des contraintes moins élevées que dans d'autres territoires pour développer des projets</li> <li>• Une équipe d'animation motivée et des compétences au sein de l'Agglo</li> <li>• Des bénéficiaires satisfaits de l'appui apporté par l'équipe d'animation</li> <li>• Une bonne coordination et articulation avec le dispositif DADT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un faible niveau de formation des porteurs de projets et un besoin d'accompagnement sur les aspects techniques et administratifs</li> <li>• Des délais du dépôt des dossiers au conventionnement long pour les porteurs, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets</li> <li>• Une stratégie très sectorielle, qui pourrait limiter les opportunités de mise en réseau et la recherche de projets multisectoriels à forte valeur ajoutée pour le territoire</li> <li>• Un partenariat public-privé au sein du Comité de programmation encore en construction et à renforcer</li> <li>• Peu de mise en réseau entre les bénéficiaires et de montage partenariaux dans le cadre des projets</li> <li>• Des projets qui permettent majoritairement le développement d'activités de loisir et touristiques à destination de la population de l'agglomération de Cayenne, mais qui contribuent peu au développement endogène de la zone rurale</li> <li>• La nécessité de stabiliser l'équipe d'animation à très court terme</li> <li>• Une capacité d'autofinancement faible des petits porteurs de projets et peu ou pas de solution de préfinancement sur le territoire (pas de prêt des banques)</li> </ul>

## ANNEXE : LISTE DES PROJETS INCLUS DANS L'ANALYSE PAR THEMATIQUE

	Montant présenté	total	Montant FEADER demandé
<b>Animation locale et développement de services de proximité</b>			
Animations sportives de pleine nature itinérantes	116 594,60 €		65 105,41 €
Activités nautiques pour les élèves de classes de quatrième	8 850,00 €		7 522,50 €
Création d'une ludothèque à Roura	25 272,87 €		21 481,93 €
Handisport	24 462,13 €		16 117,81 €
<b>Total</b>	<b>175 179,60 €</b>		<b>110 227,65 €</b>
<b>Développement et structuration de l'économie locale et des filières</b>			
Fabrication de COUAC, KASSAV et SISPA	27 001,15 €		17 213,23 €
<b>Total</b>	<b>27 001,15 €</b>		<b>17 213,23 €</b>
<b>Développement touristique</b>			
Construction et Aménagement de carbet : Krikoko village	37 904,00 €		28 428,00 €
Randonnée équestre et hébergements "les indiens à cheval"	29 002,87 €		24 652,44 €
WOKA : centre d'initiative aux activités de pleine nature	154 051,64 €		63 543,02 €
Agro tourisme à Montsinéry Tonnégrande	50 000,00 €		31 875,00 €
<b>Hébergement Touristique sur structure équestre</b>	<b>25 405,00 €</b>		<b>25 405,00 €</b>
<b>Eco lodge à la ferme biologique de Pikdismi</b>	<b>49 632,00 €</b>		<b>42 187,20 €</b>
<b>Construction d'un mur d'enceinte d'un centre animalier</b>	<b>50 000,00 €</b>		<b>42 500,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>395 995,51 €</b>		<b>258 590,66 €</b>

# FICHE TERRITOIRE : GAL DE L'EST



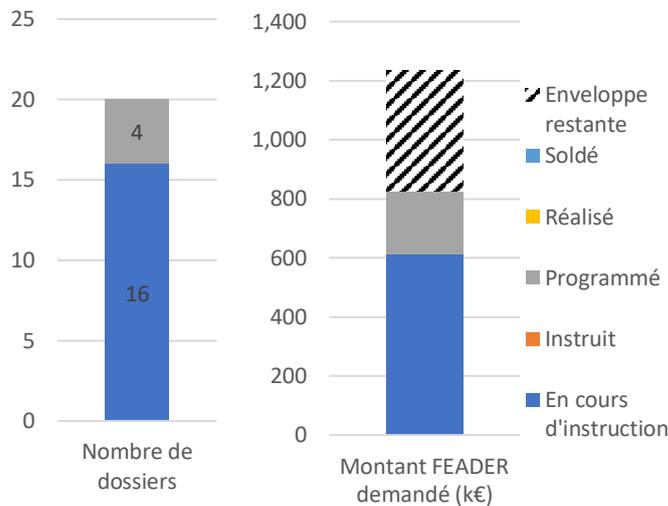
*L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les **dossiers déposés** et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise en compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.*

## 1. FICHE D'IDENTITE DU GAL

Priorité du GAL	Priorité à l'occupation des jeunes
Structure porteuse	Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG)
Président du GAL	Georges Elfort
Equipe technique	David Lucas, l'animateur a été embauché en octobre 2018 et Kanelle Joigny, la gestionnaire, en janvier 2019. Avant, Aurélie Proto était en charge de l'animation. Elle est partie durant l'été 2018.
Date de création / historique	Première fois que le CCEG est porteur d'un GAL. Le périmètre du GAL a changé par rapport à la programmation précédente : la commune de Roura n'en fait plus partie. Candidature déposée lors de la seconde vague de candidature. Avis favorable obtenu en octobre 2016.
Périmètre	Le territoire couvre quatre communes rassemblant au total 6 700 habitants : - Régina - Ouanary - Saint-Georges de l'Oyapock - Camopi
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le suivi de formation adaptée aux besoins de professionnalisation de l'Est ;</li> <li>• Accompagner le développement de l'économie locale ;</li> <li>• Encourager la valorisation sociale et culturelle des patrimoines de l'Est.</li> </ul>
Fiches actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA1 : Soutenir des formations ciblées et issues d'une demande locale</li> <li>• FA2 : Soutenir la structuration, l'organisation et l'installation d'activités économiques répondant aux besoins ruraux</li> <li>• FA3 : Soutenir les actions culturelles et patrimoniales qui créent du lien social</li> <li>• FA4 : Favoriser la découverte touristique de l'Est</li> </ul>

## 2. BILAN DES REALISATIONS

### Avancée du programme



- La majorité des dossiers déposés au GAL de l'Est sont en cours d'instruction (16/20). Les 4 dossiers restants sont programmés, pour un montant FEADER demandé de 214 000 € au total.
- 67% de l'enveloppe totale est engagée.

### Bilan des réalisations par thématique d'intervention

- Les projets déposés dans le GAL de l'Est se rapportent à cinq des thématiques d'intervention de LEADER identifiées à l'échelle régionale (cf. liste des projets en annexe) : l'animation locale et le développement de services de proximité, le développement et la structuration de l'économie locale et des filières, le renforcement de la formation professionnelle, le développement touristique et la valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel (voir tableau ci-dessous).
- La majorité des projets sont pluri-thématiques (12/20).

TABLEAU 1: BILAN DES REALISATIONS PAR THEMATIQUE

Thématique	Nombre de projets concernés	Montant total (€)	Montant FEADER demandé (€)	Part de l'enveloppe FEADER demandée totale
Animation locale et développement de services de proximité	8	342 927	259 616	38,5%
Développement et structuration de l'économie locale et des filières	8	343 180	270 396	35,8%
Développement touristique	7	494 727	248 629	32,9%
Renforcement de la formation professionnelle, insertion	4	307 736	258 176	34,2%
Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel	7	337 058	226 642	30,0%

#### ❖ Animation locale et développement de services de proximité

- Le GAL de l'Est n'a pas proposé de fiche action en lien direct avec cette thématique, mais plusieurs projets inscrits sur d'autres fiches actions y contribuent, en lien notamment avec la priorité du GAL de développer des activités pour les jeunes. Deux projets ciblent spécifiquement les jeunes : le projet « Construction du LVA MAZY », à destination des jeunes en décrochage scolaire et le projet « Katrepis Percussion » qui vise à créer une formation pour les jeunes autour du tambour. Les autres projets inclus dans cette thématique concernent des activités sportives (par exemple du kayak), des services de proximité (ramassage scolaire, acquisition d'une dépanneuse...) et des projets artistiques (notamment dans le cadre du projet Est Art).

- Ces projets sont porteurs d'une forte valeur ajoutée pour le territoire : ils sont destinés à un large public et permettent l'accès à des activités culturelles et artistiques à un public défavorisé et en zone reculée.

#### ❖ Développement et structuration de l'économie locale et des filières

- Huit projets sur les vingt déposés contribuent au développement et la structuration de filières. La moitié sont en lien avec les filières agricoles (concernant la mécanisation agricole, la conception de systèmes agro-sylvo-pastoraux, etc.).
- Les autres projets concernent des entreprises locales (notamment deux projets liés à des services de proximité), la valorisation des producteurs guyanais à la Foire de Paris et un projet de portage (administratif et financier) d'associations et porteurs de projets basés à Camopi.
- Il est à noter que certains projets comportent également une dimension de formation et d'insertion professionnelle : par exemple, le projet GAIA (Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie) consiste à développer le portage d'associations ; il permet de lever les freins administratifs à la création de nouvelles activités.
- D'un point de vue économique, le développement des activités d'agro-transformation permet avant tout la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées.

#### ❖ Développement touristique

- Sept dossiers ont été déposés en lien avec le développement touristique dans l'Est Guyanais.
- Les projets sont diversifiés avec des projets concernant des hébergements, des activités artistiques, la création de sentiers, des activités sportives et la promotion de produits guyanais.
- La valeur ajoutée de projets touristiques est néanmoins forte pour le territoire de l'Est car l'offre touristique existante est très limitée. Ces projets pourraient permettre de redynamiser la région par un flux plus important et régulier de personnes, conduisant au développement d'activités connexes (ouverture de restaurants, de magasins, etc.)
- Il est à regretter que ces projets ne s'incluent pas dans un schéma de développement touristique formalisé, à partir d'une réflexion sur les besoins et la complémentarité des différents projets soutenus. Néanmoins en l'absence d'une telle stratégie sur le territoire, les projets s'inscrivent dans la réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.

#### ❖ Renforcement de la formation professionnelle et de l'insertion

- C'est la thématique à laquelle se rapporte le plus petit nombre de projets (quatre dossiers), mais ces dossiers représentent tout de même une part significative de l'enveloppe FEADER du GAL (31,3%), et ont une portée significative pour le territoire.
- Trois projets visent spécifiquement les jeunes, en lien avec la priorité du GAL : un projet d'insertion professionnelle des jeunes par la construction d'un carbet, un projet d'achat d'un tracteur pour démonstration pour les jeunes et un projet de construction d'un carbet pour accueillir des jeunes en décrochage scolaire (pour leur proposer divers loisirs et activités).
- Le quatrième projet est le projet GAIA qui vise à apporter un soutien au portage (administratif et financier) d'associations et porteurs de projets basés à Camopi.
- Ce type de projets contribue de façon très pertinente à répondre au besoin d'accompagnement des jeunes et des entrepreneurs sur le territoire du GAL de l'Est, où le taux de chômage est élevé, et particulièrement le chômage des jeunes. Toutefois, les animateurs ont signalé une certaine difficulté pour trouver des porteurs de projets qui proposent les bonnes formations. D'après les animateurs du GAL, quand des formations sont proposées, souvent les jeunes les suivent puis abandonnent rapidement, car elles ne sont pas adaptées à la réalité du travail dans l'Est. Les

animateurs ont souligné que les formations qui semblaient les plus adaptées et le plus à même d'intéresser les jeunes sur la durée se rapportent surtout au secteur de l'agriculture.

#### ❖ **Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel**

- Sept projets visent à valoriser et/ou préserver le patrimoine naturel et culturel de l'Est Guyanais, représentant au total 27,5% de l'enveloppe FEADER du GAL.
- On retrouve sous cette thématique des projets artistiques (Est Art et Katrepris Percussion), des projets de mise en valeur du patrimoine naturel (la diversification d'une structure d'observation de la nature sur l'Approuague et la création d'un sentier le long du canal Labota) et un projet de promotion des produits guyanais.
- La valeur ajoutée de l'intervention du GAL sur cette thématique est forte puisque l'Est Guyanais possède une grande diversité culturelle par sa frontière avec le Brésil et ses communes de l'intérieur. Il y a donc un fort intérêt à mettre en valeur ce patrimoine, d'autant plus que la situation de certaines communes éloignées est méconnue par une grande partie de la population.

### 3. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

---

#### L'organisation et le circuit de gestion actuel permettent-ils la mise en œuvre efficace du programme ?

##### ❖ **Qualité des échanges** : Une absence d'animation durant plusieurs mois, reprise ensuite grâce à des échanges fréquents avec les bénéficiaires via du porte-à-porte

- **Les animateurs actuels du GAL de l'Est ont été embauchés récemment** (octobre 2018 pour l'animateur/janvier 2019 pour la gestionnaire) et n'ont pas pu bénéficier d'un tuilage avec l'animatrice sortante (été 2018). Par ailleurs, entre le départ de l'animatrice précédente et le nouveau duo animateur/gestionnaire, les fonctions d'animation n'ont pas été assurées pendant plusieurs mois. Certains bénéficiaires dont les dossiers étaient en cours ont mal vécu cette absence, ne sachant pas vers qui se tourner pour poser des questions ou récolter des informations sur leur dossier. De ce fait, le GAL de l'Est a été quelque peu décrédibilisé sur le territoire. De plus, il n'a pas été facile pour la nouvelle équipe de reprendre l'ensemble des dossiers et les échanges en cours, sans tuilage et peu de formation préalable. Néanmoins, la situation semble s'être rétablie à présent et la qualité des échanges améliorée grâce à un porte-à-porte fréquent, effectué en collaboration avec les agents de développement local (ADL).

##### ❖ **Délais de gestion des dossiers** : Des difficultés importantes suscitées par les délais de validation des dossiers et de versement des subventions

- **Les délais de traitement des dossiers sont cités par l'ensemble des bénéficiaires et membres du GAL rencontrés comme constituant la principale difficulté dans le recours au programme.** Les délais concernent principalement l'attente avant avis réglementaire et convention, mais également l'attente avant paiement.
- **Les conséquences de ces délais sont significatives**, avec notamment :
  - Une mise en difficulté financière des porteurs de projets, pouvant aller jusqu'à la fermeture temporaire de l'activité par manque de trésorerie ;
  - Également en lien avec la mobilisation de la trésorerie, l'impossibilité (notamment pour les associations) de lancer de nouveaux projets avant le paiement du solde ;
  - Une évolution des prix des prestataires, conduisant à de gros écarts entre les budgets prévisionnels et réalisés ;
  - Si cette situation perdure, le risque de voir les porteurs privés, associatifs, mais également les collectivités ayant peu de moyens (petites communes) éviter de s'engager dans le dispositif. Le

risque est donc que seules les collectivités de taille conséquente, avec des capacités de trésorerie importantes, puissent prétendre au programme.

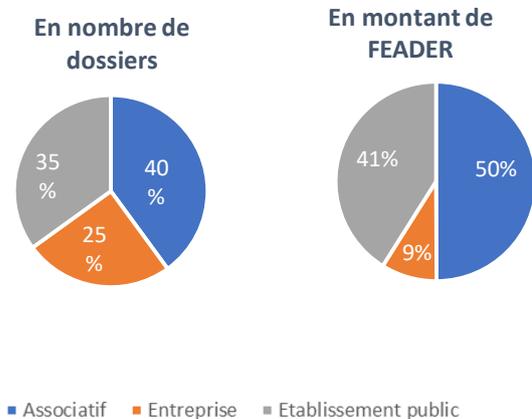
❖ **Autres facteurs limitants : l'éloignement des communes de l'intérieur et la situation particulière des Zones de Droit d'Usage Coutumier (ZDUC)**

- La fourniture de devis pour la constitution des dossiers a été une problématique importante pour les porteurs de projets. En raison du faible nombre d'entreprises à même de fournir d'entreprises existant dans l'Est guyanais, il est en effet difficile pour les porteurs de projet de fournir plusieurs devis comme cela est exigé par la réglementation européenne, et certains porteurs se retrouvent contraints de chercher des entreprises sur Cayenne, voire en métropole.<sup>1</sup> Les bénéficiaires ne peuvent parfois pas se tourner vers l'unique entreprise de leur région si engager cette dernière revient plus cher que sa concurrente à Cayenne, ce qui est en contradiction avec l'objectif du programme LEADER qui vise au développement des territoires ruraux.
- Sur les communes incluses dans des ZDUC, la complexité des démarches administratives est renforcée pour les projets concernés par du foncier. A Camopi, par exemple, certains porteurs sont bloqués car ils ne disposent pas de titre de propriété. Dans les ZDUC, l'autorisation du maire fait foi pour disposer du terrain. Néanmoins, cette autorisation n'est pas reconnue à l'ASP.
- De manière générale, l'éloignement des communes de l'intérieur est un facteur limitant, car pour pouvoir se rendre à la banque ou pour pouvoir établir des devis, il faut parfois faire plusieurs jours de pirogues (un jour de pirogue pour aller de Saint-Georges à Camopi et trois jours de pirogue pour aller jusqu'à Trois-Sauts).

**L'approche ascendante est-elle garantie et renforcée par la mise en œuvre du programme ?**

❖ **Implication des acteurs privés : Une participation moyenne à forte des acteurs privés dans le programme**

REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



- Une majorité des projets est portée par des associations, mais les collectivités occupent également une place importante dans le portage, en nombre de projets comme en montant. Les entreprises représentent seulement ¼ des projets, et moins de 10% des budgets alloués.
- Au sein du Comité de programmation, la participation des acteurs privés serait limitée. D'après les entretiens réalisés, cela pourrait être en partie lié à un manque de communication sur les dates des réunions.
- Du point de vue des membres du collège public, il y a un déficit d'engagement des acteurs privés sur le long terme, avec le sentiment que ceux-ci participent pour obtenir le financement de leurs propres projets, mais se désengagent une fois les financements obtenus.

❖ **Information des bénéficiaires potentiels : Une communication basée surtout sur le porte-à-porte**

- Une page Facebook a été réalisée où les fiches actions du GAL, ainsi que toutes les dates des réunions sont disponibles. Récemment, selon les animateurs/gestionnaires, il y a eu beaucoup de

<sup>1</sup> En pratique, il aurait été possible dans une telle situation de soumettre un seul devis, accompagné d'une lettre justifiant l'absence d'autre prestataire sur le territoire.

demandes d'ajouts sur cette page, prouvant l'intérêt des personnes pour le GAL. Un site internet est également en cours de construction. Finalement, des campagnes hebdomadaires de porte-à-porte sont organisées en collaboration avec le DADT.

- Il n'y a pas eu, cependant, de sessions d'information formelles, qui permettraient de réunir tous les futurs porteurs de projet dans un même lieu, renforcer le réseau des bénéficiaires et susciter l'émergence de nouveaux projets.

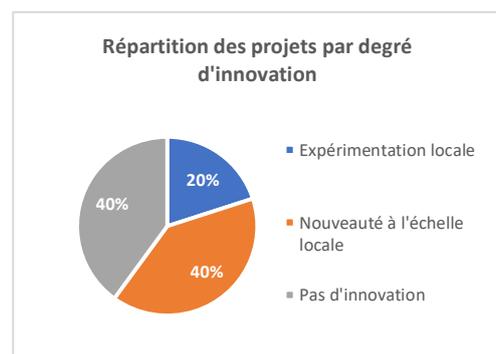
❖ **Valeur-ajoutée de l'animation et effet levier : Un encadrement dans la rédaction des dossiers et un espoir pour la continuité des projets**

- Les petits porteurs de projets sont unanimes sur un point : sans le travail des animateurs, il aurait été difficile pour eux de monter leur dossier. Dans l'Est, les communes sont isolées et peu de personnes connaissent bien les démarches administratives et la comptabilité. L'encadrement fourni par l'animateur et le gestionnaire est donc essentiel.
- Les bénéficiaires expliquent que le programme a également permis de mieux **structurer leur projet** en améliorant souvent les idées initiales pour sortir des propositions techniques et financières **plus solides et professionnelles**.

**Les actions menées sont-elles pertinentes aux regards de la stratégie et des objectifs de la mesure LEADER ?**

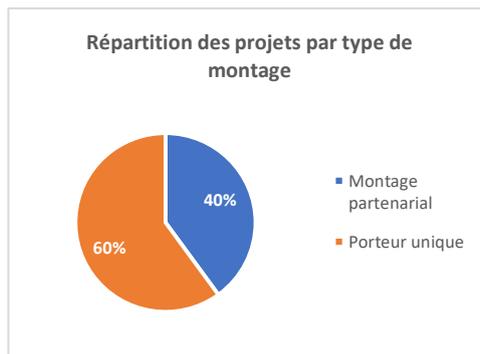
❖ **Mise en œuvre des sept principes LEADER : Une démarche ascendante réellement présente, mais une faiblesse au niveau de mise en réseau des acteurs sur le territoire**

- **Démarche ascendante** : comme décrit dans le paragraphe précédent, l'animation locale a permis la mise en place d'une véritable démarche ascendante sur le territoire, comme en témoigne la part significative de projets associatifs et privés déposés pour ce GAL.
- **Partenariat public-privé dans la prise de décision** : comme décrit dans le paragraphe précédent, les acteurs privés seraient moins impliqués au sein du GAL que les acteurs publics. Cela pourrait être lié d'une part à un manque d'engagement des acteurs privés et d'autre part à des problèmes de communication sur les dates de réunion. Le Comité de programmation constitue un espace de codécision entre les représentants des collectivités locales et les membres du collège privé. Il est donc important de s'assurer que les membres se sentent impliqués et puissent siéger aux réunions.
- **Soutien à l'innovation** : 40% des projets n'ont pas de caractère innovant. 20% sont des expérimentations locales, tandis que 40% sont des nouveautés à l'échelle locale. La majorité des projets déposés ont un faible degré d'innovation. Cependant, étant donné que de nombreuses activités « classiques » sont inexistantes sur le territoire, beaucoup de projets constituent une nouveauté à l'échelle locale.
- **Mise en réseau** : 60% des projets sont portés par des porteurs uniques. Parmi les bénéficiaires rencontrés, la majorité n'ont pas le sentiment d'avoir développé un réseau spécifique grâce au programme. Du fait que le porte-à-porte soit utilisé majoritairement comme moyen pour informer les bénéficiaires, ceux-ci ne se rencontrent que très peu. A moins de se croiser dans le bureau de l'animateur ou d'être basé dans la même commune, les bénéficiaires ne se connaissent pas ou très peu entre eux.
- **Approche intégrée et multi-sectorielle** : pratiquement l'ensemble des projets couvrent plusieurs thématiques d'intervention du LEADER. Du fait du peu d'infrastructures dans l'Est, un projet peut



très vite remplir plusieurs fonctions à la fois. Ainsi, un projet de restaurant bénéficiera par exemple à la fois du tourisme, du renforcement du lien social et du développement de services de proximité. Il créera également de l'emploi.

- **Coopération avec d'autres territoires ruraux :** comme dans les autres GAL, aucune action de coopération n'a été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Toutefois, quelques idées non concrétisées existent. Par exemple, un bénéficiaire potentiel souhaiterait monter un projet itinérant de sensibilisation à la culture amérindienne de Saint-Georges à Iracoubo. Il s'agirait donc d'un projet coopératif avec le GAL des Savanes.
- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement local :** cf. § suivant



❖ **Pertinence des projets sélectionnés au regard de la SDL : La priorité du programme, ciblée sur les jeunes, est peu présente dans la programmation en raison du peu de projets déposés en lien avec la jeunesse**

- La mise en œuvre de l'axe stratégique n°1 « Favoriser le suivi de formation adaptée aux besoins de professionnalisation de l'Est » est limité par une certaine difficulté pour trouver des porteurs de projets. Quand des formations sont proposées, souvent les jeunes les suivent puis abandonnent rapidement. Les animateurs ont souligné que les formations qui semblaient les plus adaptées au contexte concernent surtout le secteur de l'agriculture. Il est à noter que plusieurs projets du GAL permettent tout de même de répondre aux enjeux de cet axe stratégique (voir liste en annexe).
- L'axe stratégique n°2 « Accompagner le développement de l'économie locale » est mis en œuvre à travers huit projets, notamment des projets en lien avec les activités agricoles (cf. bilan des réalisations par thématiques d'intervention).
- L'axe stratégique n°3 « Encourager la valorisation sociale et culturelle des patrimoines de l'Est » est mis en œuvre à travers sept projets (cf. bilan des réalisations par thématique d'intervention).
- D'après l'équipe d'animation, pour le moment le GAL n'a pas assez de projets pour effectuer une sélection : ainsi tous les projets éligibles ont été validés en opportunité. Néanmoins, du point de vue de l'évaluateur, l'ensemble des projets pris en compte dans l'analyse est bien pertinent au regard de la SDL. En outre, le GAL sera rapidement amené à sélectionner les projets selon des critères de priorisation, le nombre de projet déposé étant en augmentation.
- A la vue des difficultés à trouver des projets ayant attirés à la formation des jeunes, les animateurs/gestionnaires souhaiteraient changer leur stratégie et se concentrer plutôt sur le tourisme en 2019.

❖ **Les projets sélectionnés n'auraient pas pu être financés via d'autres dispositifs**

- L'intérêt de l'approche LEADER, par rapport aux autres dispositifs, est de permettre le financement de petits projets entièrement en prenant en compte les salaires et le financement de matériel/d'installation. Certains projets n'auraient pas pu être financés sans le LEADER parce que les autres fonds européens sont parfois trop exigeants ou ne permettent le financement que d'une partie spécifique des projets.
- Les financements obtenus n'ont pas besoin d'être remboursés, contrairement aux crédits. C'est un avantage conséquent pour les petits porteurs privés qui démarrent leur activité.

## 4. BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

### ❖ Synthèse des observations

Points forts	Points de vigilances
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un duo animateurs/gestionnaires motivés</li><li>• Des bénéficiaires satisfaits de l'appui apporté par l'équipe d'animation</li><li>• De nombreux projets potentiels</li><li>• Une diversité culturelle et une richesse patrimoniale au sein du GAL du fait de la frontière avec le Brésil et des populations amérindiennes sur l'Oyapock</li><li>• Une bonne coordination et articulation avec le dispositif DADT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des porteurs de projets peu formés, souvent isolés (enclavement du territoire) et rencontrant des difficultés à formaliser leurs activités économiques</li><li>• Des distances très élevées entre les communes qui rendent d'autant plus complexes les démarches administratives et la mise en réseau des partenaires</li><li>• Une implication des membres du Comité de programmation à renforcer (possibilité d'organiser des visites de projets, etc.)</li><li>• Peu de mise en réseau entre les bénéficiaires</li><li>• Un territoire pénalisé par l'absence d'équipe d'animation pendant plusieurs mois en 2018</li><li>• Des délais du dépôt des dossiers au conventionnement long pour les porteurs, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets</li><li>• Faible capacité d'autofinancement des petits porteurs de projets et peu ou pas de solution de préfinancement sur le territoire (pas de prêt de banque)</li></ul>

## ANNEXE : LISTE DES PROJETS INCLUS DANS L'ANALYSE, PAR THEMATIQUE

	Montant total présenté	Montant FEADER demandé
<b>Animation locale et développement de services de proximité</b>		
Mise en place d'activité Kayak	13 764,00 €	11 669,00 €
Acquisition de moyens logistiques pour la mairie de Saint-Georges	97 230,00 €	61 984,13 €
Construction du LVA MAZY	77 938,00 €	66 247,30 €
L'Est art	48 009,73 €	40 808,27 €
Katrepis Percussion	3 725,15 €	3 166,38 €
Acquisition de matériel et transport scolaire à Camopi	26 587,42 €	16 949,48 €
Acquisition d'une dépanneuse remorqueuse et équipements	26 023,31 €	16 589,85 €
Palmiers en fête	49 648,92 €	42 201,58 €
<b>Total</b>	<b>342 925,53 €</b>	<b>259 615,99 €</b>
<b>Développement et structuration de l'économie locale et des filières</b>		
GAIA - Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie	115 661,40 €	98 312,39 €
Sécurisation de l'exploitation MORLHON	5 154,23 €	3 285,82 €
Mécanisation pour la conception de systèmes agro-sylvo-pastoraux en petite agriculture familiale	72 400,00 €	61 540,00 €
Mécanisation des opérations de plumage de la ferme des gourmets	2 216,30 €	1 412,87 €
Acquisition de matériel et transport scolaire à Camopi	26 587,42 €	16 949,48 €
Acquisition d'une dépanneuse remorqueuse et équipements	26 023,31 €	16 589,85 €
Mécanisation agricole de la formation à la production	27 528,00 €	23 398,80 €
Accompagnement à la structuration des artisans et producteurs de l'Est Guyanais	67 608,99 €	48 906,95 €
<b>Total</b>	<b>343 179,65 €</b>	<b>270 396,16 €</b>
<b>Développement touristique</b>		
Mise en place d'activité Kayak	13 764,00 €	11 669,00 €
Favoriser la découverte touristique de l'EST : consolidation et diversification d'une structure d'observation de la nature sur l'Approuague	46 392,50 €	29 575,12 €
CPRM Commune rurale, peinture murale	10 737,44 €	9 126,82 €
Réhabilitation et création d'un sentier d'interprétation le long du canal Labota	24 442,63 €	donnée manquante
Réhabilitation et gros entretien du gîte à Ouanary	229 794,45 €	80 000,00 €
Aménagement zone repos du sentier de la savane roche virginie	101 986,67 €	69 350,93 €
Accompagnement à la structuration des artisans et producteurs de l'Est Guyanais	67 608,99 €	48 906,95 €
<b>Total</b>	<b>494 726,68 €</b>	<b>248 628,82 €</b>
<b>Formation professionnelle, insertion</b>		
GAIA - Groupement d'activités et d'initiatives en Amazonie	115 661,40 €	98 312,39 €
Construction du LVA MAZY	77 938,00 €	66 247,30 €
Bois Oyapock insertion	86 608,84 €	70 217,51 €
Mécanisation agricole de la formation à la production	27 528,00 €	23 398,80 €
<b>Total</b>	<b>307 736,24 €</b>	<b>258 176,00 €</b>
<b>Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel</b>		
Palmiers en fête	49 648,92 €	42 201,58 €
Acquisition de moyens logistiques pour la mairie de Saint-Georges	97 230,00 €	61 984,13 €
Favoriser la découverte touristique de l'EST : consolidation et diversification d'une structure d'observation de la nature sur l'Approuague	46 392,50 €	29 575,12 €
L'Est art	48 009,73 €	40 808,27 €
Réhabilitation et création d'un sentier d'interprétation le long du canal Labota	24 442,63 €	donnée manquante
Katrepis Percussion	3 725,15 €	3 166,38 €
Accompagnement à la structuration des artisans et producteurs de l'Est Guyanais	67 608,99 €	48 906,95 €
<b>Total</b>	<b>337 057,92 €</b>	<b>226 642,43 €</b>

# FICHE TERRITOIRE : GAL DU NORD-OUEST



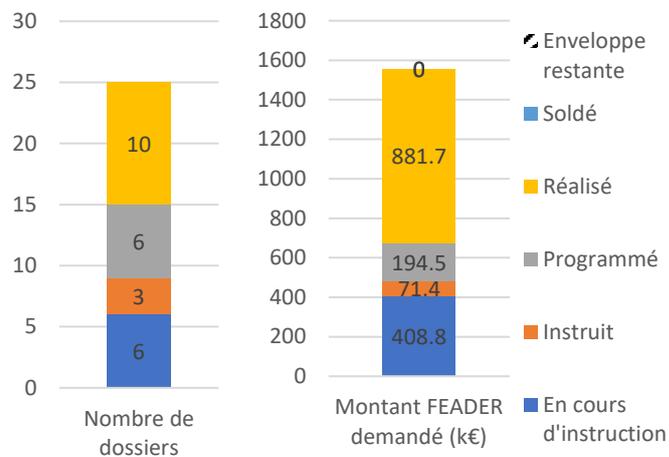
*L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les **dossiers déposés** et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.*

## 1. FICHE D'IDENTITE DU GAL

Priorité du GAL	Accompagner au plus près les acteurs du développement du nord-ouest guyanais pour améliorer le cadre de vie des populations
Structure porteuse	Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)
Président du GAL	Bernard BRIEU
Equipe technique	Alain Thomy (arrivé au début de la programmation précédente) et Marion Rodet (arrivée en 2012), tous les deux font à la fois de l'animation et de la gestion.
Date de création / historique	Deuxième programmation pour le GAL. Candidature déposée en novembre 2015. Avis favorable sous réserve obtenu en juin 2016.
Périmètre	Le territoire couvre 15 800 km <sup>2</sup> , soit 38% de la superficie de la CCOG. Le GAL du Nord-ouest Guyane est constitué de cinq communes rassemblant au total 34 206 habitants (données INSEE 2016), soit 27% de la population guyanaise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apatou</li> <li>- Awala Yalimapo</li> <li>- Grand-Santi</li> <li>- Mana</li> <li>- Saint-Laurent du Maroni, hors zone urbaine</li> </ul>
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement économique du territoire</li> <li>• Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire</li> <li>• Trouver l'équilibre entre intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle</li> </ul>
Fiches actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA1 : Structuration et appui au secteur artisanal d'agro-transformation</li> <li>• FA2 : Structuration du tourisme et valorisation des atouts touristiques du territoire</li> <li>• FA3 : Développement des services de proximité et de l'animation locale</li> <li>• FA4 : Préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel</li> </ul>

## 2. BILAN DES REALISATIONS

### Avancée du programme



- Le GAL du Nord-Ouest Guyane est le GAL le plus avancé en termes de montants engagés.
- L'intégralité de l'enveloppe est engagée.
- Plus de 50% des montants correspondent à des projets déjà réalisés, en attente de paiement.

### Bilan des réalisations par thématique d'intervention

- Les projets déposés dans le GAL du Nord-Ouest Guyane se rapportent à quatre des thématiques d'intervention de LEADER identifiées pour l'analyse à l'échelle régionale : l'animation locale et le développement de services de proximité, le développement et la structuration de l'économie locale et des filières, le développement touristique et la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel (voir tableau ci-dessous).
- La majorité des dossiers couvre au moins deux de ces thématiques (14/25 dossiers).

TABLEAU 1: BILAN DES REALISATIONS PAR THEMATIQUE

Thématique	Nombre de projets concernés	Montant total (€)	Montant FEADER demandé (€)	Part de l'enveloppe FEADER demandée totale
Animation locale et développement de services de proximité	17	1 785 401	1 276 323	82,0%
Développement et structuration de l'économie locale et des filières	5	991 260	726 985	46,7%
Développement touristique	8	375 416	257 145	16,5%
Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel	9	594 253	397 948	25,6%

#### ❖ Animation locale et développement de services de proximité

- Plus de la moitié des projets du GAL (17/25) a une dimension d'animation locale et/ou de développement de services de proximité. En particulier, plusieurs projets visent à proposer des activités sportives ou culturelles à destination des jeunes.
- La dimension culturelle et artistique est fortement présente parmi les projets soutenus, avec des projets tels que des spectacles de cirque, l'animation autour des savoir-faire locaux d'un marché nouvellement créé, un projet d'art thérapie évolutive, un programme d'animation de contes, le développement d'un programme culturel à Awala Yalimapo.
- Ces projets sont porteurs d'une forte valeur ajoutée pour le territoire : ils sont destinés à un large public et permettent l'accès à des activités culturelles et artistiques pour un public défavorisé et en zone reculée.

- Sur cette programmation, ce GAL a fait le choix de la programmation pluriannuelle. Cette nouvelle démarche permet une consommation plus rapide de la maquette comparativement aux autres GAL.

#### ❖ Développement et structuration de l'économie locale et des filières

- Cette thématique concerne un petit nombre de dossiers mais une part conséquente du budget du GAL. En effet, visant uniquement les actions collectives de structuration des filières, le GAL a adopté la stratégie de s'appuyer sur une animation des filières réalisée par la CCOG (« Dispositif d'appui à la filière agro-transformation dans l'Ouest Guyanais » qui compte à lui seul 378 000 € de fond FEADER).
- Par ailleurs, quelques projets collectifs ont été financés comme la création d'un marché local à Mana et l'organisation d'un forum agricole.
- Il est à noter que ces projets comportent également une forte dimension de formation et d'insertion professionnelle : en effet le dispositif d'appui à la filière agro-transformation permet un appui à la création d'entreprise, gestion comptable et à la gestion notamment d'associations.
- D'un point de vue économique, le développement des activités d'agro-transformation permet avant tout la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées.

#### ❖ Développement touristique

- L'action du GAL en lien avec le développement touristique s'appuie sur un ensemble de petits projets individuels, avec des projets s'échelonnant entre 24,4 k€ et 99,7 k€.
- Ces projets concernent des hébergements touristiques ou restaurants (quatre projets portés par des acteurs privés), des activités de plein air (deux projets) et la promotion de la région et de ses produits (deux projets). Il est à noter que, hormis les deux projets individuels d'extension d'hébergement, tous les projets comportent une double dimension : tourisme associé à une contribution à l'animation locale ou bien à la valorisation du patrimoine local.
- Il est à regretter que ces projets ne s'incluent pas dans un schéma de développement touristique formalisé, à partir d'une réflexion sur les besoins et la complémentarité des différents projets soutenus. Néanmoins, en l'absence d'une telle stratégie sur le territoire, les projets s'inscrivent dans la réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.

#### ❖ Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel

- Ces projets sont de tailles diverses, avec trois petits projets de moins de 15 000 € de montant FEADER demandé et des projets plus conséquents de plus de 100 000 € de montant FEADER (deux projets).
- Les thèmes sont diversifiés, avec des activités artistiques (résidences d'artistes, expositions, contes) et des activités liées au patrimoine culturel. Deux projets font intervenir des lycéens : un projet de résidence d'artistes et un projet d'animation culturelle et sportive, tous les deux au Lycée LPO Léopold Elfort à Mana.

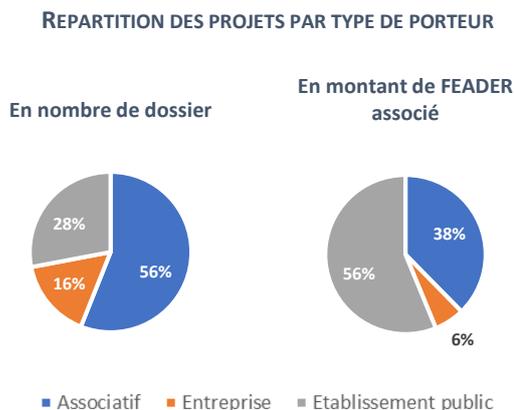
### 3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

#### L'organisation et le circuit de gestion actuel permettent-il la mise en œuvre efficace du programme ?

- ❖ **Qualité des échanges** : Une grande fluidité des échanges entre animateurs et bénéficiaires
  - Le GAL se caractérise par une connaissance avancée du dispositif par les animateurs, qui tiennent également le rôle de gestionnaires. En accord avec la structure porteuse, les animateurs réalisent un accompagnement au plus près des porteurs de projets et jouent un véritable rôle de facilitateurs pour la constitution des dossiers (éventuels contacts avec les autres organismes devant fournir des documents si nécessaire).
  - Les bénéficiaires rencontrés n'ont pas le sentiment d'une grande complexité dans le montage des dossiers, et ce grâce à l'accompagnement réalisé par les animateurs.
- ❖ **Délais de traitement des dossiers** : Des difficultés importantes suscitées par les délais de validation des dossiers et de versement des subventions
  - Les délais de traitement des dossiers sont cités par l'ensemble des bénéficiaires et membres du GAL rencontrés comme constituant la principale difficulté dans le recours au programme. Les délais concernent principalement l'attente avant avis réglementaire et convention, ainsi que l'attente avant paiement.
  - Contrairement aux pratiques constatées dans d'autres territoires, certains porteurs de projets du GAL de l'Ouest ont démarré leur projet dès validation en opportunité par le GAL, et sans attendre le conventionnement. Cette pratique assure la réalisation et l'avancée des projets en accord avec les objectifs et les contraintes techniques de chaque projet. Cependant, elle peut mener à des situations complexes, avec par exemple des bénéficiaires déjà en difficulté financière suite à l'avance des fonds alors que le projet n'est pas encore conventionné. De plus, l'AR de dossier complet ou avis d'opportunité ne valant pas promesse de subvention, les dépenses initiées avant conventionnement peuvent ne pas être retenues à l'instruction réglementaire du dossier.
  - Les conséquences de ces délais sont significatives, avec notamment :
    - Une mise en difficulté financière des porteurs de projets, pouvant aller jusqu'à conduire à la fermeture temporaire de l'activité par manque de trésorerie.
    - Également en lien avec la mobilisation de la trésorerie, l'impossibilité (notamment pour les associations) de lancer de nouveaux projets avant le paiement du solde.
    - Une évolution des prix des prestataires, conduisant à de gros écarts entre les budgets prévisionnels et réalisés.
    - Si cette situation perdure, le risque de voir les porteurs privés, associatifs, mais également les collectivités ayant peu de moyens (petites communes) éviter de s'engager dans le dispositif et que seules les collectivités de taille conséquente, avec des capacités de trésorerie importantes, puissent prétendre au programme.
- ❖ **Autres facteurs limitants** : le frein de l'autofinancement
  - En lien avec le grand nombre de porteurs de projets privés et associatifs, un frein important au déploiement du programme est la difficulté d'autofinancement et d'avance des frais par les bénéficiaires.
  - Pour la période de mise en œuvre analysée, aucun outil d'ingénierie financière satisfaisant n'a pu être trouvé pour répondre à cette problématique. Certaines entreprises individuelles ont eu accès à des prêts à taux zéro, mais aucun prêt de banque ne peut être réalisé sur le territoire. Les associations n'ont quant à elles accès à aucun dispositif pouvant couvrir l'avance des frais.

## L'approche ascendante est-elle garantie et renforcée par la mise en œuvre du programme ?

### ❖ **Implication des acteurs privés : Une forte participation des acteurs privés dans la mise en œuvre du programme**



- Le GAL se caractérise par une forte proportion de projets portés par des associations.
- Deux tiers des projets sont portés par des acteurs privés (associations et entreprises)
- Au sein du Comité de programmation, la participation des acteurs privés est très satisfaisante. Les membres du Comité de programmation rencontrés lors de l'évaluation montrent une très bonne connaissance du dispositif et une forte implication dans sa mise en œuvre.

### ❖ **Information des bénéficiaires potentiels : un programme bien diffusé, en lien avec son historique et sa continuité sur le territoire**

- Les bénéficiaires rencontrés ont été informés de l'existence du programme via différents canaux : dans la majorité des cas, les bénéficiaires connaissaient déjà le programme du fait des projets soutenus lors de la programmation précédente. Un des bénéficiaires rencontrés a été orienté vers le LEADER par l'IOG<sup>1</sup>, dans la cadre de l'accompagnement à la création d'entreprise.
- Du point de vue des animateurs et des membres du GAL rencontrés, le programme est bien connu sur le territoire, mais il est nécessaire de continuer à informer les porteurs potentiels notamment à l'occasion d'évènements spécifiques, par exemple en lien avec la création d'entreprises.

### ❖ **Valeur-ajoutée de l'animation et effet levier : un accompagnement administratif et financier des petits porteurs et un effet tremplin du pôle d'agro-transformation**

- D'après des bénéficiaires rencontrés, le programme permet également, via les animateurs, d'accompagner les porteurs de projets et lorsque leur projet ne rentre pas tout à fait dans les lignes du programme, de les orienter vers d'autres moyens de financement.
- Le LEADER a également permis de développer un pôle d'agro-transformation avec des équipements qui peuvent servir aux porteurs de projets locaux. Ces porteurs de projets peuvent, après avoir construit leur projet et fait des tests avec le pôle, déposer un dossier pour obtenir un financement LEADER.
- Pour certains bénéficiaires, le programme Leader et le montage de leur dossier leur a permis d'aller plus loin dans la structuration de leur projet et de l'améliorer (par exemple en prenant mieux en compte les normes réglementaires ou en améliorant la rentabilité de leur projet).

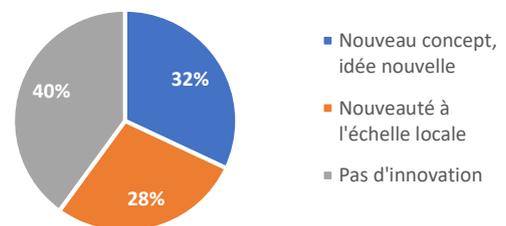
<sup>1</sup> Initiative Ouest Guyane

## Les actions menées sont-elles pertinentes aux regards de la stratégie et des objectifs de la mesure LEADER ?

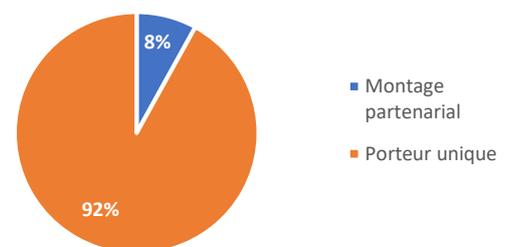
### ❖ **Mise en œuvre des sept principes LEADER : Une démarche ascendante fluide et une bonne implication des acteurs publics et privés dans les prises de décisions mais une mise en réseau et des approches multi-sectorielles encore à développer.**

- **Démarche ascendante** : comme décrit dans le paragraphe précédent, l'animation locale a permis la mise en place d'une véritable démarche ascendante sur le territoire, comme en témoigne la part significative de projets privés et associatifs sélectionnés par le GAL.
- **Partenariat public-privé de décision** : comme décrit dans le paragraphe précédent, le Comité de programmation constitue un espace de codécision entre les représentants des collectivités locales et les membres du collège privé. La forte participation de ces derniers témoigne du bon fonctionnement de cette instance.
- **Soutien à l'innovation** : la majorité des projets soutenus par le GAL ont un faible degré d'innovation. Cependant, étant donné que de nombreuses activités « classiques » sont inexistantes sur le territoire, beaucoup de projets constituent une nouveauté à l'échelle locale. Par ailleurs, on note qu'un tiers des projets comportent une réelle dimension d'innovation, avec quelques projets très novateurs (ex : développement d'une activité d'Art thérapie, de l'accueil de scolaires en forêt, développement de la dimension artistique des activités artisanales).
- **Mise en réseau** : seuls deux projets sont issus d'un montage partenarial, associant plusieurs acteurs (valorisation des savoir-faire dans le cadre du marché nocturne de Mana et construction de pirogues de course). Parmi les bénéficiaires rencontrés, la majorité n'ont pas le sentiment d'avoir développé un réseau spécifique grâce au programme. Cependant, la mise en réseau est significative pour les membres du Comité de programmation rencontrés, qui ont développé une très bonne connaissance des autres acteurs et projets dans leur champs d'activités sur le territoire.
- **Approche intégrée et multi-sectorielle** : pratiquement l'ensemble des projets couvre plusieurs thématiques. Cependant, en lien avec la faible proportion de montages partenariaux, on peut regretter le faible nombre de projets avec une véritable approche multisectorielle. En particulier, il aurait été intéressant de davantage développer le lien entre développement des filières locales et tourisme.
- **Coopération avec d'autres territoires ruraux** : comme dans les autres GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Une idée de projet de coopération a été citée lors des rencontres avec les porteurs de projet, concernant le montage d'un projet transfrontalier d'échange artistique avec le Suriname. Par ailleurs, des opportunités de coopération pourrait être développée notamment :
  - Avec l'Agglo'GAL, autour de l'accompagnement au développement de l'agro-transformation
  - Avec le GAL Sud, de par l'inclusion du territoire dans la CCOG

Répartition des projets par degré d'innovation



Répartition des projets par type de montage



- Avec le GAL Est (voire l'Agglo'GAL), autour du développement d'activités à destination des jeunes.

- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement local** : cf. § suivant

❖ **Pertinence des projets sélectionnés au regard de la SDL : une mise en œuvre pertinente au regard de la SDL**

- L'axe stratégique n°1 « Favoriser le développement économique du territoire » est mis en œuvre à travers plusieurs projets touchant à l'agro-transformation.
- L'axe stratégique n°2 « Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire » est mis en œuvre à travers de nombreux projets d'animation locale. Beaucoup de ces projets comportent une dimension culturelle et artistique.
- L'axe stratégique n°3 « Trouver l'équilibre entre intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle » est un axe transversal qui concerne toutes les fiches actions. Plusieurs projets permettent la valorisation de patrimoine culturel, notamment plusieurs projets artistiques. Pour ce qui est de l'intégration « au système français », le soutien à la filière de l'agro-transformation permet d'aider les porteurs de projet à se professionnaliser et respecter les normes françaises.
- D'après le président du GAL, les projets sont sélectionnés pour que seuls les projets qui sont bien structurés et ont peu de chance d'être refusés par le PAE soient déposés.
- L'ensemble des projets pris en compte dans l'analyse semblent pertinents au regard de la SDL.

❖ **Les projets sélectionnés n'auraient pas pu être financés via d'autres dispositifs**

- Le LEADER est un programme de financement global qui permet de financer de petits projets entièrement que cela soit au niveau des salaires ou du financement de matériels/d'installations. Certains projets n'auraient pas pu être financés sans le LEADER parce que les autres fonds européens sont parfois trop exigeants ou ne permettent le financement que d'une partie spécifique des projets.
- D'après l'ensemble des bénéficiaires rencontrés (sept bénéficiaires), leurs projets n'auraient pas pu être réalisés sans l'aide financière de Leader.

## 4. BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une équipe d'animation motivée et ayant une connaissance avancée du dispositif</li> <li>• Des bénéficiaires satisfaits de l'appui apporté par l'équipe d'animation</li> <li>• Une forte participation des acteurs privés dans la mise en œuvre du programme</li> <li>• Un programme significativement plus avancé que dans les autres GAL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un faible niveau de formation des porteurs de projets et un besoin d'accompagnement sur les aspects techniques et administratifs</li> <li>• Des délais de dépôt des dossiers au conventionnement long pour les porteurs, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets</li> <li>• Peu de mise en réseau entre les bénéficiaires et de montages partenariaux dans le cadre des projets</li> <li>• Faible capacité d'autofinancement des petits porteurs de projets et peu ou pas de solution de préfinancement sur le territoire (pas de prêt de banque)</li> </ul>

## ANNEXE : LISTE DES PROJETS INCLUS DANS L'ANALYSE, PAR THEMATIQUE

	Montant total présenté	Montant FEADER demandé
<b>Animation locale et développement de services de proximité</b>		
Animation de la vie lycéenne/organisation et mise en place d'activités	16 116,90 €	13 699,40 €
Maison des lycéens LPO Léopold Elfort : résidence d'artistes	41 461,20 €	10 515,52 €
Construction de pirogues de course et constitution de trois équipes dans l'ouest	95 556,48 €	79 311,88 €
Diversification des services proposés par l'ADNG dans la zone des CD9-10-22	48 889,26 €	41 555,87 €
Aménagement d'un carbet polyvalent - Carbet Toubo	49 872,71 €	31 793,85 €
Diversification des activités du centre équestre Kawale à Charvein	99 715,00 €	84 757,75 €
Art thérapie évolutive dans l'Ouest Guyanais	26 145,00 €	22 223,25 €
Maroni contes 2017-2018	47 991,21 €	40 792,53 €
Histoire de clown	53 294,20 €	26 804,19 €
Javouhey en animation	15 965,00 €	13 570,25 €
Programmation culturelle 2017/2019 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire des estuaires Maroni Mana	200 134,00 €	116 314,00 €
Création du premier marché nocturne de plein air de l'Ouest Guyanais	91 000,00 €	68 000,00 €
Programme de valorisation des savoir-faire de l'Ouest Guyanais dans le cadre du marché nocturne de Mana	99 000,00 €	68 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 785 401,05 €</b>	<b>1 276 323,06 €</b>
<b>Développement et structuration de l'économie locale et des filières</b>		
Dispositif d'appui à la filière agro-transformation dans l'Ouest Guyanais	445 180,00 €	378 403,00 €
Dispositif d'appui à la filière agro-transformation dans l'Ouest Guyanais - Phase 2	313 475,00 €	195 132,00 €
Création du premier marché nocturne de plein air de l'Ouest Guyanais	91 000,00 €	68 000,00 €
Soutien à l'investissement de l'entreprise Ti plant : mobilité et qualité	29 234,58 €	18 198,53 €
Forum agricole rural de l'Ouest	112 370,51 €	67 251,04 €
<b>Total</b>	<b>1 090 260,09 €</b>	<b>794 984,57 €</b>
<b>Développement touristique</b>		
Gîte nature Crique rouge	49 839,64 €	31 772,77 €
Forest Art 2017	66 477,00 €	37 554,70 €
Aménagement d'un carbet polyvalent - Carbet Toubo	49 872,71 €	31 793,85 €
Création nouveaux services Awala Soupe	16 046,00 €	9 591,82 €
Diversification des activités du centre équestre Kawale à Charvein	99 715,00 €	84 757,75 €
L'agro-transformation, support de l'activité touristique de Kudawyada	33 543,56 €	28 512,02 €
Une saison en Guyane N° hors-série "Awala- Yalimapo"	24 400,00 €	11 050,00 €
Création chambre d'hôtes chez Judith et Denis	35 521,67 €	22 112,24 €
<b>Total</b>	<b>375 415,58 €</b>	<b>257 145,15 €</b>
<b>Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel</b>		
Résidences d'échange artistique au Centre d'Art et de recherche de Mana	140 472,00 €	119 401,20 €
L'agro-transformation, support de l'activité touristique de Kudawyada	33 543,56 €	28 512,02 €
Programmation culturelle 2017/2019 dans le cadre du Pays d'art et d'histoire des estuaires Maroni Mana	200 134,00 €	116 314,00 €
Forest Art 2017	66 477,00 €	37 554,70 €
Exposition photographique et vidéo portrait de territoire Guyane	23 657,57 €	20 108,93 €
Maroni contes 2017-2018	47 991,21 €	40 792,53 €
Une saison en Guyane N° hors-série "Awala- Yalimapo"	24 400,00 €	11 050,00 €
<b>Total</b>	<b>560 709,88 €</b>	<b>369 436,28 €</b>

# FICHE TERRITOIRE : GAL DU SUD GUYANE



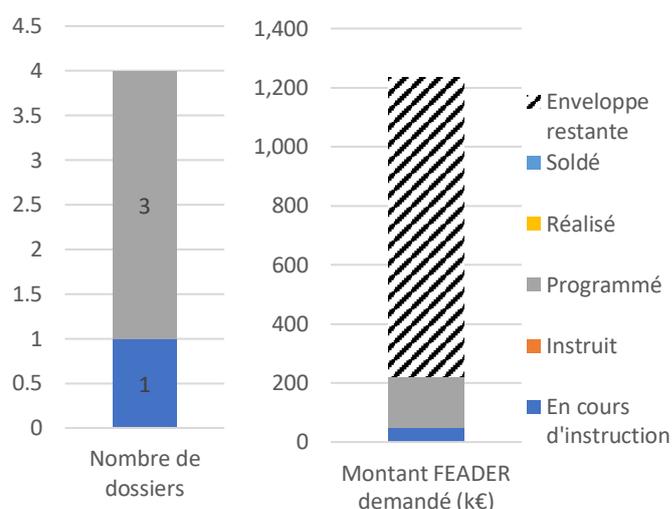
*L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les dossiers déposés et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.*

## 1. FICHE D'IDENTITE DU GAL

Priorité du GAL	Créer un véritable tissu économique en valorisant les ressources locales dans le respect des modes de vie
Structure porteuse	Parc Amazonien de Guyane (PAG)
Président du GAL	Jules Deie, Maire de la commune de Papaïchton
Equipe technique	Séverine Champetier (Coordinatrice) (présente depuis le début du programme et jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2019) et Anaïs Quartarollo (Animatrice) (présente depuis mi-octobre 2018). Une autre assistante de gestion était en poste au premier semestre 2018.
Date de création / historique	Il existait déjà un GAL couvrant le Sud en 2007-2013, mais le périmètre du GAL a changé entre les deux programmations, la commune de Camopi ayant rejoint le GAL Est porté par la CCEG. Candidature déposée lors de la seconde vague de candidature. Juillet 2017, début de la mise en œuvre du programme.
Périmètre	Le territoire couvre trois communes : Papaïchton, Maripa-Soula et Saül.
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la ressource humaine locale dans sa montée en compétence générale et dans sa professionnalisation pour un développement endogène</li> <li>• Valoriser les ressources patrimoniales locales à travers le développement du tourisme et celui de l'action culturelle et de l'éducation à l'environnement et au développement durable, pour une plus grande attractivité du territoire</li> <li>• Renforcer le lien entre les acteurs du territoire et entre territoires à travers la coopération et l'animation du territoire pour une ouverture du Sud Guyane</li> </ul>
Fiches actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA1 : Développer l'employabilité locale, l'entrepreneuriat et la culture projet</li> <li>• FA2 : Soutenir les filières locales et services de proximité, en lien avec les ressources naturelles du patrimoine</li> <li>• FA3 : Asseoir le développement du tourisme sur les ressources patrimoniales, pour une plus grande notoriété du Sud Guyane</li> <li>• FA4 : Développer l'action culturelle et l'EEDD en lien avec les ressources patrimoniales, pour une plus grande appropriation du Sud Guyane par ses habitants</li> </ul>

## 2. BILAN DES REALISATIONS

### Avancée du programme



- Seuls quatre dossiers ont été déposés au GAL du Sud, dont trois programmés et un en cours d'instruction.
- Les dossiers déposés actuellement (programmé ou en cours d'instruction) correspondent à 18% de l'enveloppe du GAL.

### Bilan des réalisations par thématique d'intervention

- Les projets déposés dans le GAL du Sud Guyane se rapportent à quatre des thématiques d'intervention de LEADER identifiées pour l'analyse régionale : l'animation locale et le développement de services de proximité, le renforcement de la formation professionnelle, le développement touristique et la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel (voir tableau ci-dessous). Au moment de l'évaluation, aucun des projets déposés n'était en lien avec la thématique d'intervention Economie locale et développement des filières. Le projet UKA Bois Multiservices, d'équipement d'une entreprise pour l'entretien de sentiers de randonnée, contribue au développement d'une entreprise au niveau local. Cependant, ce projet ne s'inscrit pas dans le développement d'une filière locale, il a été analysé en la rattachant à la thématique « Développement touristique ».
- Parmi les quatre projets déposés au 15 mars 2019, deux contribuent à deux thématiques, tandis que les deux autres n'en concernent qu'une seule.

TABLEAU 1: BILAN DES REALISATIONS PAR THEMATIQUE

Thématique	Nombre de projets concernés	Montant total présenté	Montant FEADER	Part de l'enveloppe FEADER demandée totale
Animation locale et développement de services de proximité	1	34 817	25 600	14,2%
Développement touristique	2	92 502	45 884	25,5%
Formation professionnelle, insertion	1	136 400	108 500	60,3%
Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel	2	97 332	68 110	37,8%

#### ❖ Animation locale et développement de services de proximité

- Le GAL du Sud n'a pas proposé de fiche action ciblée sur cette thématique. Cependant, le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui, bien qu'il vise principalement la valorisation du patrimoine culturel local (fiche action 4), vise également à soutenir le développement des activités de l'association, en proposant une activité de couture à destination des jeunes et des femmes de Papaïchton. Ce projet a une très forte valeur-ajoutée pour le territoire étant donné la faiblesse de l'offre d'activités associatives au niveau local.

#### ❖ Développement touristique

- Les projets de UKA Bois Multiservices - Équipement d'une entreprise d'entretien de sentiers de randonnée, et de l'office du tourisme de Maripasoula – Création d'un sentier d'interprétation culturelle sur le sentier des cascades de Gobaya Maripasoula visent directement le développement du tourisme sur le territoire. Ces deux projets concernent la promotion d'activités de nature via l'entretien et la mise en valeur de sentiers de randonnée. Ils ont de plus permis de soutenir le développement d'entreprises locales.
- Le second, porté par l'office du tourisme, aura des retombées directes sur certains prestataires locaux (piroguiers et club de canoë-kayak), le sentier étant accessible en bateau uniquement.

#### ❖ Renforcement de la formation professionnelle, insertion

- Le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre vise à accompagner les porteurs de projets pour les amener à formaliser leur activité (en les renseignant sur les statuts juridiques, la gestion comptable, la relation client, les dispositifs d'accompagnement existants). Ce projet répond à un réel besoin d'accompagnement et de formations des porteurs de projets sur le territoire.
- En termes de montant FEADER demandé, c'est le plus gros projet du GAL du Sud avec plus de 100 000 € demandés (soit 60% de l'enveloppe FEADER demandé par les 4 projets).

#### ❖ Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel

- La mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel local tient une place importante dans les réalisations du GAL Sud Guyane. Deux projets déjà cités se distinguent car ils s'appuient notamment sur la culture locale : la création du sentier d'interprétation autour des cascades de Gobaya Maripasoula (Office du Tourisme de Maripasoula) et le projet Fleuves d'hier et d'aujourd'hui qui met en avant les techniques traditionnelles de couture et de broderie (Panguis).

### 3. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

---

#### L'organisation et le circuit de gestion actuel permettent-ils la mise en œuvre efficace du programme ?

##### ❖ Qualité des échanges :

- **Le GAL se caractérise par une très bonne connaissance du dispositif et du territoire par la coordinatrice en poste au moment de l'évaluation à mi-parcours.** Elle assure un accompagnement au plus près des porteurs de projets et joue un véritable rôle de facilitateur pour la constitution des dossiers, ainsi que d'animation pour favoriser l'émergence de projets partenariaux et la mise en réseau sur le territoire.
- **La communication avec les bénéficiaires est rendue très difficile par l'enclavement du territoire.** Cependant, il est à noter que l'animatrice en poste au moment de l'évaluation déploie tous les moyens possibles pour assurer cette communication, et est fortement présente sur le territoire.
- **Malgré cet accompagnement, les bénéficiaires ont le sentiment d'une grande complexité du montage du dossier.** Ce sentiment s'explique principalement par les exigences administratives difficiles à remplir en raison de l'enclavement du territoire et les contraintes de communication (en lien avec cet enclavement). Les bénéficiaires précisent par ailleurs pour la plupart qu'ils n'auraient même pas essayé de déposer un dossier pour des fonds européens en l'absence de l'animatrice.

- **Les exigences du GAL concernant l'approche stratégique et la formulation des objectifs du projet semblent plus élevées que sur d'autres territoires, afin d'assurer la valeur ajoutée des projets.** En pratique, cela se retrouve dans la qualité des projets et l'approche partenariale qui est davantage développée que sur d'autres territoires. Cependant cela peut aussi amener à une complexité supplémentaire pour les candidats et plus de difficultés à déposer un dossier.
  - Un Agent de Développement Local de la CTG est rattaché depuis peu au territoire, mais il n'y est pas basé pour le moment : étant donné la faiblesse des moyens de communication sur le territoire et le manque de formation de base de nombreux porteurs de projets potentiels, il paraît essentiel au président et à l'équipe d'animation que ceux-ci soient basés sur le territoire. Ainsi, ce dispositif n'est pas encore considéré comme opérationnel.
- ❖ **Délais de traitement des dossiers : les délais de conventionnement, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets**
- La majorité des projets du GAL (4/5) sont en attente de conventionnement. Alors que les délais lors des phases précédentes de traitement des dossiers ont été relativement rapide pour les projets du GAL Sud Guyane, c'est cette étape de conventionnement qui présente aujourd'hui des délais significatifs, ayant des conséquences sur la mise en œuvre des projets.
  - **Contrairement aux pratiques constatées dans d'autres territoires, les porteurs de projets n'ont pas commencé leurs réalisations avant la signature de leur convention.** Cela permet de réduire les risques et notamment les délais d'attente avant paiement pour les porteurs de projets. Cependant, cela a provoqué le retard de certains projets ou des difficultés à finaliser les dépenses dans les délais initialement prévus (alors sans tenir compte du long temps d'instruction-conventionnement).
  - Les retards de démarrage des projets, en lien avec l'attente du conventionnement ont comme conséquences sur le GAL Sud-Guyane :
    - **De potentiels écarts importants entre les budgets prévisionnels et réalisés**, en lien avec des évolutions des prix des prestataires.
    - **Des retards importants dans les projets** dans le cas où on « rate » la saison pour le transport des matériaux et autres équipements en pirogue.
- ❖ **Autres facteurs limitants : la difficulté à formaliser les activités économiques et à avancer les fonds**
- **De nombreux dossiers sont à l'étude<sup>1</sup>** ou n'ont pas été déposés. Bien que les délais de montage et de validation du dossier constituent les freins principaux pour les bénéficiaires actuels du programme, d'autres freins paraissent pour les autres bénéficiaires potentiels, notamment les difficultés liées à la formalisation des activités, avec le risque de devoir faire face à de gros investissements pour rentrer dans les normes.
  - D'après les membres du GAL et l'animatrice, l'autofinancement même réduit et l'avance des frais constituent également un frein très important pour les porteurs de projets du territoire. Comme sur les autres territoires, aucun prêt de banque ne peut être réalisé.

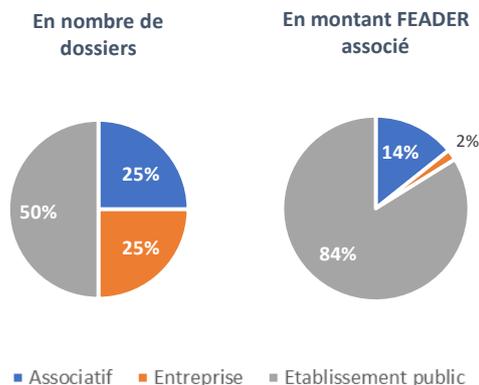
---

1

## L'approche ascendante est-elle garantie et renforcée par la mise en œuvre du programme ?

### ❖ Implication des acteurs privés :

#### REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



- Parmi les quatre projets pris en compte dans l'analyse, deux sont portés par des organismes publics (OT et PAG).
- Au sein du Comité de programmation, la participation des acteurs privés est satisfaisante. Les membres du Comité de programmation rencontrés lors de l'évaluation montrent une très bonne connaissance du dispositif et une forte implication dans sa mise en œuvre.

### ❖ Information des bénéficiaires potentiels : un programme bien diffusé, en lien avec des efforts importants de l'équipe d'animation

- La grande majorité des bénéficiaires rencontrés a eu connaissance des possibilités de financement via les réunions d'information réalisées sur le territoire. Les rencontres de concertation dans le cadre de la rédaction de la candidature ont également été une première étape importante pour mobiliser les porteurs de projets.
- Il est envisagé de continuer les réunions collectives, afin d'informer les bénéficiaires mais également de contribuer à l'animation territoriale et à la mise en réseau des acteurs sur le territoire.
- Aujourd'hui, par le faible nombre de projets qui aboutissent, le président et l'équipe d'animation craignent une démotivation des porteurs de projets : comme sur d'autres territoires, ils s'interrogent sur la pertinence de faire passer d'abord les projets en cours afin de montrer des exemples qui marchent, ou continuer de communiquer pour identifier de nouveaux porteurs.

### ❖ Effet levier : des projets qui se seraient faits, mais sur un temps beaucoup plus long et avec moins d'ambition

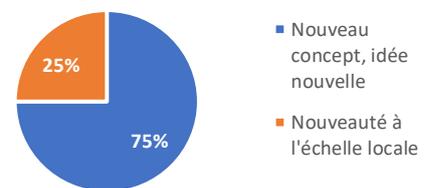
- La majorité des bénéficiaires et membres du GAL mettent en avant l'effet « accélérateur » de LEADER : les projets accompagnés auraient été montés sans l'aide de LEADER, mais le soutien financier permet d'accélérer leur déploiement, car il permet de réaliser plus d'investissement en même temps.
- Pour les projets accompagnés jusqu'à aujourd'hui, le soutien du programme a permis de donner une plus grande ambition aux projets (ex. augmentation du public accueilli et de la fréquence des ateliers pour l'association Fleuve d'Hier et d'Aujourd'hui, développement de la communication autour du sentier des criques pour l'office du tourisme).
- Toutefois, du fait de sa complexité et des difficultés à informer, les publics dans les communes les plus isolées et avec un faible niveau de formation restent exclus du dispositif. Des solutions doivent être trouvées pour faciliter la formalisation d'activité pour ces porteurs de projets, via d'autres dispositifs (accompagnement ADL, portage d'activité, etc.) afin qu'ils puissent par la suite accéder au soutien du programme LEADER pour le développement de leurs activités. Le projet Sud Guyane Entreprendre, financé par LEADER et en cours de mise en œuvre, devrait permettre la formation de porteurs de projet dans ces communes isolées.

## Les actions menées sont-elles pertinentes aux regards de la stratégie et des objectifs de la mesure LEADER ?

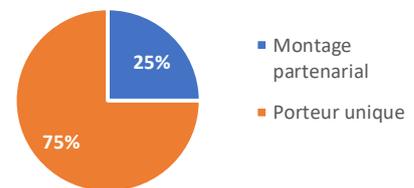
### ❖ Mise en œuvre des sept principes LEADER : une bonne mise en œuvre des principes, à l'exception de la coopération qui n'a pas encore été initiée

- **Démarche ascendante** : comme décrit dans le paragraphe précédent, l'animation locale permet la mise en place d'une véritable démarche ascendante sur le territoire, comme en témoigne la part significative de projets privés et associatifs sélectionnés par le GAL.
- **Partenariat public-privé dans la prise de décision** : comme décrit dans le paragraphe précédent, le Comité de programmation constitue un espace de codécision entre les représentants des collectivités locales et les membres du collège privé. La bonne participation de ces derniers témoigne du bon fonctionnement de cette instance.
- **Soutien à l'innovation** : Trois projets sur les quatre sont des nouveaux concepts ou des idées nouvelles, le 4<sup>ème</sup> projet étant une nouveauté à l'échelle locale. Il est visible que les projets ont fait l'objet d'une réflexion spécifique lors de leur montage afin de développer leur dimension innovante.
- **Mise en réseau et approche intégrée et multi-sectorielle** : bien que cela soit peu visible étant donné le faible nombre de projets déposés, le GAL Sud Guyane se distingue par la recherche de projets intégrés et partenariaux. En particulier, le projet d'interprétation du sentier des cascades de Gobaya Maripasoula est un très bon exemple de projet partenarial en associant l'office du tourisme, le PAG, mais également les piroguiers et le club de canoë kayak qui permettent l'accès au sentier par le fleuve.
- **Coopération avec d'autres territoires ruraux** : comme dans les autres GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Quelques idées sont apparues parmi les projets à l'étude.
- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement local** : cf. § suivant

RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION



RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE



### ❖ Pertinence des projets sélectionnés au regard de la SDL

- L'état d'avancement du programme (quatre dossiers déposés, un abandonné) limite l'analyse de la pertinence des projets et de la stratégie. Néanmoins, **tous les projets actuels sont pertinents au regard des axes stratégiques, et s'inscrivent dans les approches formulées dans la stratégie**, à savoir :
  - D'une part intervenir sur la formation professionnelle visant directement à la création d'action et/ou l'employabilité ;
  - D'autre part, développer des activités touristiques et culturelles à partir du patrimoine local.

## 4. BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme bien diffusé, en lien avec des efforts importants de l'équipe d'animation</li> <li>• Une très bonne connaissance du dispositif et du territoire par l'animatrice</li> <li>• Des bénéficiaires satisfaits de l'appui apporté par l'équipe d'animation</li> <li>• Une bonne implication des membres du Comité de programmation, dont ceux issus du collège privé</li> <li>• Une dimension innovante développée dans tous les projets déposés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très peu de projets déposés à ce jour, un programme peu avancé</li> <li>• Des porteurs de projets peu formés, souvent isolés (enclavement du territoire) et rencontrant des difficultés à formaliser leurs activités économiques</li> <li>• Des délais du dépôt des dossiers au conventionnement long pour les porteurs, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets</li> <li>• Faible capacité d'autofinancement des petits porteurs de projets et peu ou pas de solution de préfinancement sur le territoire (pas de prêt de banque)</li> <li>• La nécessité de stabiliser l'équipe d'animation à très court terme</li> </ul>

## ANNEXE : LISTE DES PROJETS INCLUS DANS L'ANALYSE, PAR THEMATIQUE

	Montant total présenté	Montant FEADER demandé
<b>Animation locale et développement de services de proximité</b>		
Fleuve d'hier et d'aujourd'hui – Equipement en machine à coudre professionnelle pour de développement des activités de l'association à destination des jeunes et des femmes	34 817,36 €	25 599,76
<b>Total</b>	34 817,36 €	25 599,76 €
<b>Développement touristique</b>		
UKA Bois Multiservices - Équipement d'une entreprise d'entretien de sentiers de randonnée	29 986,94 €	3 373,53 €
Office de tourisme de Maripasoula – Création d'un sentier d'interprétation culturel sur le sentier des cascades de Gobaya Maripasoula	62 514,93 €	42 510,15 €
<b>Total</b>	92 501,87 €	45 883,68 €
<b>Formation professionnelle, insertion</b>		
PAG – Mise en place de formation itinérante : « Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre »	136 400,00 €	108 500,00 €
<b>Total</b>	136 400,00 €	108 500,00 €
<b>Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel</b>		
Office de tourisme de Maripasoula – Création d'un sentier d'interprétation culturel sur le sentier des cascades de Gobaya Maripasoula	62 514,93 €	42 510,15 €
Fleuve d'hier et d'aujourd'hui – Equipement en machine à coudre professionnelle pour de développement des activités de l'association à destination des jeunes et des femmes	34 817,36 €	25 599,76
<b>Total</b>	97 332,29 €	68 109,91 €

# FICHE TERRITOIRE : GAL DES SAVANES



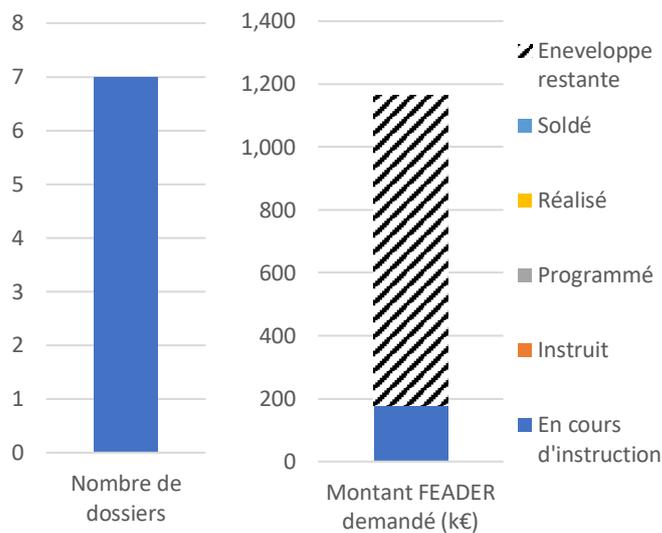
*L'analyse présentée dans cette fiche se base sur l'ensemble des projets déposés au PAE au moment de l'évaluation (février 2019). Le choix a été fait de prendre en compte les **dossiers déposés** et non pas uniquement les dossiers programmés, afin d'obtenir une vision complète de la mise en œuvre des stratégies des GAL et des effets attendus du programme. De ce fait, il est possible qu'un petit nombre de projets pris en compte dans la fiche ne soient finalement pas sélectionnés par les GAL ou soient abandonnés avant d'être programmés. Ce biais a été jugé acceptable au regard de la plus-value de la prise de compte de l'ensemble des projets déposés et du faible nombre de projets finalement non programmés ou abandonnés dans la première partie de la programmation.*

## 1. FICHE D'IDENTITE DU GAL

<b>Priorité du GAL</b>	<i>Les Savanes, une terre de liens et de patrimoines à valoriser</i>
<b>Structure porteuse</b>	Communauté de Communes Des Savanes (CCDS)
<b>Président du GAL</b>	François Ringuet
<b>Equipe technique</b>	Mathieu Calatayud (animateur, arrivé en juillet 2017) et Priscilla Lama (gestionnaire)
<b>Date de création / historique</b>	Première programmation pour le CCDS, mais il existait déjà un GAL des Savanes en 2007-2013. Candidature déposée en novembre 2015. Première réunion du comité de programmation en juillet 2018.
<b>Périmètre</b>	Le territoire couvre quatre communes rassemblant au total 7 000 habitants : - Iracoubo - Sinnamary - Kourou (hors zone urbaine) - Saint-Elie
<b>Axes Stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer de la vie et du lien entre les communautés et les générations</li> <li>• Créer une réelle dynamique touristique autour des patrimoines ruraux</li> <li>• Soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser un développement endogène</li> </ul>
<b>Fiches actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA1 : Valoriser et transmettre les savoirs, la culture et les patrimoines des Savanes</li> <li>• FA2 : Soutenir des dynamiques de développement pérennes dans les villages et les bourgs et créer des lieux de vie et d'échanges</li> <li>• FA3 : Définir une identité partagée « Savanes » et mettre en réseau les acteurs touristiques</li> <li>• FA4 : Développer l'offre d'hébergement et de découverte des patrimoines ruraux</li> <li>• FA5 : Favoriser l'organisation et la mise en réseau de la production artisanale locale</li> </ul>

## 2. BILAN DES REALISATIONS

### Avancée du programme



- Le GAL des Savanes compte actuellement sept dossiers, qui sont tous en cours d'instruction.
- Ces dossiers, dans l'hypothèse de leur validation, représenteraient 15% du budget du GAL.

### Bilan des réalisations par thématique d'intervention

- Les projets déposés dans le GAL des Savanes se rapportent à quatre des thématiques d'intervention de LEADER identifiées à l'échelle régionale : l'animation locale et le développement de services de proximité, le développement et la structuration de l'économie locale et des filières, le développement touristique et la valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel (voir tableau ci-dessous).
- Trois projets visent uniquement le développement touristique. Les autres projets contribuent à répondre à plusieurs enjeux, par exemple le développement touristique et la valorisation du patrimoine.

TABLEAU 1: BILAN DES REALISATION PAR THEMATIQUE

Thématique	Nombre de projets concernés	Montant total présenté (€)	Montant FEADER demandé (€)	Part de l'enveloppe FEADER demandée totale
Animation locale et développement de services de proximité	2	39 663	27 907	13,4%
Développement et structuration de l'économie locale et des filières	2	112 684	89 975	43,1%
Développement touristique	5	237 933	181 011	86,6%
Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel	3	147 132	114 557	39,7%

#### ❖ Animation locale et développement de services de proximité

- Deux des dossiers déposés visent le développement d'animation sur le territoire : un projet d'ateliers de cuisine sur un marché et un projet de sorties scolaires pour faire découvrir des plantations de cacao et café. Il s'agit de petits projets, qui représentent de faibles montants (respectivement 17 000 et 10 000 €) par rapport aux projets déposés sur d'autres thématiques.
- En termes d'animation locale, le projet de sorties scolaires sur des plantations a l'intérêt de toucher un large public si plusieurs établissements sont concernés, tout en permettant aux jeunes de découvrir les activités agricoles locales, et en apportant de la visibilité aux producteurs qui y

sont associés. Le projet de la création d'ateliers de cuisine, touchera un public plutôt restreint mais permettra d'assurer un revenu aux animateurs.

#### ❖ Développement et structuration de l'économie locale et des filières

- Deux des dossiers déposés contribuent à la structuration des filières locales : le projet d'ateliers de cuisine déjà cité, qui permet de valoriser les produits de différents producteurs locaux, et un projet consistant en la promotion du patrimoine rural des Savanes lors de plusieurs événements, à Paris et en Guyane. Au total, 90 000 € (FEADER) ont été demandés pour ces deux projets, ce qui représente plus de 40% de l'enveloppe FEADER correspondant aux projets déposés à ce jour.

#### ❖ Développement touristique

- C'est pour l'instant la thématique d'intervention principale du GAL, avec cinq projets déposés, correspondant à un montant d'aides de plus de 180 000 €. Les projets sont de contenus et d'échelles variés : des actions de promotions sur des salons et événements (deux projets), un projet rénovation d'hébergements, un projet d'activité de pêche en mer pour les touristes et un projet d'activités de guide touristique.
- Ces projets s'appuient sur la valorisation de l'ensemble des richesses du territoire : naturelle, culturelle, patrimoniale et gastronomique. Il en résultera un impact positif en termes de création d'emplois et d'attractivité du territoire.

#### ❖ Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel

- Les deux projets déjà cités de création d'expositions autour du café et du cacao sur le territoire et de promotion du patrimoine rural des Savanes sur des salons s'inscrivent directement dans un objectif de valorisation du patrimoine. Ces deux projets sont pluri-thématiques, le premier étant aussi un projet d'animation locale et le second touche à la fois au développement de l'économie locale et au tourisme.
- Le projet de sortie scolaire permet de sensibiliser les jeunes à la valeur de leur patrimoine et aux enjeux de préservation qui y sont associés.

### 3. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

---

#### L'organisation et le circuit de gestion actuel permettent-ils la mise en œuvre efficace du programme ?

##### ❖ Qualité des échanges : une communication avec les bénéficiaires pouvant être améliorée

- **Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont plutôt satisfaits des échanges avec l'équipe technique**, qui les a soutenus dans la constitution de leur dossier. Néanmoins, l'avancée des dossiers est freinée par la faible réactivité de l'équipe d'animation, et ce du point de vue à la fois des bénéficiaires et des autres organismes rencontrés.
- **La communication pourrait être améliorée par des échanges plus fréquents avec les bénéficiaires** : à titre d'exemple, certains porteurs de projet n'ont pas été tout de suite au courant du changement de pilotage du GAL. Les informations sont transmises aux bénéficiaires par le biais des réseaux sociaux, des sites internet et lors des permanences de l'animateur dans les communes. Lors de manifestations communales, des stands sont également régulièrement organisés.
- **Par ailleurs, la communication auprès des nouveaux bénéficiaires potentiels est momentanément freinée** car l'équipe d'animation craint que trop de dossiers restent en attente, ce qui conduirait à une insatisfaction des porteurs et décrédibiliserait le GAL à long terme.

- Une articulation est en cours de structuration avec les animateurs ADL/ADE récemment implantés sur le territoire. Des réunions entre animateurs ont déjà été organisées et un appui des ADL/ADE est envisagé pour les projets émergents qui le nécessitent.

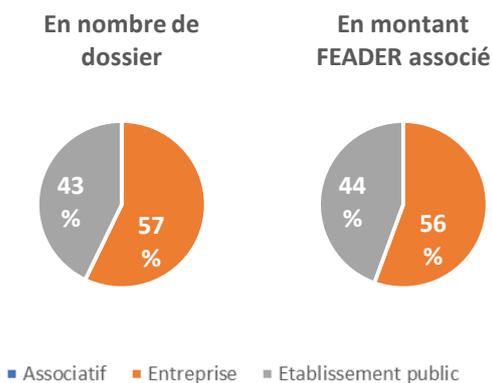
❖ **Facteurs limitants : La complexité des démarches administratives et d'important délais de montage des dossiers**

- La complexité du montage des dossiers, notamment pour répondre aux exigences administratives, constitue un frein important pour les porteurs de projets. Cela est particulièrement vrai pour les porteurs de petits projets privés, pour lesquels les démarches nécessiteraient d'être simplifiées du point de vue de l'animateur et du président du comité de programmation.
- Par ailleurs, les délais de montage des dossiers sont cités par l'équipe d'animation et les bénéficiaires rencontrés comme la difficulté majeure dans le recours au programme à ce stade de la programmation. Il s'agit notamment d'important délais des aller-retours entre le GAL et le PAE avant validation des projets en avis réglementaire. Un porteur de projet a abandonné sa demande de financement en conséquence de ces difficultés.

**L'approche ascendante est-elle garantie et renforcée par la mise en œuvre du programme ?**

❖ **Implication des acteurs privés : une parité respectée entre acteurs publics et privés**

REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE PORTEUR



- Les collectivités et acteurs publics (CCDS, PNRG) tiennent une place importante dans la mise en œuvre. 57% des projets déposés sont portés par des entreprises privées, mais aucun par des associations.
- Au sein du Comité de programmation, la participation des acteurs privés est actuellement satisfaisante et les quorums ont pu être atteints lors des réunions. Néanmoins, le président du GAL a fait part de sa crainte du retrait des acteurs privés du programme face à la complexité des procédures administratives.

❖ **Information des bénéficiaires potentiels : Une communication freinée momentanément**

- Deux des trois bénéficiaires rencontrés connaissaient déjà le programme par les projets soutenus lors de la programmation précédente. Le troisième en a entendu parler par son implication à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Peu de dossiers étaient effectivement déposés au moment de cette évaluation. Toutefois, une dizaine de projets étaient en cours de montage. De plus, ainsi qu'expliqué précédemment, la communication pour toucher de nouveaux bénéficiaires est momentanément freinée car l'équipe animatrice craint une accumulation importante de dossiers en attente, avec des porteurs insatisfaits.
- Il est prévu de cibler le milieu associatif dans les prochaines campagnes d'information, en lien avec l'absence de projet déposé par des associations à ce jour.

❖ **Valeur-ajoutée de l'animation et effet levier : une ressource financière indispensable au développement des projets des bénéficiaires**

- **Le soutien financier aux projets est la mesure du programme LEADER la plus importante** pour les bénéficiaires. Deux des trois projets des acteurs que nous avons rencontrés n'auraient pas pu voir le jour sans le programme LEADER. En effet, les porteurs des projets ne sont pas dans la capacité d'investir pour les dépenses nécessaires à leur développement.
- De manière générale, les petites structures et les structures privées, semblent désavantagées car elles ne disposent pas d'une trésorerie suffisante pour lancer leurs activités. De plus, elles ne bénéficient pas d'autres dispositifs de financement (fonds, prêts).

**Les actions menées sont-elles pertinentes aux regards de la stratégie et des objectifs de la mesure LEADER ?**

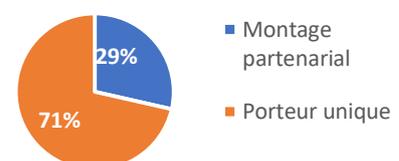
❖ **Mise en œuvre des sept principes LEADER : des efforts de la part de tous les acteurs doivent être fournis pour répondre aux attentes du LEADER**

- **Démarche ascendante** : comme décrit dans les paragraphes précédents, malgré l'investissement d'acteurs privés, le milieu associatif n'est pas représenté dans le programme LEADER. Il en résulte que la démarche ascendante est incomplète puisqu'elle ne permet pas de brosser l'ensemble des groupes d'intérêts économiques et sociaux du territoire.
- **Partenariat public-privé dans la prise de décision** : comme décrit dans le paragraphe précédent, le Comité de programmation constitue aujourd'hui un espace de codécision entre les représentants des collectivités locales et les membres du collège privé. Néanmoins, le président du GAL a fait part de sa crainte du retrait des acteurs privés du programme face à la complexité des procédures administratives.
- **Soutien à l'innovation** : Il n'y a pas de projet considéré comme amenant de nouveaux concepts ou idées. Cependant, étant donné que de nombreuses activités « classiques » sont inexistantes sur le territoire, plusieurs projets constituent une nouveauté à l'échelle locale. Cette idée est partagée par les deux membres du GAL que nous avons interrogés, ainsi que par l'animateur.
- **Mise en réseau** : La contribution du programme à la création de partenariats sur le territoire est aujourd'hui très limitée : aucun des trois bénéficiaires interrogés n'a rencontré les autres porteurs de projets ou ne considère avoir élargi son réseau via LEADER. Si des rencontres ont eu lieu, cela a été fait dans un autre cadre que celui du programme LEADER (connaissances). La taille du territoire a été avancée par l'animateur comme frein à la création d'un réseau et à la mise en place de rencontres.
- **Approche intégrée et multi-sectorielle** : la moitié des projets couvrent plusieurs thématiques. La mise en réseau des bénéficiaires potentiels pourrait conduire à de nouvelles opportunités de projets multisectoriels à forte valeur ajoutée pour les bénéficiaires et pour le territoire.
- **Coopération avec d'autres territoires ruraux** : comme dans les autres GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours.
- **Mise en œuvre d'une stratégie de développement local** : cf. § suivant

RÉPARTITION DES PROJETS PAR DEGRÉ D'INNOVATION



RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE



- ❖ **Pertinence des projets sélectionnés au regard de la SDL : des projets pertinent mais ne permettant pas le déploiement de l'ensemble de la stratégie**
  - L'ensemble des projets pris en compte dans l'analyse semblent pertinents au regard de la SDL. La majorité s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe stratégique 2 : « Créer une réelle dynamique de tourisme autour des patrimoines ruraux ».
  - Cependant les projets déposés ne permettent pas la mise en œuvre (ou que de manière très partielle) des axes stratégiques 1 : « Créer de la vie et du lien entre les communautés et les générations » et 3 : « Soutenir l'accompagnement des filières traditionnelles et informelles pour favoriser un développement endogène ».
  - À la vue du nombre limité de dossiers, la sélection est peu exigeante. Aucun projet n'a été refusé.
  - **Le nombre de nouveaux projets pressenti est restreint** (en partie lié à une communication freinée) car le GAL craint qu'un nombre trop important de dossiers reste en attente, ce qui conduirait à une insatisfaction des porteurs et décrédibiliserait le GAL à long terme.
  
- ❖ **Les projets sélectionnés auraient difficilement pu être financés via d'autres dispositifs**
  - Les bénéficiaires peuvent prétendre aux autres fonds européens qui existent sur le territoire guyanais, notamment FEADER et LIFE. Ceci concerne particulièrement les projets à budgets conséquents qui ont plus accès à ces fonds.
  - Les membres du GAL et l'animateur ont l'habitude de diriger les porteurs de projets vers la CTG pour l'obtention de prêts à taux zéro.
  - D'autres systèmes existent pour l'avance des fonds (BRED, préfecture) mais le dossier est complexe à constituer.
  - Une difficulté rencontrée par les porteurs de projet est la **transmission des documents nécessaires à la constitution de leur dossier** pour la demande de fonds. Des documents communs sont demandés (description de leurs activités, CV, document d'identité, ...) mais doivent être transmis séparément à chacun des organismes financeurs. Les déplacements engendrés par la constitution des dossiers sont particulièrement difficiles pour les porteurs de projet les plus isolés. Il a alors été suggéré de construire un **dossier dématérialisé unique** dans lequel les formulaires spécifiques à chaque financeur pourraient être mis en annexe.

## 4. BILAN ET POINTS DE VIGILANCE

### ❖ Synthèse des observations

Points forts	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des bénéficiaires satisfaits de l'appui apporté par l'équipe d'animation</li> <li>• Des projets déposés prometteurs, porteurs d'une plus-value pour le territoire</li> <li>• A terme, des projets permettant des créations d'emplois et impact positif sur l'attractivité du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une campagne de communication freinée par crainte d'avoir un nombre important de dossiers en attente avec des porteurs insatisfaits et découragés</li> <li>• Aucun projet porté par une association</li> <li>• Faible avancement du programme avec aucun projet instruit au moment de l'évaluation</li> <li>• Peu de mise en réseau entre les bénéficiaires et de montage partenariaux dans le cadre des projets</li> <li>• Des projets qui ne répondent que de manière partielle à la SDL (à mettre en lien avec le faible avancement de la programmation)</li> <li>• Une implication limitée des acteurs privés dans le Comité de programmation</li> <li>• Faible capacité d'autofinancement des petits porteurs de projets et peu ou pas de solution de préfinancement sur le territoire (pas de prêt de la banque)</li> <li>• Un faible niveau de formation des porteurs de projets et un besoin d'accompagnement sur les aspects techniques et administratifs</li> <li>• Des délais du dépôt des dossiers au conventionnement long pour les porteurs, source de retard voire d'abandon dans la réalisation des projets</li> </ul>

## ANNEXE : LISTE DES PROJETS INCLUS DANS L'ANALYSE, PAR THEMATIQUE

	Montant total présenté	Montant FEADER demandé
<b>Animation locale et développement de services de proximité</b>		
FL Marché Bio	27 324,20 €	17 419,18 €
Création d'expositions valorisation du café et du cacao sur le territoire	12 338,50 €	10 487,72 €
<b>Total</b>	<b>39 662,70 €</b>	<b>27 906,90 €</b>
<b>Développement et structuration de l'économie locale et des filières</b>		
Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes	85 359,99 €	72 555,99 €
FL Marché Bio	27 324,20 €	17 419,18 €
<b>Total</b>	<b>112 684,19 €</b>	<b>89 975,17 €</b>
<b>Développement touristique</b>		
Activité de guide touristique	49 433,08 €	31 513,59 €
Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes	85 359,99 €	72 555,99 €
Valorisation de la destination Pays des Savanes au salon du Tourisme et des loisirs 2018	11 470,80 €	9 750,18 €
Wapa lodge	42 085,50 €	35 772,67 €
Guyane Nautic et Loisir	49 584,00 €	31 418,55 €
<b>Total</b>	<b>237 933,37 €</b>	<b>181 010,98 €</b>
<b>Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel</b>		
Activité de guide touristique	49 433,08 €	31 513,59 €
Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes	85 359,99 €	72 555,99 €
Création d'expositions valorisation du café et du cacao sur le territoire	12 338,50 €	10 487,72 €
<b>Total</b>	<b>147 131,57 €</b>	<b>114 557,30 €</b>

# FICHE QUESTION EVALUATIVE MeO.1 :

## L'ORGANISATION ET LE CIRCUIT DE GESTION ACTUEL PERMETTENT-ILS LA MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PROGRAMME LEADER ?

### 1. METHODE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette première question de mise en œuvre permet d'examiner la fluidité du circuit de gestion et d'identifier les difficultés qui sont un frein à la mise en œuvre du programme, ainsi que les besoins spécifiques d'appui des GAL.

#### 1.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique se base essentiellement sur les échanges avec les différents acteurs de la mise en œuvre : services instructeurs, Réseau Rural, animateurs, Comités de programmation, bénéficiaires, animateurs et gestionnaires.

#### 1.3 Critère de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Les différentes étapes du circuit de gestion des dossiers ont été réalisées dans des délais raisonnables</b>	Délais entre enregistrement-avis d'opportunité - instruction - conventionnement	Tableau de gestion PAE
	Opinion des acteurs sur les délais (actuels et souhaitables)	Entretiens animateurs et bénéficiaires
<b>Les échanges à chaque niveau sont fluides et de bonne qualité</b>	Opinion des acteurs concernant les échanges avec les services instructeurs	Entretiens animateurs et membres des Comités de programmation
	Opinions des bénéficiaires concernant la qualité des échanges avec les animateurs	Entretiens bénéficiaires
<b>Le Réseau Rural de Guyane a appuyé la mise en œuvre du programme LEADER et son évaluation</b>	Identification des actions/documents réalisés par le RR, en lien avec LEADER	Entretien Réseau Rural
<b>D'autres facteurs ont limité la mise en œuvre du programme</b>	Identification des autres facteurs limitant au niveau des services instructeurs	Entretiens services instructeurs et animateurs
	Identification des autres facteurs limitant au niveau des GAL	Entretiens animateurs, Comité de programmation, bénéficiaires

## 2. ANALYSES A MI-PARCOURS

### 2.1 Les différentes étapes du circuit de gestion des dossiers ont été réalisées (ou non) dans des délais raisonnables

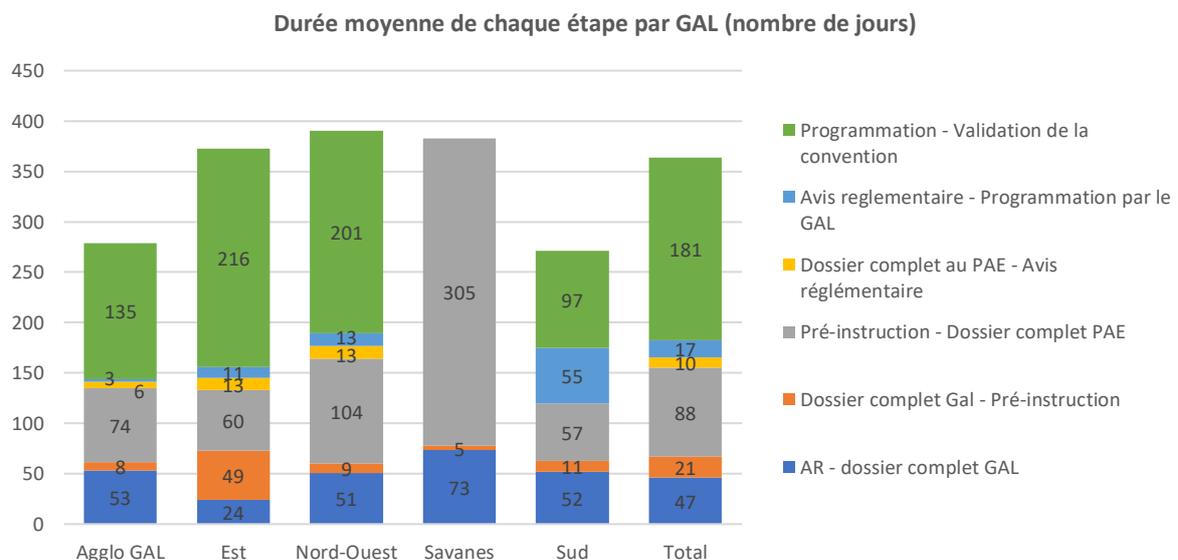
#### ❖ Des délais de traitement des dossiers importants qui fragilisent le programme et mettent des bénéficiaires en difficulté

L'analyse se fonde sur les 67 dossiers déposés au 15/02/2019. La base de données a été enrichie jusqu'au 30 mars 2019<sup>1</sup>.

De plus, la base de données a été complétée de la façon suivante :

- Lorsque la date de dépôt au PAE était manquante mais celle d'AR du dossier complet au niveau du GAL disponible, la date de dépôt au PAE a été complétée par la date d'AR de dossier complet au niveau du GAL (quatre dossiers concernés).
- Lorsque la date de dossier complet PAE était manquante, mais que la date d'avis réglementaire était disponible, la date de dossier complet PAE a été complétée par la date d'avis réglementaire.
- Lorsque la date de validation de la convention était manquante mais que la date de signature de la convention en AG était disponible, la date de validation de la convention a été complétée en y reportant la date de signature.

Il est à noter que seuls les dossiers ayant passé chaque étape ont été pris en compte. Les temps d'attente en cours n'ont pas été retenus pour l'analyse.



Le délai total entre l'accusé de réception et la validation de convention est en moyenne de 273 jours pour les 20 dossiers conventionnés<sup>2</sup>. Cependant ces délais varient significativement d'un dossier à l'autre allant de trois mois (91 jours) pour le projet Awala Soupe dans le GAL du Nord-Ouest et presque deux ans (635 jours) pour un projet de résidences d'échange artistique au Centre d'Art et de recherche de Mana, dans ce même GAL. Bien qu'on observe des différences d'un GAL à l'autre, en moyenne, les phases les plus longues sont :

<sup>1</sup> La base de données a été complétée avec les informations renseignées entre le 15 février et le 30 mars sur les dossiers déposés avant le 15 février.

<sup>2</sup> Au total 26 projets étaient programmés au moment de l'évaluation, mais la date de validation de la convention n'était pas disponible dans la base de données pour cinq projets programmés et un projet soldé.

- Le montage du dossier avec le GAL (de l'accusé de réception à l'obtention d'un dossier complet au niveau du GAL) ;
- L'instruction des dossiers par le PAE (une fois la pré-instruction faite par le GAL) ;
- La validation de la convention par le PAE (une fois le projet validé en Comité de Programmation).

Dans le GAL des Savanes, le délai observé pour l'instruction des dossiers par le PAE est de 305 jours (contre 47 à 104 dans les autres GAL). Cependant, il est à noter qu'un seul dossier a atteint ce stade (un projet de guide touristique), et donc cette donnée n'est pas représentative de l'ensemble des projets du GAL.

**Les délais de traitement des dossiers ont été cités par la majorité des bénéficiaires et membres du GAL rencontrés comme constituant la principale difficulté dans le recours au programme.** En plus des délais observés jusqu'à signature de la convention, les bénéficiaires et membres des GAL ont mentionné des attentes importantes avant paiement.

Selon les GAL les porteurs de projets ont adopté différentes stratégies :

- Certains bénéficiaires de l'AggloGAL et du GAL du Nord-Ouest ont lancé, voire réalisé entièrement leur projet sans attendre le conventionnement. Cette pratique assure la réalisation et l'avancée des projets en accord avec les objectifs et les contraintes techniques de chaque projet. Cependant elle peut mener à des situations complexes, avec par exemple des bénéficiaires déjà en difficulté financière suite à l'avance des fonds alors que le projet n'est pas encore conventionné.
- Dans le GAL du Sud (et pour certains porteurs de l'AggloGAL), les porteurs de projets n'ont pas commencé leurs réalisations avant la signature de leur convention. Cela permet de réduire les risques et notamment les délais d'attente avant paiement pour les porteurs de projets. Cependant cela a provoqué le retard de certains projets.

Les conséquences de ces délais dans les GAL sont significatives, avec notamment :

- Un ralentissement du projet, les porteurs ayant besoin des premiers versements de la subvention pour réaliser les derniers investissements ;
- Une mise en difficulté financière des porteurs de projets par manque de trésorerie, pouvant entraîner la fermeture temporaire de l'activité et/ou une mise en péril des outils de travail ;
- Également en lien avec la mobilisation de la trésorerie, l'impossibilité (notamment pour les associations) de lancer de nouveaux projets avant le paiement du solde ;
- Une évolution des prix des prestataires, conduisant à des écarts conséquents entre les budgets prévisionnels et réalisés ;
- Dans le GAL du Sud, des retards importants dans les projets dans le cas où on « rate » la saison pour le transport des matériaux et autres équipements en pirogue ;
- L'abandon des porteurs de projets à recourir au programme LEADER : c'est le cas notamment pour un projet privé de création d'hébergement touristique dans le GAL des Savanes ;
- Une décrédibilisation du programme et le renoncement des porteurs de projets à faire appel au programme LEADER.

Si cette situation perdure, il est à craindre que les porteurs privés, associatifs, mais également les collectivités ayant peu de moyens (petites communes) évitent de s'engager dans le dispositif et que seules les collectivités de taille conséquente, avec des capacités de trésorerie importantes, puissent prétendre au programme.

## 2.2 Les échanges à chaque niveau sont (ou non) fluides et de bonne qualité

### ❖ Des équipes d'animation plus ou moins stabilisées et opérationnelles selon les GAL

Les équipes d'animation en place au moment de l'évaluation étaient plus ou moins récentes et opérationnelles pour accompagner au mieux les porteurs de projets.

Les GAL du Sud et du Nord-Ouest se caractérisent par une connaissance avancée du dispositif par les animateurs. Les animateurs réalisent un accompagnement au plus près des porteurs de projets et jouent un véritable rôle de facilitateurs pour la constitution des dossiers (éventuels contacts avec les autres organismes devant fournir des documents si nécessaire).

A l'inverse, les équipes d'animation des GAL de l'Est et l'AggloGAL sont plus récentes :

- L'équipe d'animation de l'AggloGAL doit encore être stabilisée (notamment avec le remplacement d'une des animatrice, prévu à court terme) et aura besoin de temps pour affiner sa connaissance du territoire. Les entretiens réalisés ont aussi mis en avant un manque de technicité de l'équipe d'animation, en lien avec son manque de formation et de connaissance du programme. En effet, les porteurs de projets nécessitent un accompagnement poussé pour anticiper les problématiques logistiques et techniques dans le montage de leur projet (étapes nécessaires à la construction, besoin de permis de construire, etc.), ce qui ne fait pas forcément partie des compétences ni des attributions de l'équipe d'animation. Du point de vue du président comme de celui des bénéficiaires, l'équipe d'animation doit accueillir tous les porteurs de projets potentiels et éventuellement contribuer à organiser le partenariat d'accompagnement autour du projet, et/ou orienter les porteurs vers d'autres dispositifs d'accompagnement. Cependant, l'articulation entre les dispositifs n'est pas clairement définie aujourd'hui.
- Les animateurs actuels du GAL de l'Est ont été embauchés récemment (octobre 2018 pour l'animateur/janvier 2019 pour la gestionnaire) et n'ont pas pu bénéficier d'un tuilage avec l'animatrice sortante (été 2018). Par ailleurs, entre le départ de l'animatrice précédente et le nouveau duo animateur/gestionnaire, les fonctions d'animation n'ont pas été assurées pendant plusieurs mois. Certains bénéficiaires dont les dossiers étaient en cours ont mal vécu cette absence, ne sachant pas vers qui se tourner pour poser des questions ou récolter des informations sur leur dossier. Cette situation a parfois décrédibilisé le GAL de l'Est sur le territoire. Néanmoins, la situation semble s'être rétablie à présent et la qualité des échanges améliorée grâce à un porte-à-porte fréquent, effectué en collaboration avec les ADL.

Dans le GAL des Savanes, l'animation et la gestion est assurée par un seul animateur. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont plutôt satisfaits des échanges avec l'équipe technique, qui les a soutenus dans la constitution de leurs dossiers. Néanmoins, du point de vue des bénéficiaires et des autres organismes rencontrés, l'avancée des dossiers est freinée par la faible réactivité de l'équipe d'animation.

Les exigences des équipes d'animation ne sont pas les mêmes d'un GAL à l'autre, ce qui peut expliquer des écarts observés dans l'avancement des programmes. Les exigences du GAL du Sud concernant l'approche stratégique et la formulation des objectifs du projet semblent plus élevées que sur d'autres territoires, afin d'assurer la valeur ajoutée des projets. En pratique, cela se retrouve dans la qualité des projets et l'approche partenariale qui est davantage développée que sur d'autres territoire. Cependant cela peut aussi amener à une complexité supplémentaire pour les candidats et plus de difficultés à déposer un dossier.

### ❖ Des échanges avec les bénéficiaires généralement satisfaisants malgré les contraintes des territoires

Les bénéficiaires interrogés étaient en grande majorité satisfaits de leurs échanges avec leur équipe d'animation.

Dans les GAL du Sud et de l'Est la communication avec les bénéficiaires est rendue difficile par l'enclavement du territoire et des contraintes de circulation et d'accessibilité. Mais les équipes d'animations se déplacent sur les territoires afin de pallier ces contraintes.

Dans le GAL des Savanes, la communication pourrait être améliorée par des échanges plus fréquents avec les bénéficiaires : à titre d'exemple, certains porteurs de projet n'ont pas été tout de suite informés individuellement du changement de pilotage du GAL. Les informations sont transmises aux bénéficiaires par le biais des réseaux sociaux, des sites internet et lors des permanences de l'animateur dans les communes. Lors de manifestations communales, des stands sont également régulièrement organisés.

Dans plusieurs GAL, la communication tournée vers de nouveaux porteurs de projets a été freinée, ou moins développée que ce qu'elle pourrait l'être. Les équipes d'animations craignent de ne pas pouvoir faire face à l'engouement pour le programme et de faire face à une accumulation de demandes sans pouvoir les traiter dans des délais raisonnables. En effet, la complexité du montage de certains dossiers et le besoin important d'accompagnement de certains porteurs demandent des moyens humains conséquents dont les équipes LEADER ne sont pas toujours dotées. De plus, le dispositif DADT, pouvant apporter un accompagnement complémentaire, notamment en amont des projets, n'est pas encore opérationnel sur les territoires.

#### ❖ Des échanges avec le PAE difficiles du fait de l'interprétation des règles administratives et l'enclavement de certains territoires

L'interprétation des règles administratives lors de l'instruction des dossiers est un point d'achoppement entre le PAE et les GAL. Cette situation s'explique par :

- L'impossibilité de fournir certains documents du fait des caractéristiques des territoires, avec des situations récurrentes : impossibilité de fournir plusieurs devis due à l'absence de prestataires et les problématiques liées à la localisation des projets sur zone de droit d'usage ;
- L'absence d'une interprétation partagée de certaines règles nationales et/ou européennes, entre les GAL et le PAE. A titre d'exemple, ceci concerne l'interprétation des règles de minimis, les critères conduisant à la qualification établissement recevant du public (ERP), l'obligation de fournir plusieurs devis dans le cas où il n'y a qu'un prestataire possible sur le territoire, les règles de calcul pour l'estimation des coûts raisonnables, la prise en compte des autres aides locales notamment les contributions en nature (comme par exemple la mise à disposition d'un local) ;
- Une méconnaissance de certaines obligations par les animateurs, liées notamment aux évolutions réglementaires et à de nouvelles exigences par rapport à la programmation précédente ;
- La volonté des GAL de promouvoir une lecture « facilitante » des obligations réglementaires, afin de faciliter la mise en œuvre du programme et d'en limiter le poids administratif.

De plus les échanges, ainsi que la fourniture de certains documents nécessaires à l'instruction par le PAE peuvent être laborieux pour les communes de l'intérieur du fait des longues distances à parcourir (par exemple pour le Gal de l'Est, un jour de pirogue est nécessaire pour aller de Saint-Georges à Camopi et trois jours de pirogue pour aller jusqu'à Trois-Sauts).

Dans l'Agglo'GAL, les échanges entre l'équipe du GAL et le PAE sont aujourd'hui très tendus et ne permettent pas la mise en place de bonnes relations de travail et d'un échange constructif en vue d'accompagner le montage des projets, dans une posture de facilitateur. Ceci est d'autant plus difficile à accepter pour l'équipe d'animation qu'elle a une double « obligation de résultat » vis-à-vis de la structure porteuse et de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

## 2.3 Le Réseau Rural de Guyane a appuyé (ou non) la mise en œuvre du programme LEADER

### ❖ Une mise en œuvre tardive du Réseau Rural et un programme d'action encore très partiellement réalisé

Le PDRG prévoit la mise en place d'un Réseau Rural Régional, qui contribue et participe aux travaux du Réseau Rural National (RRN). Toutefois, le PDRG2 ayant été approuvé fin 2015, la mise en place du Réseau Rural Régional n'a débuté qu'en 2016 avec le développement d'un plan d'action pour la programmation présentée lors d'un séminaire en 2017. L'animatrice du réseau n'était pas encore recrutée en 2017, en effet elle est arrivée en poste en avril 2018. Ainsi en 2017, le relais avec le Réseau Rural de Guyane et le Réseau Rural National s'est fait via le personnel gérant le LEADER au PAE. Depuis 2018, l'action du Réseau Rural s'est concentrée sur le recensement des besoins (exemple sur la coopération) et l'animation du Réseau d'Innovation & de Transfert Agricole (RITA).

Ainsi bien que à ce stade peu d'actions en lien avec le LEADER n'aient été mise en œuvre, plusieurs projets devraient voir le jour dans la seconde moitié de programmation.

Concernant la communication (Action 1 du plan d'action du Réseau Rural), la priorité pour le Réseau Rural Guyanais est d'élaborer une plateforme numérique permettant d'identifier et rendre visible les acteurs économiques guyanais et leur rôle. Cette plateforme numérique permettra également aux professionnels qui accompagnent les porteurs de projets d'identifier les ressources que ces derniers peuvent mobiliser (y compris le LEADER). Au moment de l'évaluation, cet outil n'était pas encore disponible (le cahier des charges de l'outil était en cours d'élaboration).

Aucune autre action permettant la communication sur les fonds européens n'a été entreprise. En effet, la complexité des programmes et des procédures pour les porteurs de projet demande des ressources importantes et une formation adéquate pour répondre avec pertinence aux porteurs de projet. Actuellement, le réseau rural n'est pas en mesure de l'assurer. De plus, la ligne de partage et l'articulation des missions du réseau rural et du service économique de la CTG qui gère ces fonds n'apparaissent pas clairement définis ni partagés entre les services.

Cette question de la ligne de partage est également bloquante pour le déploiement d'actions sur la coopération. Une réunion InterGAL avec le Réseau Rural a eu lieu en janvier 2019 et a permis de recenser les besoins des GAL. Cependant, l'accompagnement des GAL est rendu difficile par l'hétérogénéité de leurs attentes et l'instabilité des équipes (turn-over important dans certains GAL). Des réunions individuelles avaient également été organisées avec les GAL en 2018.

## 2.4 D'autres facteurs ont limité la mise en œuvre du programme

### ❖ Des démarches administratives très complexes qui dissuadent de nombreux bénéficiaires potentiels

- Les porteurs de projets se heurtent aux difficultés administratives, démultipliées par les problématiques propres à la Guyane (ex. difficultés à remplir les demandes et à obtenir les permis de construire, difficulté à obtenir certains documents de base comme un Kbis par internet, nécessité d'importer des équipements depuis le continent européen pour respecter les normes CE, difficultés à trouver et à sécuriser les fournisseurs, etc.).
- Ces problématiques limitent l'accès aux aides pour les petits porteurs de projets (notamment privés). Le programme LEADER devrait être un programme plus facile d'accès que les autres fonds européens, afin de stimuler et soutenir les initiatives sur le territoire. Pourtant, plusieurs personnes rencontrées témoignent d'une complexité similaire à celles rencontrées pour les autres fonds (FEADER hors LEADER, FEDER-FSE).
- La formalisation des activités, avec le risque de devoir faire face à de gros investissements pour rentrer dans les normes constituent également un frein majeur pour les bénéficiaires potentiels.

#### ❖ Des petits porteurs de projets freinés par leur faible capacité d'autofinancement

- En lien avec le grand nombre de porteurs de projets privés et associatifs, un frein important au déploiement du programme est la difficulté d'autofinancement et d'avance des frais par les bénéficiaires.
- Pour la période de mise en œuvre analysée, aucun outil d'ingénierie financière satisfaisant n'a pu être trouvé pour répondre à cette problématique. Certaines entreprises individuelles ont eu accès à des prêts à taux zéro, mais aucun prêt de banque ne peut être réalisé sur le territoire. Les associations n'ont, quant à elles, accès à aucun dispositif pouvant couvrir l'avance des frais.

#### ❖ Une mise en œuvre rendue difficile par l'éloignement des communes de l'intérieur et la situation particulière des Zones de Droit d'Usage Coutumier (ZDUC)

- Pour chaque facture engagée, trois devis, au minimum, sont demandés à l'ASP. Toutefois, dans certains territoires, très peu d'entreprises existent (en particulier dans l'Est et le Sud Guyanais). Certains porteurs se retrouvent contraints de rechercher des entreprises à Cayenne, malgré la distance, voire même parfois jusqu'en métropole et ne peuvent parfois pas se tourner vers l'unique entreprise de leur territoire si son devis est moins disant que sa concurrente à Cayenne. Cette contrainte est en contradiction avec l'esprit du Leader qui vise au développement des territoires ruraux.
- Sur les communes incluses dans des ZDUC, la complexité des démarches administratives est renforcée pour les projets concernés par du foncier. A Camopi par exemple, certains porteurs sont bloqués car ils ne disposent pas de titre de propriété. Dans les ZDUC, l'autorisation du maire fait foi pour disposer du terrain. Néanmoins, cette autorisation n'est pas reconnue à l'ASP.
- De manière générale, la grande distance entre les communes de l'intérieur est un facteur limitant, car pour pouvoir se rendre à la banque ou pour pouvoir établir des devis, il faut parfois plusieurs jours de pirogue. Par exemple pour le Gal de l'Est, un jour de pirogue est nécessaire pour aller de Saint-Georges à Camopi et trois jours de pirogue pour aller jusqu'à Trois-Sauts.

### 3. CONCLUSIONS

---

**La mise en œuvre efficace du programme Leader a été freinée par diverses difficultés rencontrées par les services instructeurs, les GAL et les bénéficiaires.**

**Les délais de traitement des dossiers** ont été cités par la majorité des bénéficiaires et membres du GAL rencontrés comme constituant **la principale difficulté dans le recours au programme**. Les délais concernent principalement l'attente avant avis réglementaire et convention, mais également l'attente avant paiement. Les conséquences de ces délais dans les GAL sont nombreuses et significatives, avec notamment un ralentissement des projets, une mise en difficulté financière des porteurs de projets (par manque de trésorerie), l'impossibilité (notamment pour les associations) de lancer de nouveaux projets avant le paiement du solde, une évolution des prix des prestataires (conduisant à de gros écarts entre les budgets prévisionnels et réalisés), dans les territoires de l'intérieur des retards importants dans les projets dans le cas où on « rate » la saison pour le transport des matériaux et autres équipements en pirogue, le renoncement des porteurs de projets à faire appel au programme LEADER. Si cette situation perdure, il est à craindre que les porteurs privés, associatif, mais également les collectivités ayant peu de moyens (petites communes) évitent de s'engager dans le dispositif et que seules les collectivités de taille conséquente, avec des capacités de trésorerie importantes, puissent prétendre au programme.

Par ailleurs, **les équipes d'animation des GAL sont plus ou moins récentes et opérationnelles** pour accompagner au mieux les porteurs de projets. Dans les GAL où l'équipe n'est pas encore stabilisée

et/ou manque de formation (ex. Agglo GAL et GAL de l'Est), cela nuit à l'accompagnement des porteurs et peut décrédibiliser le GAL.

De plus **les échanges entre les GAL et le PAE sont parfois difficiles**. En effet, l'interprétation des règles administratives lors de l'instruction des dossiers est un point d'achoppement entre le PAE et les GAL. L'enclavement de certains territoires (communes de l'intérieur) rend également difficile la fourniture de certains documents nécessaires à l'instruction par le PAE.

**Le Réseau Rural, peu opérationnel, ne permet pas encore de faciliter la mise en œuvre du programme**. En effet, l'animatrice a été recruté tardivement (en avril 2018) et bien que plusieurs projets soient en cours, encore peu d'actions ont été réalisées.

A ces freins s'ajoutent **des démarches administratives perçues comme très complexes** par les porteurs de projets, ce qui dissuadent de nombreux bénéficiaires potentiels à postuler. **Les petits porteurs de projets sont aussi freinés par leur faible capacité d'autofinancement, et l'éloignement des communes de l'intérieur et la situation particulière des ZDUC sont aussi des barrières à la mise en œuvre du programme dans certaines zones.**

# FICHE QUESTION EVALUATIVE MeO.2 :

## L'APPROCHE ASCENDANTE EST-ELLE GARANTIE ET RENFORCEE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ?

### 1. METHODE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette question portant sur un principe clé du programme LEADER, elle permet de compléter l'analyse de la mise en œuvre des « sept principes LEADER ». Elle analyse en particulier l'implication des acteurs privés dans la mise en œuvre et l'information communiquée aux bénéficiaires potentiels.

#### 1.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique se base sur les données Osiris, les entretiens réalisés avec les membres des GAL et les bénéficiaires, et sur la synthèse des analyses des fiches territoires. Il est à noter que l'aspect partenarial est couvert par la QE PDR.3, l'aspect coopération est couvert par la QE PDR.1 et l'implication des acteurs publics et privés dans les Comités de Programmation est traitée dans la question PDR 7.

#### 1.3 Critère de jugement, indicateurs et sources retenues

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Les acteurs privés ont été impliqués de façon significative dans la mise en œuvre de LEADER</b>	Présence des acteurs <b>privés</b> au Comité de Programmation	Synthèse de la QE PDR 7
	Part des projets portés par des <b>privés</b>	Données OSIRIS et synthèse de la QE PDR 7
	Opinion des animateurs et bénéficiaires concernant la place donnée aux privés dans la mise en œuvre du programme	Entretiens animateurs et bénéficiaires
<b>La communication déployée a permis une bonne information des bénéficiaires potentiels</b>	Identification des actions de communication, réunions d'information, etc. réalisées	Analyse bibliographique + Entretiens avec l'animatrice du Réseau Rural et les animateurs des GAL
<b>L'animation LEADER a permis l'identification/l'émergence de porteurs de projets qui n'auraient pas mis en œuvre d'action sans cet accompagnement (plus-value LEADER n°2)</b>	Opinion des bénéficiaires	Entretiens animateurs et bénéficiaires

## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 Les acteurs privés ont été impliqués (ou non) de façon significative dans la mise en œuvre de LEADER

#### ❖ Au sein des Comités de Programmation, une co-gouvernance public-privé plus ou moins équilibrée selon les GAL

Comme mis en avant dans la question PDR 7 (voir fiche évaluative correspondante), le fonctionnement des Comités de Programmation et l'implication des acteurs privés est variable selon les GAL. Au sein de certains Comités de Programmation (GAL du Sud, GAL du Nord-Ouest et Gal des Savanes), on observe une très bonne participation du collègue privé, avec une bonne connaissance du dispositif et un fort engagement dans sa mise en œuvre. Cette participation permet une réelle co-gouvernance public-privé et la construction d'un réseau au sein du GAL. Dans les GAL de l'Est et l'Agglo'GAL, la démarche partenariale public-privé rencontre plus de difficultés et le Comité de Programmation ne permet pas encore d'échanges satisfaisants entre les collèges publics et privés.

#### ❖ Des acteurs privés impliqués dans le portage de projet, mais des difficultés à trouver la trésorerie nécessaire pour porter de gros projets

Comme mis en avant dans la question PDR 7 (voir fiche évaluative correspondante), sur les 67 projets déposés au PAE, 48 projets sont portés par des acteurs privés : 29 par des associations et 19 par des entreprises. Cependant, la part de projets portés par des privés est plus ou moins importante selon les GAL. Par exemple dans l'AggloGAL, un seul un projet est porté par un acteur public tandis que les 11 autres projets déposés sont portés par des privés (associations ou entreprises).

Il est à noter que les projets présentant les plus gros montants FEADER sont portés par des acteurs publics ou de grosses associations (ex. APROSEP). En effet, les acteurs privés et les petites associations (voir même les petites collectivités) n'ont généralement pas la trésorerie nécessaire pour porter des projets de grande ampleur. Ces difficultés sont d'autant plus importantes du fait des délais parfois très longs entre le dépôt du dossier et le paiement de la subvention (voir fiche évaluative MeO.1). Ces difficultés de trésorerie sont des freins à l'implication des petites structures dans le programme, et donc au déploiement d'une approche ascendante incluant tout type d'acteurs locaux.

### 2.2 La communication déployée a permis (ou non) une bonne information des bénéficiaires potentiels

#### ❖ Une diffusion du programme reposant sur le bouche-à-oreille, ainsi que sur les actions de communication mises en œuvre par les GAL

**Les porteurs de projets des programmations précédentes constituent un premier relai de diffusion du programme.** En effet, de nombreux bénéficiaires ou membres de GAL interrogés ont connu le programme LEADER via la connaissance de projets soutenus lors de précédentes programmations, ou parce que les personnes étaient elles-mêmes bénéficiaires lors de précédentes programmations. Outre les bénéficiaires historiques, les élus sont également de bons intermédiaires dans les GAL. Quelques bénéficiaires ont aussi expliqué avoir connu leur programme via leur réseau professionnel (ex. une personne travaillant à la chambre d'agriculture, la plateforme Initiative Ouest Guyane pour un bénéficiaire qui souhaitait créer son entreprise, ou un bénéficiaire ayant connu le programme via son implication à la CCI).

De plus, des actions de communication ont été mises en œuvre par les GAL afin de diffuser le programme. Cependant ces actions de communication sont récentes et il est encore trop tôt pour évaluer leurs effets sur la diffusion du programme.

Dans le GAL du Sud, des **réunions d'information** sur tout le territoire et, dans une moindre mesure, des rencontres de concertation organisées dans le cadre de la rédaction de la candidature ont permis à de nombreux bénéficiaires de connaître le programme. Ces réunions collectives permettent de mettre en réseau les potentiels porteurs ainsi que d'animer le territoire. Dans le GAL de l'Est à l'inverse, aucune session formelle d'information n'a été organisée, la communication s'appuyant davantage sur le porte-à-porte, avec l'organisation de campagnes hebdomadaires en collaboration avec les agents du DADT. De plus, **un site internet** est en création, et la **page Facebook** présentant des fiches actions et les dates de réunion fonctionnent bien compte tenu du nombre d'abonnements à la page. Dans le GAL des Savanes où un site internet et une page Facebook sont également utilisés, **des permanences dans les communes** sont organisées une fois par semaine, ainsi que des **représentations lors de manifestations spécifiques (implantation de stands d'information par exemple)**. La participation à des événements spécifiques est aussi une méthode d'information utilisée dans le GAL du Nord-Ouest (principale voie d'information utilisée) et dans l'AggloGAL.

❖ **Cependant une communication parfois freinée par des équipes d'animation qui craignent de ne pas pouvoir gérer une vague très importante de candidatures et de décrédibiliser le programme**

Plusieurs équipes d'animation ont mentionné le fait qu'elles auraient la capacité de réaliser des actions de communication de plus grande ampleur, mais qu'elles ne le font pas par crainte de décrédibiliser le programme et leur action en cas de délais de traitement des demandes trop importants. En effet, les équipes craignent d'une part de ne pas être en capacité de gérer une vague importante de candidatures et de ne pas pouvoir apporter l'accompagnement nécessaire à tous les candidats, et d'autre part que les candidats soient frustrés (voire même mis en difficulté financière), du fait des délais et des difficultés à monter un dossier (en particulier pour les petits porteurs). Dans le GAL des Savanes, ce choix est aussi motivé par la crainte d'un afflux trop important de demandes de dossiers qui ne pourraient pas être satisfaites du fait d'une enveloppe limitée. Peu de dossiers étaient déposés au moment de l'évaluation, mais une dizaine de projets étaient en cours de montage.

### 2.3 L'animation LEADER a permis (ou non) l'identification/l'émergence de porteurs de projets qui n'auraient pas mis en œuvre d'action sans cet accompagnement (plus-value LEADER n°2)

❖ **Un accompagnement des porteurs qui a permis de faire émerger des projets, d'accélérer la mise en œuvre d'autres et d'aider des porteurs de projets à améliorer leur proposition initiale**

Les entretiens menés auprès des bénéficiaires montrent que le programme fournit, grâce aux équipes d'animation des GAL, un **accompagnement**, une animation, un suivi et des conseils de qualité pour permettre aux porteurs de projets de **concrétiser plus facilement et plus rapidement** leurs actions. Par exemple dans le GAL de l'Est, les petits porteurs de projets rencontrés sont unanimes sur ce point : sans le travail des animateurs, il aurait été difficile pour eux de monter leur dossier. Dans l'Est, les communes sont isolées et peu de personnes connaissent bien les démarches administratives et la comptabilité. L'encadrement fourni par l'animateur et le gestionnaire est donc essentiel. Le programme a également permis aux bénéficiaires de **mieux structurer leur projet en améliorant souvent les idées initiales pour aboutir à des propositions techniques et financières plus solides et professionnelles**. Dans certains cas, le programme a permis de donner une plus grande ambition aux projets (ex. augmentation du public accueilli et de la fréquence des ateliers pour l'association Fleuve d'Hier et d'Aujourd'hui dans le GAL du Sud).

D'après plusieurs bénéficiaires rencontrés, le programme permet également via les animateurs de les orienter vers d'autres moyens de financement si le programme LEADER n'est pas le plus pertinent.

### 3. CONCLUSIONS

---

L'approche ascendante au sein des GAL dépend en grande partie du fonctionnement des Comités de Programmation et de l'implication des acteurs privés au sein des GAL. Les entretiens avec les membres des GAL ont mis en avant **une co-gouvernance public-privé plus ou moins équilibrée selon les GAL**, ce qui peut freiner l'ancrage territorial de certains GAL (GAL de l'Est et l'AggloGAL). Cependant, les acteurs privés sont tout de même impliqués dans le programme **puisque une majorité des projets dans les cinq GAL sont portés par des entreprises ou des associations**. De nombreux porteurs de projets privés rencontrés ont connu le programme grâce au bouche-à-oreille ou parce qu'ils connaissent un projet qui a été financé lors de la programmation précédente. Les GAL ont mis en place divers moyens de communication pour diffuser de manière plus large le programme (réunion collective, site internet, porte-à-porte, etc.), mais ces actions de communications étant encore récentes, il n'a pas été possible d'en évaluer les retombées sur le territoire. Par ailleurs **l'implication des acteurs privés est freinée par les difficultés qu'ils rencontrent afin de s'autofinancer** en attendant de recevoir le paiement LEADER. Ces difficultés sont d'autant plus importantes du fait des délais parfois très longs entre le dépôt du dossier et le paiement de la subvention (voir fiche évaluative MeO.1). Ces problèmes de trésorerie sont des freins à l'implication des petites structures privés dans le programme. Cependant, malgré les difficultés rencontrées afin de mettre en place une approche ascendante de qualité, l'animation des GAL a permis de faire émerger des projets, accélérer la mise en œuvre d'autres et d'aider des porteurs de projets à améliorer leur proposition initiale.

La démarche ascendante a donc été globalement garantie par la mise en œuvre du programme, bien qu'elle puisse encore être renforcée.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE MeO.3 :

## LES ACTIONS FINANCEES SONT-ELLES PERTINENTES AU REGARD DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS DE LA MESURE LEADER ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette question se focalise sur la pertinence des projets sélectionnés par les GAL. Elle permet d'analyser l'intérêt des projets choisis par rapport aux objectifs et stratégies définis initialement. En outre, l'analyse permet d'identifier d'éventuelles problématiques de ciblage de la stratégie (en particulier l'absence d'initiative sur certains axes de travail définis initialement).

#### 1.2 Approche méthodologique

Etant donné l'avancement encore limité du programme, les analyses se basent sur l'identification des éventuels projets peu pertinents au regard de la SDL ou des principes de mise en œuvre LEADER, ainsi que des axes stratégiques peu mobilisés. L'analyse considère également les autres dispositifs de financement qui auraient pu être mobilisés pour mettre en œuvre les projets et la pertinence du choix de LEADER vis à vis de ces autres dispositifs.

#### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Les projets sélectionnés s'inscrivent dans la SDL et leur diversité permet de la couvrir</b>	Identification des éventuels cas problématiques	Synthèse des analyses par GAL et par thématique
<b>Les projets sélectionnés s'inscrivent dans les principes de mise en œuvre de LEADER</b>	Identification des éventuels cas problématiques	Synthèse des analyses par GAL et par thématique Analyse des réponses aux QE PDR1 et PDR3 Analyse à partir des données OSIRIS
<b>Les projets sélectionnés n'auraient pas pu être financés via d'autres dispositifs</b>	Pertinence du choix du dispositif de financement	Analyse sur la base des descriptifs des projets et des échanges avec les GAL

## 2. ANALYSES À MI-PARCOURS

### 2.1 Les projets sélectionnés s'inscrivent dans la SDL

- ❖ Des projets pertinents au regard de la SDL des GAL, mais qui ne permettent pas toujours de couvrir l'ensemble des besoins des territoires

L'analyse des projets sélectionnés et des SDL des GAL montre que **l'ensemble des projets s'inscrit dans leur stratégie de développement local.**

**Néanmoins, selon les territoires, la diversité des projets sélectionnés ne permet parfois de répondre que partiellement à l'ensemble des enjeux identifiés** (voir Tableau 1). De plus, les enjeux de certaines thématiques ne sont que partiellement couverts, bien que de nombreux projets aient été déposés (thématique touristique). Pour d'autres thématiques, malgré un nombre restreint de projets, ceux-ci sont porteurs de fortes plus-values et retombées pour les territoires en répondant aux besoins identifiés par les GAL (thématique formation – insertion). Ces situations peuvent s'expliquer en partie par le niveau de programmation des enveloppes à mi-parcours du programme.

TABLEAU 1: ANALYSE DE LA COUVERTURE DES BESOINS IDENTIFIÉS DANS LES SDL GRACE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

	Animation locale et développement de services de proximité	Développement et structuration de l'économie locale et des filières	Développement touristique	Renforcement de la formation professionnelle et de l'insertion	Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel
GAL du Nord-Ouest				Sans Objet	
GAL de l'Est					
GAL du Sud					
GAL des Savanes				Sans objet	
Agglo GAL				Sans Objet	

	Les projets soutenus permettent une mise en œuvre des axes de la SDL répondant à cette thématique
	Les projets sélectionnés permettent une mise en œuvre partielle des axes stratégiques correspondant à cette thématique
	Aucun projet déposé sur cette thématique

Source : fiches thématiques et fiches territoires des GAL

**Les projets du GAL du Nord-Ouest permettent de répondre à la majorité des besoins de sa SDL.** Le niveau de programmation du GAL explique en partie la pertinence de la mise en œuvre du programme. En effet, les trois axes stratégiques du GAL ont été mis en œuvre. Plusieurs projets d'agrotransformation répondent aux besoins de l'axe stratégique n°1 (« Favoriser le développement économique du territoire »), de nombreux projets d'animation locale, comportant pour beaucoup une dimension culturelle et artistique et mettent en œuvre l'axe stratégique n°2 (« Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations indispensable à l'attractivité et la bonne image du territoire »). Enfin, l'axe stratégique n°3 « Trouver l'équilibre entre intégration des populations « au système français » et le maintien de l'identité culturelle » est un axe transversal qui concerne toutes les fiches actions. Plusieurs projets permettent la valorisation du patrimoine culturel, notamment plusieurs projets artistiques. Il est cependant à noter que ces projets répondent moins bien aux enjeux de transmission des savoirs et savoir-faire traditionnels qui risquent de se perdre.

Dans le **GAL des Savanes**, peu de projets concernent **l'animation locale et aucun ne concerne le développement de services de proximité.** Comme développé dans la fiche territoire du GAL, les deux

projets déposés concernent uniquement l’animation locale. Ils ne semblent pas être directement en lien avec les besoins spécifiques du GAL exprimés dans sa fiche action 2, dans le but de redynamiser le territoire et les lieux de vie dédiés aux activités de la vie associative, à la jeunesse et aux services-commerces. Cependant, comme évoqué ci-dessus, cela peut s’expliquer par l’état d’avancement du programme dans le GAL avec seulement six projets déposés au moment de l’évaluation.

**L’Agglo GAL** présente une problématique similaire pour répondre aux enjeux locaux portant sur **le développement et la structuration de l’économie**. En effet, l’axe stratégique n°2 du GAL « Approvisionner la population de la CACL en produits alimentaires issus de l’agriculture locale » peine à être mis en œuvre (voir fiche territoire du GAL). Seul le projet individuel de fabrication de couac, de kassav et de sispa a été déposé et sélectionné. Bien qu’il prévoit un volet formation et partage des savoir-faire, qui à moyen terme pourra apporter une valeur ajoutée au territoire, la valeur ajoutée économique du projet à court terme est limitée, car celui-ci permet le développement d’une entreprise individuelle, sans embauche prévue. Cet unique projet ne permet pas une mise en réseau et la structuration d’une filière alimentaire locale telle qu’imaginée dans la fiche action 2 du GAL. D’après les analyses développées dans la fiche territoire du GAL, ce déficit de projets s’explique en grande partie par la complexité des pièces administratives à fournir, parfois peu adaptées au contexte local. Ainsi, une part significative des projets repérés lors de l’écriture de la candidature n’a pas été déposée. Il est actuellement envisagé d’initier une stratégie proactive à travers un appel d’offre afin de soutenir l’animation de la filière.

❖ **Une couverture partielle des besoins identifiés par les GAL en termes de développement touristique, malgré de multiples projets déposés et sélectionnés**

Les projets sélectionnés par les GAL permettent de développer l’offre touristique du territoire et apportent une plus-value en termes de création d’emplois et d’attractivité. Cependant, aucune action n’a encore été entreprise pour établir le recensement de l’offre et structurer la filière bien qu’il s’agisse d’un besoin essentiel identifié par ces GAL (voir fiches territoires). De plus, ce type de projet structurant pourrait initier l’animation du secteur en favorisant la mise en réseau des acteurs et l’émergence de projets innovants. Par ailleurs, il apporterait un cadre stratégique local spécifique au secteur touristique - qui aujourd’hui s’appuie donc sur la SDL du GAL - et pourrait constituer un socle de référence pour garantir un développement équilibré de l’offre sur le territoire.

Les analyses menées dans le cadre de la thématique touristique montrent que **de manière générale dans les cinq GAL**, il est à regretter que les projets touristiques ne s’incluent pas dans un schéma de développement territorial touristique formalisé<sup>1</sup>, à partir d’une réflexion sur les besoins et la complémentarité des différents projets soutenus. **Néanmoins en l’absence d’une telle stratégie sur le territoire, les projets s’inscrivent dans la réponse aux besoins identifiés lors du diagnostic territorial.**

❖ **Une bonne couverture de la thématique formation par les projets sélectionnés par les GAL du Sud et de l’Est**

La formation professionnelle et l’insertion (notamment des jeunes), apparaît comme un besoin prégnant dans les candidatures des GAL du Sud et de l’Est. Selon les fiches territoires de ces GAL et la fiche thématique correspondante à ce stade du programme, les projets sélectionnés par ces GAL répondent déjà d’une manière pertinente aux enjeux principaux identifiés. En effet, même si peu de projets s’inscrivent dans cette thématique, certains présentent des budgets élevés et peuvent avoir des retombées notables sur un public très large. **A titre d’exemple, le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre couvre l’intégralité du territoire du Sud Guyane, grâce au recrutement d’une animatrice se déplaçant sur l’ensemble de la zone.** De plus, plusieurs projets sont des expérimentations locales qui pourront servir d’exemples pour des projets futurs.

<sup>1</sup> Il est à noter que la CCDS possède un schéma touristique. Cependant, le lien entre ce schéma et les projets prévus n’a pas été établi par les personnes rencontrées lors de l’évaluation.

### ❖ De manière générale, une couverture partielle de la SDL dans les GAL ayant le moins programmé de projets

Globalement, les GAL ayant programmé moins de la moitié de leur enveloppe ne couvrent que partiellement les besoins identifiés dans leur SDL. Il s'agit du GAL du Sud, du GAL des Savanes, du GAL de l'Est et de l'Agglo GAL. Cette analyse à mi-parcours permet ainsi d'identifier les axes sur lesquels une animation proactive serait nécessaire pour favoriser l'émergence de nouveaux projets.

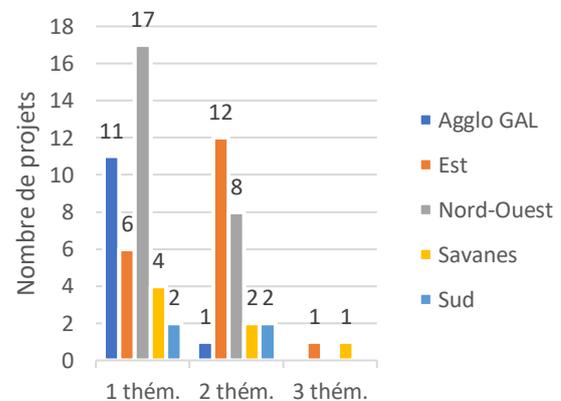
## 2.2 Les projets sélectionnés s'inscrivent dans les principes de mise en œuvre de LEADER

Le programme LEADER s'attache à permettre des démarches ascendantes (bottom-up) et multisectorielles, soutenir l'innovation et favoriser les partenariats ainsi que la mise en réseau des acteurs.

### ❖ Peu de projets sont multisectoriels

A l'échelle de la Guyane, les analyses des fiches territoires démontrent qu'une **minorité des projets couvre plusieurs thématiques** (40%). Dans le cas de l'Agglo GAL, ce sont presque tous les projets sélectionnés qui ne sont centrés que sur leur secteur d'activité et à l'échelle de la Guyane, seuls deux projets couvrent trois thématiques. Ce sont deux projets de valorisation patrimoniale participant à l'économie agricole et au développement touristique, sélectionnés par le GAL de l'Est (Accompagnement à la structuration des artisans et producteurs de l'Est Guyanais) et par le GAL des Savanes (Valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes).

FIGURE 1: NOMBRE DE THEMATIQUES COUVERTES PAR LES PROJETS



Enfin, le **GAL de l'Est se distingue par le nombre important de projets déposés couvrant plusieurs thématiques** : du fait du peu d'infrastructures dans l'Est, un projet peut très vite remplir plusieurs fonctions à la fois.

### ❖ Une mise en réseau et des partenariats peu développés

Selon la QE PDR3, **peu de projets partenariaux ont été soutenus dans les différents GAL (seulement ¼)**, y compris dans le GAL du Nord-Ouest qui en est à sa 3<sup>ème</sup> programmation LEADER mais qui compte la part la plus faible de projets partenariaux. Dans de nombreux cas, les bénéficiaires ne disposent pas de moyens efficaces pour développer leur réseau, si ce n'est le bouche à oreille qui trouve rapidement ses limites du fait de l'étendue des territoires et de l'enclavement de certaines communes.

### ❖ Une démarche ascendante garantie dans les GAL

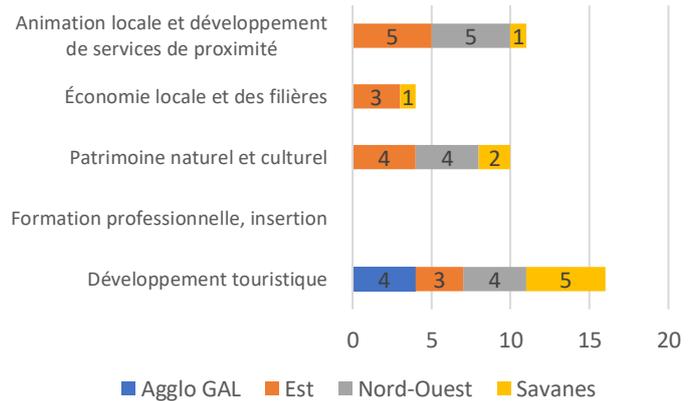
Cet aspect est traité par la question MeO2.

### ❖ L'innovation est présente dans la majorité des projets

Comme le démontrent les analyses de la QE PDR1, **la majorité des projets sélectionnés est porteuse d'innovation**. Ces projets peuvent être des nouveautés à l'échelle locale, de nouveaux concepts ou de nouvelles idées, ou encore des expérimentations locales. La majorité des projets innovants sont des nouveautés à l'échelle locale. En effet, de nombreuses infrastructures ou services, pourtant très répandus en France Métropolitaine et parfois à Cayenne, n'existent pas dans les communes isolées de Guyane. Le GAL du Sud se distingue par une recherche particulière de l'innovation dans les projets sélectionnés car ils présentent tous une forme d'innovation.

La majorité des projets ne présentant aucune innovation sont liés au développement touristique des territoires (voir Figure 2 ci-contre). C'est aussi le thème présentant la plus grande part de projets non innovants (53% des projets à visée touristique ne sont pas novateurs). Ceci concerne des projets de création d'hébergements, d'aménagement de sentiers, de développement de nouvelles activités et de promotion du territoire et des produits, dans le cadre de structures existantes ou créées grâce au soutien LEADER.

FIGURE 2: REPARTITION DES PROJETS NON INNOVANTS PAR THEMATIQUE ET PAR GAL (NOMBRE DE PROJETS)



Ces projets renforcent l'offre touristique et participent à l'attractivité des territoires. Néanmoins, l'innovation est l'un des principes fondateurs du programme LEADER. Cependant, les premiers projets soutenus en début de programmation, bien qu'ils soient parfois peu ou pas innovants, permettent de créer une dynamique qui incitera d'autres porteurs à concrétiser des projets en initiant un réseau de professionnels sur les territoires.

#### ❖ Aucun projet de coopération mis en œuvre à ce stade

Dans les cinq GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Cependant, ceci est à mettre en lien avec le retard des GAL dans leur programmation (voir question évaluative PDR 1) et surtout le retard pris au niveau national sur la coopération.

#### ❖ Une minorité de projets ne répond à aucun des principes du LEADER

Finalement, l'analyse croisée des caractéristiques des projets sélectionnés permet de montrer que la majorité répond au moins à l'un des principes LEADER. Néanmoins, dix projets se distinguent par leur absence de caractère innovant et de partenariat, n'ont aucune portée multisectorielle, ne font l'objet d'aucune mise en réseau et n'apparaissent pas comme le fruit d'une démarche ascendante spécifique. Il s'agit majoritairement de projets touristiques (9/10)<sup>2</sup>. Ces projets sont individuels et permettent de développer l'offre touristique existante. Néanmoins, leur soutien à travers le programme paraît peu pertinent. Il peut néanmoins s'expliquer par l'absence ou la méconnaissance d'autres dispositifs permettant le financement de ce type de projet, présentant de faibles montants et portés par des entreprises individuelles de petite dimension. De plus, l'accompagnement de ce type de porteur de projets apparaît décisif dans la réalisation du projet et la constitution du dossier. En l'absence de cet accompagnement proposé par le LEADER, il est probable que la majorité d'entre eux n'aurait pas pu avoir accès à ces aides.

Néanmoins, LEADER n'a pas vocation à financer en majorité ce type de projets et aucune mise en réseau des projets touristiques n'a pu être observée quel que soit le GAL concerné. La capitalisation des projets existants pour accompagner l'émergence de nouveaux projets plus ambitieux et plus novateurs apporterait une réelle plus-value au territoire.

### 2.3 Les projets sélectionnés n'auraient pas pu être financés via d'autres dispositifs

La majorité des bénéficiaires rencontrés n'a pas connaissance d'autre dispositif de financement adapté pour soutenir leur projet. De plus, l'ensemble des GAL considère que les dépenses éligibles au programme LEADER apportent une véritable plus-value au programme en comparaison avec d'autres dispositifs de financement. En effet, le LEADER permet de soutenir des projets dans leur globalité en

<sup>2</sup> Le dernier projet est un projet agricole d'acquisition d'un container pour ranger du matériel.

prenant en compte notamment les salaires ainsi que les investissements (matériel/installation). Un tiers des bénéficiaires rencontré considèrent que leur projet aurait pu bénéficier d'autres soutiens (autres financements FEADER, aides PAC ou donateurs privés, appui logistique des collectivités, etc.). Néanmoins, tous affirment que leur projet aurait été moins ambitieux. Ainsi **le programme LEADER a agi comme un déclencheur d'investissement et d'activités dans les territoires, voire comme un accélérateur et amplificateur pour certains projets.**

Selon les différents entretiens menés auprès des GAL et des bénéficiaires LEADER, **la ligne de partage entre les financements LEADER et les autres dispositifs n'est pas toujours clairement définie ou connue.** Dans certains cas cette ligne de partage est financière (LEADER permettant de financer les projets en dessous d'un certain plafond). Néanmoins, il apparaît que l'exigence des autres financements européens rend difficile l'accès aux aides par des porteurs de projets privés et les associations ayant peu de moyens humains disponibles pour le montage administratif et la gestion des dossiers.

Enfin, **la présence d'un animateur accompagnant la constitution des dossiers de demande financement LEADER apparaît décisive** pour la majorité des bénéficiaires rencontrés. Sur les territoires, le DADT a vocation à accompagner et orienter les porteurs de projet vers les dispositifs les plus pertinents. Néanmoins, ce dispositif d'accompagnement est encore en voie de développement et n'est pas assez mature pour remplir pleinement ses missions (les agents de développement ne sont pas tous en place sur les territoires et lorsque c'est le cas, ils ne sont en poste que depuis moins d'un an). Dans ce contexte, l'animateur LEADER est parfois la première porte d'entrée sur les territoires pour accompagner les projets.

### 3. CONCLUSION

---

L'ensemble des projets sélectionnés par les GAL s'inscrit dans sa stratégie. Néanmoins, bien que ces projets soient pertinents individuellement au regard de chaque SDL, seuls les besoins du GAL du Nord-Ouest (qui est le plus avancé en termes de programmation) sont globalement couverts par les projets sélectionnés. Selon les GAL, certains axes stratégiques seront donc à investir pendant la fin du programme afin de répondre aux besoins identifiés dans leur stratégie.

Par ailleurs, les projets sélectionnés par les GAL répondent dans leur grande majorité à au moins l'un des principes fondamentaux du programme LEADER. Le GAL du Sud se distingue particulièrement car tous les projets sélectionnés sont innovants. Le GAL de l'Est se distingue quant à lui par le nombre important de projets déposés couvrant plusieurs thématiques : du fait du peu d'infrastructures dans l'Est, un projet peut très vite remplir plusieurs fonctions à la fois. Néanmoins, à l'échelle de la Guyane 15% des projets (dix) ne sont ni innovants, ni multisectoriels ni partenariaux. Ceux-ci portent principalement sur le développement touristique. Il est regrettable qu'une mise en réseau des bénéficiaires n'ait pas pu être mise en œuvre et que des actions stratégiques de structuration de l'offre n'aient pas émergé. Enfin, bien que la dimension multisectorielle soit recherchée et travaillée sur certains projets, elle n'est pas généralisée. Ce caractère multisectoriel démultiplie pourtant la valeur-ajoutée des projets pour le territoire. Par ailleurs à ce stade, aucun projet de coopération n'a été mis en œuvre.

Enfin, les lignes de partage entre les différents dispositifs de financement sont parfois peu claires ou méconnues des bénéficiaires. Le programme LEADER reste néanmoins le financement le plus accessible pour les petits projets, les privés et les associations au vue du contexte actuel guyanais.

Les actions financées sont donc globalement pertinentes au regard des stratégies des GAL et des objectifs du programme LEADER. Une attention particulière devra néanmoins être portée pendant la fin de la programmation afin de couvrir l'ensemble des besoins identifiés dans les SDL, garantir le respect des principes du programme LEADER et réorienter au mieux les porteurs de projets vers d'autres financements existants lorsque le LEADER est moins pertinent.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.1 :

## DANS QUELLE MESURE LES INTERVENTIONS DE LEADER ONT- ELLES SOUTENU L'INNOVATION, LA COOPERATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA BASE DE CONNAISSANCES DANS LES ZONES RURALES ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Il s'agit de la transposition de la Question d'évaluation commune n°1, relative au Domaine prioritaire 1A de la Politique Européenne de Développement Rural. La M19 (LEADER) ne contribue qu'indirectement à ce DP, et la méthode de réponse à la QEC n°1 définie dans le Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2016 ne mentionne pas la prise en compte de la contribution de LEADER pour répondre à cette question.

Cependant, en lien avec le choix de focus du Programme de Développement Rural de la Guyane sur l'innovation, et par la potentielle contribution importante de LEADER aux trois composantes de cette QEC (l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales), celle-ci est déclinée pour la M19.

#### 1.2 Approche méthodologique

Afin d'assurer la fourniture des éléments nécessaires au remplissage du RAMO, les critères et indicateurs nécessaires à la réponse à la QEC n°1 sont retenus.

NB : la coopération inter-GAL est traitée dans cette question. A l'inverse, le développement de démarches partenariales intra-GAL est traitée dans la question PDR.3.

#### 1.3 Critère de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Des actions innovantes ont (ou non) été mises en œuvre à travers les projets soutenus par LEADER</b>	Nombre de projets LEADER à <b>caractère innovant</b> (SM 19.2)	Classification des projets LEADER
	Opinion des acteurs	Entretien membre du Comité de Programmation et animateurs
<b>Des projets de coopération ont (ou non) été mis en œuvre à travers la Sous-Mesure 19.3</b>	Nombre de projets de <b>coopération</b> soutenus (SM 19.3)	Données OSIRIS + Entretien RR
<b>Des formations ont (ou non) été mises en œuvre à travers la M19</b>	Synthèse des résultats en lien avec la Thématique Formation professionnel	QE PDR.5

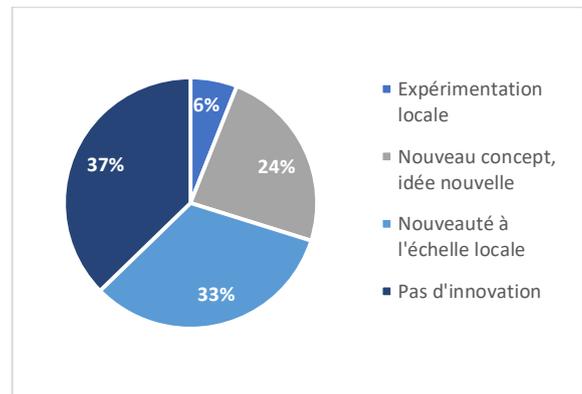
## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 Des actions innovantes ont (ou non) été mises en œuvre à travers les projets soutenus par LEADER

L'analyse à l'échelle régionale montre que :

- 30% des projets déposés ont une forte dimension d'innovation : il s'agit en général de projets basés sur un concept innovant.
- 33% sont innovants « à l'échelle locale » : en lien avec la problématique du manque de service de base, ces projets permettent de compléter l'offre de services sur le territoire, tout en restant assez classique.
- Enfin, 37% des projets ne présentent aucune innovation et réplique des activités déjà existantes sur leur territoire. Ce chiffre relativement important témoigne d'une mise en œuvre limitée de l'approche LEADER et limite de fait la valeur ajoutée du programme.

FIGURE 1 : REPARTITION DES PROJETS PAR DEGRE D'INNOVATION



Source : base de données des projets déposés au 30/03/2019 – Typologie : Oréade-Brèche

L'analyse par GAL montre cependant des disparités dans la mise en œuvre du principe d'innovation.

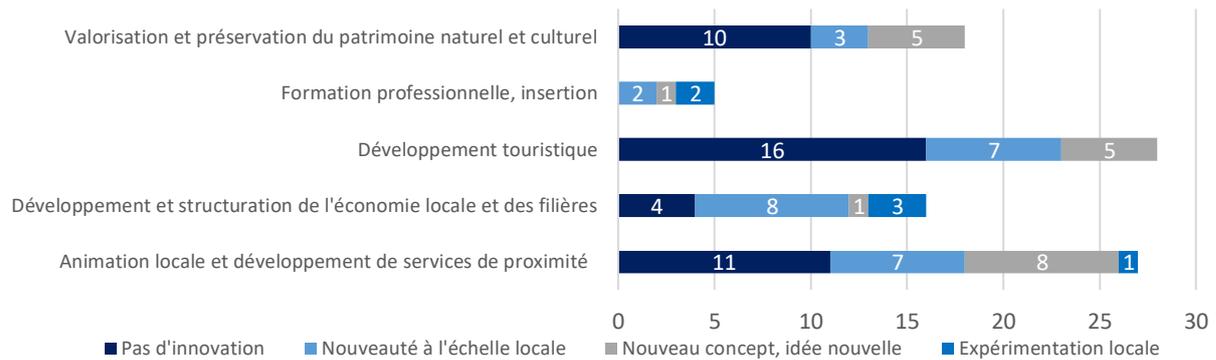
Le GAL Sud se distingue car tous les projets sont innovants, et proposent un nouveau concept dans les  $\frac{3}{4}$  des cas. Cette réflexion spécifique quant au caractère innovant développé dès le montage des projets constitue un des points forts de ce GAL. Par exemple, le projet d'entreprise d'entretien de sentiers de randonnée est innovant par sa polyvalence (le projet comprend l'entretien ainsi que l'organisation de chantiers de construction, etc.) et par sa nouveauté (il n'en existait pas localement, et il était donc nécessaire de faire intervenir des équipes de Cayenne). Le projet d'interprétation du sentier des cascades de Gobaya Maripasoula n'est pas tant innovant sur le principe puisqu'il existait déjà des sentiers, mais plutôt sur le thème choisi : alors que l'aspect environnemental est souvent mis en avant dans ce type d'activités, le projet s'est centré sur la thématique culturelle sur l'interprétation des cascades, en collaboration avec un historien.

Dans les autres GAL, les projets se répartissent entre environ 40% de projets non innovants, des projets d'innovation à l'échelle locale, et quelques projets présentant un nouveau concept. On peut citer :

- Concernant le GAL du Nord-Ouest, le développement d'une activité d'Art thérapie, de l'accueil scolaire en forêt, ou du développement de la dimension artistique des activités artisanales.
- Pour l'Agglo GAL, le développement d'activités d'handisport, de randonnées équestres associées à un hébergement sous tipi ou encore la création d'une ludothèque.
- Pour le GAL de l'Est : trois projets liés à l'agriculture, dont deux orientés vers la filière canard (acquisition de matériel pour la commercialisation de volailles), et un projet de construction d'un carbet pour accueillir des jeunes en décrochage scolaire.

On constate également que certaines thématiques d'intervention ont été plus propices à l'innovation.

FIGURE 2: REPARTITION DES PROJETS SELON LEUR CARACTERE INNOVANT PAR THEME



Source : base de données des projets déposés au 30/03/2019- Typologie : Oréade-Brèche

**Les projets en lien avec la formation et l'insertion professionnelle, ainsi qu'avec le développement de l'économie locale sont ceux présentant le plus important degré d'innovation.** En effet, le tissu économique et la formation sont peu développés dans les zones isolées, ce qui peut expliquer une dominance de projets innovants à l'échelle locale, surtout pour la structuration de l'économie locale qui en compte huit. Le marché Bio soutenu par le GAL des Savanes est par exemple le premier marché nocturne de plein air soutenu par le GAL du Nord-Est, le projet GAIA visant à assurer le portage administratif et financier de projets pour les petits porteurs dans l'Est, ou la création d'un laboratoire de transformation de couac dans l'Agglo'GAL.

**La totalité des projets en lien avec la formation ou l'insertion professionnelle sont innovants.** En particulier, le réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre rayonnant sur l'ensemble du territoire du GAL est très novateur (nouveau concept) en facilitant la formation directement auprès des potentiels porteurs de projets et en proposant des modules de formation sur les statuts juridiques, la gestion comptable, la relation client et les dispositifs d'accompagnement avec l'intervention d'un traducteur pour les personnes ne maîtrisant pas le français. Les quatre autres projets de formation et d'insertion sont quant à eux menés dans le GAL de l'Est, dont deux expérimentations touchant particulièrement les jeunes (construction de carbet pour proposer des activités aux jeunes en décrochage scolaire, acquisition d'un tracteur pour démonstration, afin de faire naître des vocations chez les jeunes et faciliter le travail des agriculteurs).

Bien que la part de projets non innovants soit plus importante pour les projets en lien avec la valorisation du patrimoine, le tourisme et l'animation locale, il faut noter que le nombre de projets basés sur un nouveau concept y est plus élevé que pour les deux autres thématiques.

Ainsi, **les projets d'animation et de développement de services de proximité innovants sont très diversifiés.** En effet, certains explorent une discipline singulière (l'art thérapie), d'autres incluent la participation d'acteurs généralement peu mobilisés (cas du projet de l'animation de la vie lycéenne qui est porté par les élèves). Enfin, des projets permettent aussi à une catégorie minoritaire de la population de bénéficier des mêmes activités que le reste de la population (cas du projet d'handisport).

Concernant la valorisation du patrimoine, le festival Forest Art organisé en 2017 par l'ONF met en avant un nouveau concept. En effet, il réunit divers artistes guyanais, martiniquais, surinamais mais aussi métropolitains autour d'un projet de création d'œuvres artistiques à base de troncs d'arbres au sol ou d'arbres dépérissant le long d'un sentier accessible au public.

## 2.2 Des projets de coopération ont (ou non) été mis en œuvre à travers la SM 19.3

### ❖ **Aucun projet de coopération encore mis en œuvre au moment de l'évaluation à mi-parcours, mais des idées pour la suite de la programmation**

Dans les cinq GAL, aucune action de coopération n'avait été mise en œuvre à la date de l'évaluation à mi-parcours. Cependant, ceci est à mettre en lien avec le retard des GAL dans la programmation. Des actions pourraient se développer lors de la seconde moitié de la programmation. Les animateurs des GAL des Savanes, de l'Agglo'GAL et de l'Est vont assister à une formation sur la coopération organisée par LEADER France.

Lors des entretiens, certains acteurs ont mentionné des idées de projets de coopération qui pourraient être développés d'ici la fin de la programmation :

- Avec la **Martinique**, le GAL des Savanes imaginait un projet de carnaval en 2017 qui n'a pas abouti.
- **Entre GAL :**
  - Le président de l'Agglo'GAL prévoit d'organiser une réunion avec les autres présidents afin d'établir une ligne directrice sur des projets de coopération à mettre en œuvre. La valorisation de l'artisanat a été identifiée comme thématique potentielle de coopération inter-GAL.
  - Un porteur de projet dans le secteur du GAL de l'Est souhaiterait mettre en place un projet itinérant de valorisation culturelle des peuples autochtones, via une animation de l'artisanat avec la création de poteries amérindiennes et la rencontre de divers peuples. L'itinéraire se terminant à Iracoubo, une collaboration entre le GAL de l'Est et celui des Savanes pourrait se mettre en place dans le cadre de ce projet.

D'autres projets sont envisagés, associant cependant des états hors Union Européenne, et donc non éligibles à la mesure 19.3 :

- Avec le **Surinam**, le GAL du Nord-Ouest envisageait d'organiser une grande exposition d'art dans ce pays, notamment en leur envoyant des pièces en céramique. Néanmoins, le GAL ne dispose pas de suffisamment d'informations sur les modalités de cette coopération, et le manque de financement paralyse la progression des démarches. Il n'est pas certain que cette action soit éligible comme action de coopération dans le cadre de LEADER.
- Avec le **Brésil**, le GAL de l'Est a émis la volonté de réunir des peuples autochtones de l'Amapá et de l'Oyapock pour mettre en valeur leurs cultures lors d'une foire artisanale animée par le GAL. Mais comme l'a indiqué un bénéficiaire, le Brésil ne fait pas partie de l'Union Européenne ce qui peut compliquer la coopération dans un cadre LEADER.

## 2.3 Des formations ont été (ou non) mises en œuvre à travers la M19

**Parmi les cinq GAL, seuls ceux du Sud et de l'Est ont mobilisé des fiches actions pour des actions de formations professionnelle et d'insertion. Bien que peu de projets aient été déposés (cinq projets), ceux-ci présentent des budgets élevés (en moyenne 73 000 € de FEADER demandé contre 47 000 € toutes thématiques confondues).**

En particulier :

- Deux projets<sup>1</sup> conséquents d'**accompagnement des porteurs de projets** (GAIA dans l'Est et Sud Guyane Entreprendre), qui visent de nombreux bénéficiaires et dans plusieurs territoires (toutes les communes du Sud pour le projet Sud Guyane Entreprendre). Ces deux projets répondent à un réel besoin de formation des porteurs de projets des territoires couverts.

<sup>1</sup> 98 000 € de FEADER demandé pour le projet GAIA - Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie et 108 000 € pour le projet Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre

- Les trois autres projets<sup>2</sup> déposés visent spécifiquement **les jeunes** dans le GAL de l'Est, avec des activités de **formation et de réinsertion**. Par exemple, le projet Bois Oyapock insertion vise à mettre en œuvre une formation à destination des jeunes pour les accompagner vers une insertion professionnelle. Les jeunes sont recrutés en insertion et sont mobilisés sur un chantier de construction en bois. De plus, un des objectifs à long terme pour la structure porteuse serait de faire redémarrer la scierie de Camopi. Ces projets sont très pertinents au regard de l'important besoin d'accompagnement des jeunes sur le territoire. Ils sont notamment essentiels pour le développement du GAL de l'Est où le taux de chômage est élevé, et plus particulièrement le chômage des jeunes. Toutefois, les animateurs ont signalé une certaine difficulté pour trouver des porteurs de projets. Quand des formations sont proposées, souvent les jeunes les suivent puis abandonnent rapidement. Les animateurs ont souligné que les formations qui semblaient les plus adaptées au contexte concernent surtout le secteur de l'agriculture.

### 3. CONCLUSIONS

---

**A l'échelle de la Guyane, environ 1/3 des projets introduisent un nouveau concept, et un autre tiers constitue une innovation à l'échelle locale.** Ces projets peuvent être des nouveautés à l'échelle locale, de nouveaux concepts ou de nouvelles idées, ou encore des expérimentations locales. La majorité des projets innovants sont des nouveautés à l'échelle locale. En effet, de nombreuses infrastructures ou services, pourtant très répandus en France Métropolitaine et parfois à Cayenne, n'existent pas dans les communes isolées de Guyane.

Aucune action de coopération n'avait été mis en œuvre en Guyane à la date de l'évaluation à mi-parcours. Cependant, des idées de projets de coopération, mentionnées par les acteurs lors des entretiens et des projets, pourraient voir le jour lors de la seconde moitié de la programmation.

---

<sup>2</sup> Construction du LVA MAZY et Bois oyapock insertion

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.2 :

## DANS QUELLE MESURE LES INTERVENTIONS DE LEADER ONT- ELLES SOUTENU LE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LES ZONES RURALES ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Il s'agit de la **transposition de la QEC n°17, relative au DP6B**, et auquel contribuent directement les mesures 7 et 19.

#### 1.2 Approche méthodologique

Afin d'assurer la fourniture des éléments nécessaires au remplissage du RAMO, les critères et indicateurs adoptés sont similaires à ceux adoptés pour la réponse à la QEC n°17, énoncée dans le RAMO 2016.

**NB : la contribution de la M7 devra être également prise en compte pour la réponse à la QEC n°17 dans le RAMO.**

#### 1.3 Critère de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentées dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
1. Une part significative du budget a été consacrée au soutien du développement local dans les zones rurales	Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures LEADER par rapport aux dépenses totales du PDR	Données OSIRIS
2. Les stratégies de développement locale ont été mis en œuvre à travers un nombre significatif de projets	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues (SM 19.2)	Données OSIRIS
	O4 - Nombre d'exploitations / bénéficiaires agricoles soutenus (SM 19.2)	Données OSIRIS et identification des exploitants agricoles parmi les bénéficiaires
3. Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (SM 19.2, 19.3)	Indicateurs de résultat des GAL + opinions des acteurs
4. Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local	Indicateur de contexte
5. L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales	Opinion concernant la valeur ajoutée de LEADER pour le territoire	Entretiens avec les acteurs
	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	Indicateurs de résultat des GAL
	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	Calcul: O15 / Pop totale Guyane

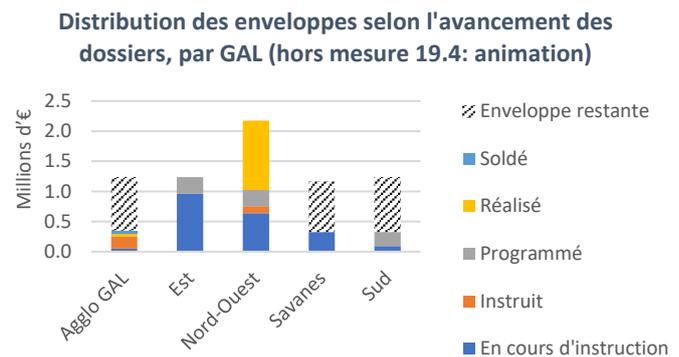
## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 Une part significative du budget a été consacrée au soutien du développement local dans les zones rurales

A l'échelle régionale, l'enveloppe totale initiale dédiée aux GAL s'élève à 7,5M€ de FEADER, soit initialement 1,5M€ par GAL. Une première affectation d'enveloppe complémentaire a conduit à l'octroi de 1,2M€ supplémentaire au GAL Nord-Ouest.

Au 30 avril 2019, le pourcentage des dépenses du PDRG2 sur la mesure LEADER (Mesure 19) s'élevait à 1,1 M€, soit 5% des dépenses totales du PDR (22,5 M€).

A l'échelle locale, les niveaux d'avancement sont très hétérogènes entre GAL. L'analyse ci-contre, basée sur les dossiers déposés au 30 mars 2019, montre que pour les GAL Est et Nord-Ouest, le montant correspondant aux projets déposés dépasse l'enveloppe initiale. Le GAL du Sud, le GAL des Savanes et Agglo GAL ont engagé moins d'1/3 de leur enveloppe. Enfin, au moment de cette évaluation, aucun projet du GAL des Savanes n'était complètement instruit.

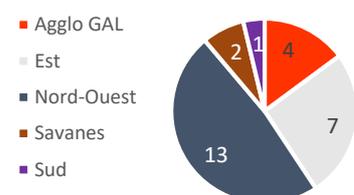


### 2.2 Les stratégies de développement locale ont été mises en œuvre à travers un nombre significatif de projets

Au 31 décembre 2018, le programme LEADER comptait un total de 27 projets engagés à l'échelle régionale. Au 30 avril 2019, 11 dossiers étaient en cours de paiement. (INDICATEUR 03)

Afin d'analyser les premiers effets constatés et attendus du programme LEADER, l'évaluation à mi-parcours a pris en considération l'ensemble des projets déposés au 30 mars 2019. A cette date, 67 projets déposés étaient sous la mesure 19.2. Parmi ces projets, cinq sont portés par des exploitants agricoles. (INDICATEUR 04)

Répartition des projets par GAL



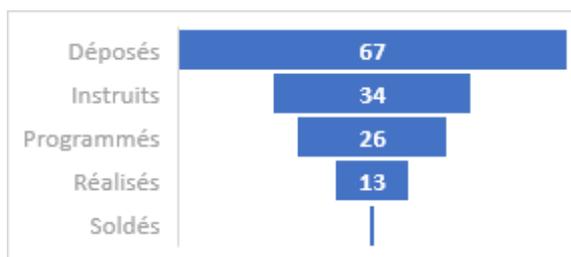
La programmation se caractérise par d'importants retards constatés à l'échelle nationale, auxquelles la Guyane ne fait pas exception. En effet, ces chiffres relativement bas s'expliquent par différents facteurs, en particulier :

- La complexification du cadre et le renforcement des exigences européennes ;
- Le transfert de l'autorité de gestion : des équipes d'instruction nouvelles, anticipation insuffisante des moyens humains et des besoins de formation ;
- Les retards d'instrumentation par l'ASP (et un bas niveau de priorité pour la mesure LEADER) ;
- Les réorganisations faisant suite à la réforme territoriale (fusion Conseil Départemental et Région en Guyane).

Ainsi à l'échelle nationale, d'après l'étude de l'association LEADER France parue en avril 2019, parmi les dossiers LEADER déposés seulement 1/2 sont instruits et 1/14 payés.

La Guyane présente une situation proche de cette moyenne nationale, avec 49% des dossiers déposés instruits, mais seulement un dossier payé au 30 mars 2019.

FIGURE 1 : REPARTITION DES DOSSIER PAR DEGRE D'AVANCEMENT



Source : base de données des projets LEADER déposés au 30/03/2019

### 2.3 Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local

TABLEAU 1 : NOMBRE D'EMPLOIS CREEES DANS LES PROJETS SOUTENUS (SM 19.2, 19.3) PAR GAL (INDICATEUR R24 / T23)

GAL	Nombre d'emploi financé (ETP)
Nord-Ouest	11
Est	3
Agglo GAL	2
Savanes	0
Sud	0
<b>Total Guyane</b>	<b>16</b>

TABLEAU 2 : NOMBRE D'EMPLOIS CREEES PAR THEMATIQUE (INDICATEUR R24 / T23)

	Nombre d'emploi financé (ETP)
Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel	7
Développement et structuration de l'économie locale et des filières	4
Animation locale et développement de services de proximité	3
Développement touristique	3
Formation professionnelle, insertion	2

Au total à l'échelle des cinq GAL, les projets programmés ou réalisés ont permis de créer 16 Equivalents Temps Plein (ETP). Ces emplois concernent tous les secteurs d'activités dans lesquels les GAL sont intervenus : il s'agit en grande majorité d'emplois associatifs (13/16). Un emploi a été créé au sein d'une structure privée, via la création d'un gîte.

Cependant au-delà de ces créations directes d'emploi, de nombreux projets financés participent à la diversification ou la pérennisation d'une activité économique.

### 2.4 Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté

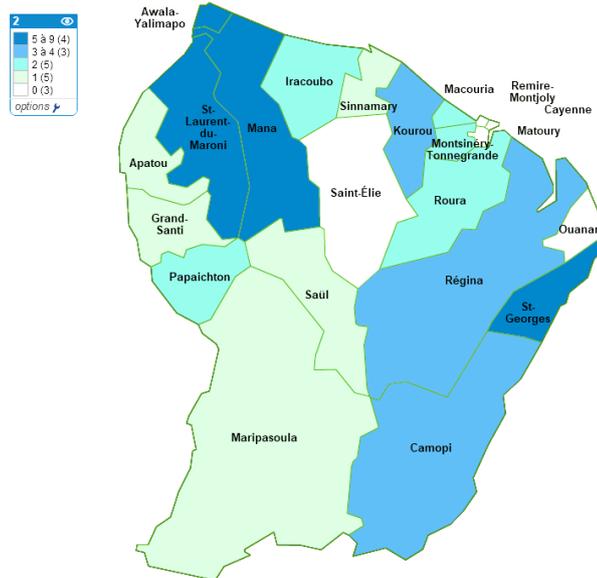
L'intégralité des communes rurales de Guyane sont incluses dans un GAL. Ainsi pour la programmation 2014-2020, la mesure LEADER couvre 100% de la population LEADER de Guyane.

### 2.5 L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales

#### ❖ Des projets qui ne ciblent pas le développement des services/infrastructures (informatiques ou autres) (O15)

Le développement des infrastructures et des services publics (indicateur O15) ne fait pas partie de la stratégie des GAL, et donc les projets déposés ne répondent pas à cet objectif. L'indicateur est donc nul. Cependant le programme LEADER contribue de manière significative au développement de l'animation locale et des services proximité, ainsi que des services de formation professionnelle au niveau local (voir fiche thématiques liées). En effet, les projets visant ces deux thématiques concernent la quasi-intégralité des communes rurales, à l'exception de Saint-Elie et d'Ouanary (voir carte ci-dessous).

**CARTE 1 : NOMBRE DE PROJETS PAR COMMUNE COUVRANT LES THEMATIQUES D'ANIMATION LOCALE ET SERVICES DE PROXIMITE ET/OU LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION**



Source : Données CTG, Géoclip CGET 2018, traitement Oréade Brèche

❖ **Mais une forte valeur ajoutée du programme sur les territoires, permise par le soutien financier et l'accompagnement des porteurs de projets**

D'après les entretiens réalisés avec des bénéficiaires dans les cinq GAL, le soutien financier est la première plus-value apportée par le programme LEADER, avec des aides pouvant atteindre jusqu'à 80 voire 100% et la prise en compte des charges salariales et de fonctionnement. Le programme fournit également un accompagnement, une animation, un suivi et des conseils de qualité pour permettre aux porteurs de projets de concrétiser plus facilement et plus rapidement leurs actions que si le programme n'existait pas. Par ailleurs, certains bénéficiaires ont mis en évidence la flexibilité du programme qui permet à tout type d'acteurs (public ou privé) de concrétiser un projet, tout en laissant une large marge de manœuvre pour les porteurs de projet qui définissent eux-mêmes les actions à mener, le public visé etc. Ainsi, le programme permet un développement économique et une dynamisation du milieu rural à l'échelle locale (à l'échelle des communes) par la création d'emplois et de nouvelles activités. Enfin, quelques bénéficiaires ont mis en avant le fait que les projets financés profitent à terme à la population locale qui bénéficie de nouveaux services et permet une meilleure cohésion à l'échelle locale.

### 3. CONCLUSIONS

Les dépenses sur la mesure 19 représente, au 31 avril 2019, 5% des dépenses du PDRG2. Cependant, comme au niveau national, on constate d'importants retards de programmation, qui trouvent leur origine dans les nombreux changements d'organisation institutionnelle ayant impacté le fonctionnement des services de l'autorité de gestion, ainsi que dans le renforcement des exigences européennes.

Bien que dans certaines communes isolées peu de projets aient encore été déposés, le programme est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire, et l'animation territoriale financée via la mesure 19.4 permet de faciliter l'accès aux fonds des porteurs de projets. Les projets financés contribuent notamment à compléter l'offre d'activités à destination de la population rurale, mais également au développement d'activités économiques dans les territoires, notamment au travers du soutien à des projets de développement de l'agrotransformation et d'activités touristiques. L'évaluation de la contribution du programme LEADER aux différents enjeux de développement local est détaillée dans la fiche PDR.5.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.3 :

## DANS QUELLE MESURE LEADER A-T-IL PERMIS DE METTRE EN PLACE DES DEMARCHES COLLECTIVES DE QUALITE SUR LE TERRITOIRE DES GAL ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette question porte sur un principe clé du programme LEADER et permet de compléter l'analyse de la mise en œuvre des « sept principes LEADER ». Plus concrètement, la démarche collective de l'approche LEADER doit s'appuyer sur une approche partenariale dans le montage des projets et un fonctionnement collectif via les GAL. Ces derniers, rassemblant des acteurs publics et privés, associés dans un partenariat, ont vocation à favoriser les échanges. L'objet de la question sera donc de savoir si les GAL ont bien permis la mise en place de partenariats de qualité.

#### 1.2 Approche méthodologique

L'approche méthodologique s'appuie sur les critères indiqués ci-dessous. Les critères de jugement sont centrés sur l'aspect partenarial des projets développés.

#### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

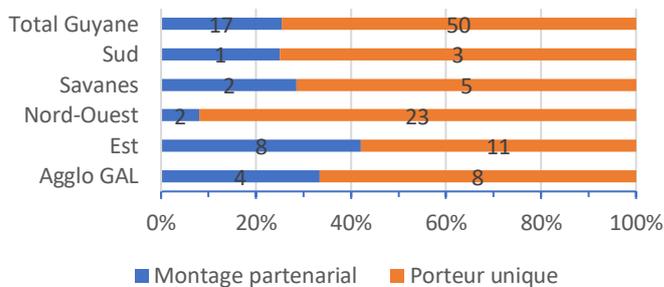
CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Le programme a (ou non) soutenu des projets multi partenariaux</b>	Nombre de projets partenariaux soutenus	Classification des projets LEADER
<b>L'animation LEADER a (ou non) favorisé l'émergence de démarche multi partenariales au sein des territoire (plus-value LEADER n°1)</b>	Opinion des porteurs de projets et membres du Comité de Pilotage concernant l'impact de LEADER sur leur réseau personnel et sentiment d'appartenir à un réseau via le LEADER	Entretiens
	Analyses des démarches observées sur le territoire	Entretiens

## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 Le programme a (ou non) soutenu des projets multi partenariaux

- ❖ Des projets partenariaux minoritaires, avec des disparités selon le GAL et la thématique d'intervention

FIGURE 1: RÉPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE

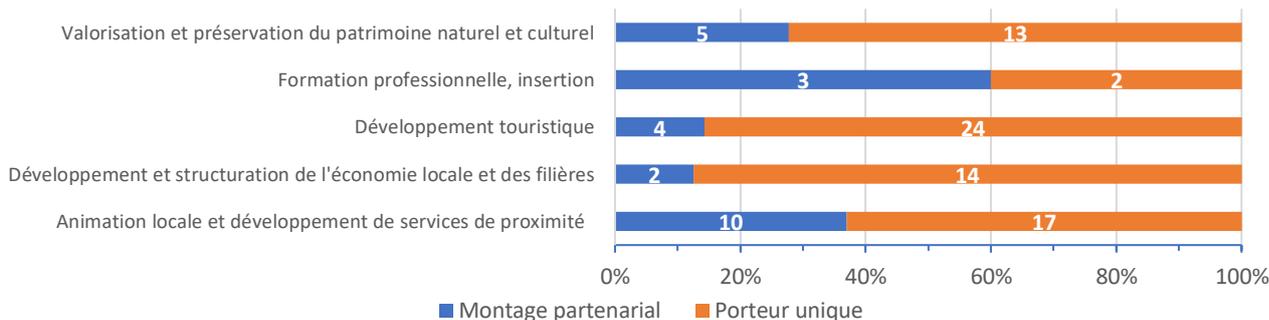


A l'échelle régionale seulement  $\frac{1}{4}$  des projets sont issus d'un montage partenarial. Les projets partenariaux sont le **plus développés dans le GAL de l'Est**, avec environ 40% des projets qui associent plusieurs acteurs. Ces partenariats concernent en majorité des projets avec un budget significatif (plus de 40 000 € de FEADER demandé). Cependant, au-delà de ces partenariats, la mise en réseau des bénéficiaires reste faible (voir section 2.2).

Le GAL du Nord-Ouest qui comptabilise le plus grand nombre de projets (25 en tout) est aussi celui qui présente la part la plus faible de projets partenariaux (seulement deux, soit moins de 5%). Bien que le GAL du Sud ne compte qu'un seul projet partenarial sur les quatre mis en œuvre sur son territoire, celui-ci présente une combinaison intéressante d'acteurs, alliant l'office de tourisme, le PAG, les piroguiers ainsi que le club de canoë kayak dans le cadre d'un projet d'interprétation du sentier des cascades de Gobaya Maripasoula.

Certains acteurs du territoire peuvent favoriser la mise en réseau et les montages partenariaux. C'est le cas notamment de l'association d'associations APROSEP qui est à l'origine de plusieurs montages partenariaux dans plusieurs GAL (GAL de l'Est et l'AggloGAL).

FIGURE 1: REPARTITION DES PROJETS PAR TYPE DE MONTAGE ET PAR THEMATIQUE



Concernant les thématiques, **l'animation locale et le développement de services de proximité est la thématique comptabilisant le plus de montages partenariaux** (environ 40% des projets pour cette thématique). Cela concerne autant des projets d'envergure (avec un budget dépassant 100 000 €) que des plus modestes, avec **essentiellement des partenariats collectivités-associations**. La formation professionnelle et l'insertion compte 60% de projets partenariaux, mais il est difficile de faire la comparaison avec les autres thématiques qui comptabilisent deux à quatre fois plus de projets. Le développement touristique ainsi que le développement et la structuration de l'économie locale et des filières sont les deux thématiques les moins sujettes aux montages partenariaux, avec moins de 20% des projets. Les deux seuls projets partenariaux pour le développement de l'économie locale et des filières sont portés par le GAL de l'Est, alors que des partenariats entre entreprises pourraient permettre de diminuer les coûts de transports et de production.

## 2.2 L'animation LEADER et la gouvernance de LEADER ont (ou non) favorisé l'émergence de démarches multi-partenariales au sein des territoires (plus-value LEADER n°1)

### ❖ Au sein des Comités de Programmation, une co-gouvernance public-privé plus ou moins équilibrée selon les GAL

Comme mis en avant dans la question PDR 7 (voir fiche évaluative correspondante), le fonctionnement des Comités de Programmation et l'implication des acteurs privés est variable selon les GAL. Au sein de certains Comités de Programmation (GAL du Sud, GAL du Nord-Ouest et Gal des Savanes), on observe une très bonne participation du collège privé, avec une bonne connaissance du dispositif et un fort engagement dans sa mise en œuvre. Cette participation permet une réelle co-gouvernance public-privé et une mise en réseau des acteurs au sein du GAL. Dans les GAL de l'Est et l'AggloGAL, le collège privé reste à consolider afin d'aboutir à la mise en place d'une véritable démarche partenariale public-privé.

### ❖ Une faible mise en réseau des bénéficiaires, qui limite les approches collectives

Les membres des Comités de Programmation interrogés partagent l'opinion que le programme leur a permis de bénéficier d'un réseau. Cependant, pour les bénéficiaires, les réponses sont plus contrastées et les bénéficiaires n'ont généralement pas développé leur réseau en dehors des contacts amenés par la mise en œuvre des projets eux-mêmes.

Néanmoins, quelques bénéficiaires ont indiqué avoir pu rencontrer d'autres porteurs de projet dans le cadre de **commissions LEADER de présentations de projets**, ce qui a notamment permis pour un bénéficiaire de trouver des prestataires. Pour autant, le **bouche à oreille** reste le moyen le plus utilisé pour se faire connaître des autres porteurs de projets. Dans le GAL du Nord-Ouest notamment, l'Association pour la Découverte de la Nature en Guyane qui propose des activités en forêt pour des enfants est régulièrement en contact avec une entreprise (bénéficiaire du programme LEADER également) qui met à disposition des gîtes et organise des activités, afin de lui faire de la publicité et lui attirer du public, et inversement.

Enfin, le faible développement du tissu associatif et des habitudes de coopération conduit à une certaine défiance des porteurs de projets à partager leurs idées, et à construire des projets multi-partenariaux. Cette situation a notamment été mise en avant par deux bénéficiaires de l'AggloGAL.

## 3. CONCLUSIONS

A l'échelle de la Guyane, le programme LEADER a soutenu peu de projets partenariaux (seulement ¼), et ce dans l'ensemble des GAL. De plus, les entretiens avec les bénéficiaires dans les cinq GAL ont montré que la majorité des bénéficiaires ne se connaissent pas et n'ont pas profité d'une réelle mise en réseau grâce au programme LEADER. Dans de nombreux cas, les bénéficiaires ne disposent pas de moyens efficaces pour développer leur réseau, si ce n'est le bouche à oreille qui trouve rapidement ses limites, du fait de l'étendue des territoires et de l'enclavement de certaines communes.

Cependant, bien que la mise en réseau entre bénéficiaires soit faible, on observe une réelle construction de réseau au sein de certains Comités de Programmation (GAL du Sud, GAL du Nord-Ouest et Gal des Savanes). Dans ces GAL, le bon fonctionnement du Comité de Programmation est permis par une très bonne participation du collège privé, avec une bonne connaissance du dispositif et un fort engagement dans sa mise en œuvre. Dans les GAL de l'Est et l'AggloGAL, le Comité de Programmation ne permet pas encore des échanges satisfaisants entre les collèges publics et privés.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.4 :

## DANS QUELLE MESURE LEADER A-T-IL EU UN EFFET LEVIER SUR LES ACTIONS DEPLOYEES SUR LE TERRITOIRE DES GAL ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

L'objectif de cette question est d'identifier dans quelle mesure la mesure LEADER a permis la mise en œuvre des projets et autres facteurs en jeu. L'effet levier peut être examiné à travers deux aspects :

- Dans quelle mesure les projets auraient-il été réalisés sans le soutien du LEADER ?
- Dans quelle mesure les subventions européennes ont-elles déclenché d'autres investissements dans les zones rurales ?

#### 1.2 Approche méthodologique

L'analyse est structurée autour des deux questions formulées ci-dessus. La première question (« les projets auraient-il été réalisés sans le soutien du LEADER ? ») sera analysée de façon essentiellement qualitative, à partir des informations collectées auprès des différents acteurs. Il s'agit notamment d'analyser quel a été l'apport du soutien financier : élément indispensable à la réalisation du projet (« sine qua non »), élément déclencheur de la mise en œuvre d'une idée (« coup de pouce pour se lancer »), ou seulement un soutien apportant une sécurité financière pour des projets qui auraient cependant pu être réalisés sans le soutien financier du programme (« effet d'aubaine »).

La deuxième question sera abordée de façon quantitative et qualitative, à travers d'une part la comparaison du montant total du projet avec le montant total d'aide publique et le montant de FEADER, et d'autre part en analysant les informations collectées lors des entretiens.

#### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>La mesure LEADER a permis de déployer des actions qui n'auraient pas été réalisées en l'absence du programme</b>	Opinion des bénéficiaires et animateurs concernant la faisabilité de leur projet hors LEADER	Entretiens avec les animateurs GAL et bénéficiaires
<b>La subvention octroyée a stimulé l'investissement sur le territoire</b>	Rapport € investi/€ subventionnés : - par les bénéficiaires privés (associations/entreprises) - par les bénéficiaires publics (collectivités)	Données des extractions Osiris
<b>D'autres facteurs ont favorisé la mise en œuvre des actions soutenues par la mesure LEADER : contexte économique par ex.</b>	Identification d'autres facteurs ayant influencé la capacité d'investissement des acteurs locaux	Entretiens avec les animateurs GAL, animateurs ADL/ADE et bénéficiaires

## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 La mesure LEADER a permis (ou non) de déployer des actions qui n'auraient pas pu être financées en l'absence du programme

Environ 1/3 des bénéficiaires rencontrés affirment que le **soutien financier du programme LEADER a été décisif** pour la réalisation des projets. Un autre tiers explique que sans le programme LEADER leur projet aurait vu le jour, **mais que celui-ci aurait été beaucoup moins ambitieux, et aurait mis plusieurs années avant de se concrétiser**. Pour les autres, le projet aurait peut-être pu voir le jour grâce à d'autres financements que ceux du programme LEADER (autres financements FEADER, aides PAC ou donateurs privés, appui logistique des collectivités, etc.), mais encore une fois avec moins d'ambition. Les mairies fournissent fréquemment un appui logistique non négligeable. Finalement, comme l'a souligné un répondant, le programme LEADER est essentiel pour certains porteurs et l'est moins pour d'autres : les porteurs de projet privés et les associations sont les porteurs de projets ayant le plus besoin des soutiens LEADER.

### 2.2 La subvention octroyée a stimulé l'investissement sur le territoire

L'analyse se base uniquement sur les projets dont le plan de financement était disponible dans la base de données du PAE, arrêtée au 15 mars 2019, c'est-à-dire les projets conventionnés à cette date (24 projets). Ainsi le GAL des Savanes n'a pas pu être inclus dans l'analyse.

Le taux d'aide publique pouvant être porté à 100% en Guyane, les projets déposés stimulent de façon limitée l'investissement des acteurs publics et privés sur les territoires.

**Pour les projets privés et associatifs**, le taux d'aide publique demandé est en moyenne de 90%, avec des écarts selon les GAL (de 81% pour le GAL des Savanes à 95% pour le GAL Nord-Ouest). L'autofinancement des projets engagés à ce jour représente un investissement total de 43 244€, répartis entre les GAL du Nord-Ouest et de l'Agglo' GAL.

**Pour les projets à porteurs publics**, le taux d'aide publique demandé est en moyenne de 92%. L'autofinancement des projets portés par des établissements publics engagés à ce jour représente un total de 82 675 €, répartis entre les GAL Nord-Ouest et Sud-Guyane.

Au total, les projets conventionnés représentent 125 920 € d'investissement en autofinancement à l'échelle du PDRG.

Par ailleurs, le financement FEADER a stimulé de façon modérée l'investissement public sur le territoire. En effet les financements locaux (cofinancement et top up) s'enlèvent à entre 15% et 22% (selon les territoires) du montant d'aide publique engagé, avec une moyenne de 20% à l'échelle du PDRG.

FIGURE 1: RÉPARTITION DES FINANCEMENTS, PAR GAL

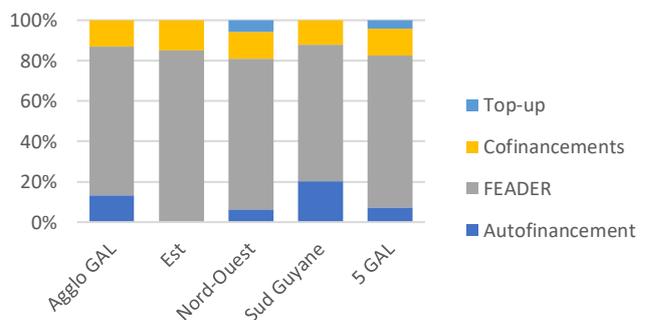
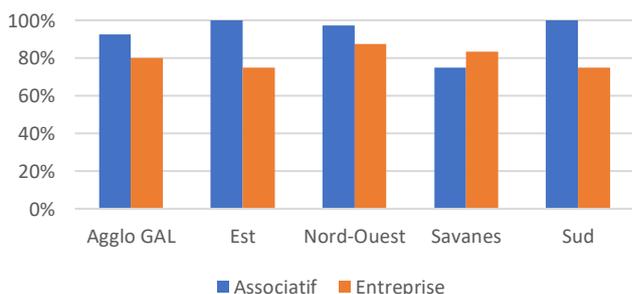


FIGURE 2: TAUX D'AIDE PUBLIQUE DEMANDÉS DANS LES PROJETS DÉPOSÉS, PAR GAL



### 2.3 D'autres facteurs ont favorisé la mise en œuvre des actions soutenues par la mesure LEADER

Les difficultés d'accès à des dispositifs facilitant l'autofinancement, comme des prêts de banques et les prêts à taux zéro, limitent les capacités d'investissement des associations, des entreprises privés, mais également des petites collectivités.

## 3. CONCLUSIONS

---

Les analyses quantitatives, basées sur les projets déjà conventionnés, montrent que le programme LEADER a eu pour l'instant un faible effet levier d'un point de vue financier : le soutien du FEADER déclenche peu d'investissement de la part de porteurs de projet. Ce constat est en lien avec, d'une part les difficultés d'autofinancement pour les porteurs de projets sur l'ensemble du territoire, et d'autre part le taux élevé d'aide publique, limitant de fait le besoin d'autofinancement.

Cependant, le programme joue son rôle de « déclencheur » pour constituer le coup de pouce permettant aux porteurs de mettre en œuvre leurs projets. En cela, l'effet levier du programme est significatif.

## FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.5 :

### QUELLES SONT LES REALISATIONS PERMISES ET PROJETS SOUTENUS GRACE A L'APPROCHE LEADER ?

#### 1. APPROCHE PROPOSEE

##### 1.1 Compréhension de la question évaluative

L'objectif de cette question est de faire le bilan des réalisations permises par la mesure LEADER, afin d'illustrer la contribution du programme à la réponse aux enjeux de développement local.

##### 1.2 Approche méthodologique

Afin de proposer une lecture à l'échelle régionale des réalisations du programme LEADER, un travail préparatoire a été réalisé afin d'en identifier les grandes thématiques d'intervention, à partir de l'analyse des fiches actions des GAL et des projets déposés. Les thématiques identifiées sont les suivantes :

- Animation locale et services de proximité
- Développement et structuration des filières locales
- Développement touristique
- Formation professionnelle, insertion
- Valorisation et préservation des patrimoines

Les réalisations et la valeur ajoutée de LEADER en lien avec chacune de ces thématiques ou enjeux de développement local ont été analysées de façon détaillée dans les Fiches Thématiques. Ainsi, la réponse à cette question évaluative s'appuie sur un travail de synthèse des fiches thématiques, pour proposer :

- Une synthèse quantitative et qualitative des actions réalisées et résultats obtenus ;
- L'analyse de la plus-value apportée par LEADER sur chaque thématique.

##### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
Le programme a soutenu "L'animation locale et le développement des services de proximité"	Synthèse de l'analyse thématique	Fiche thématique
Le programme a soutenu le "Développement et structuration de l'économie locale et des filières territorialisées"	Synthèse de l'analyse thématique	Fiche thématique
Le programme a soutenu le "Développement touristique"	Synthèse de l'analyse thématique	Fiche thématique
Le programme a soutenu le "Renforcement de la formation professionnelle et de l'insertion"	Synthèse de l'analyse thématique	Fiche thématique
Le programme a soutenu le "Valorisation et préservation du patrimoine naturel et culturel"	Synthèse de l'analyse thématique	Fiche thématique

#### 2. ANALYSES A MI-PAROURS

❖ **Un état d'avancement variable selon les thématiques**

A L'ECHELLE DE LA GUYANE, LES PROJETS DEPOSES SE REPARTISSENT DE MANIERE INEGALE ENTRE LES DIFFERENTES THEMATIQUES (VOIR

Figure 1). Notamment la thématique formation professionnelle et l’insertion est la moins développée (en nombre de projets). Cependant, seuls deux GAL ont développé une fiche action visant cette thématique et les projets concernés présentent des budgets élevés (en moyenne 73 000 € de FEADER demandés contre 47 000 € toutes thématiques confondues). Respectivement 16 et 18 projets ont été déposés en lien avec le développement de l’économie locale et des filières et la valorisation et la préservation du patrimoine culturel et naturel. Cependant, la majorité des projets de développement de l’économie locale et des filières était encore en cours d’instruction au moment de l’évaluation. L’animation locale et le développement de services de proximité, ainsi que le développement touristique sont les deux thématiques ciblées par le plus de projets, avec 28 projets chacune, dont respectivement 5 et 6 projets réalisés ou soldés.

Il est à noter qu’un même projet peut s’inscrire dans plusieurs thématiques.

FIGURE 1 : BILAN DES PROJETS DEPOSES PAR THEMATIQUE

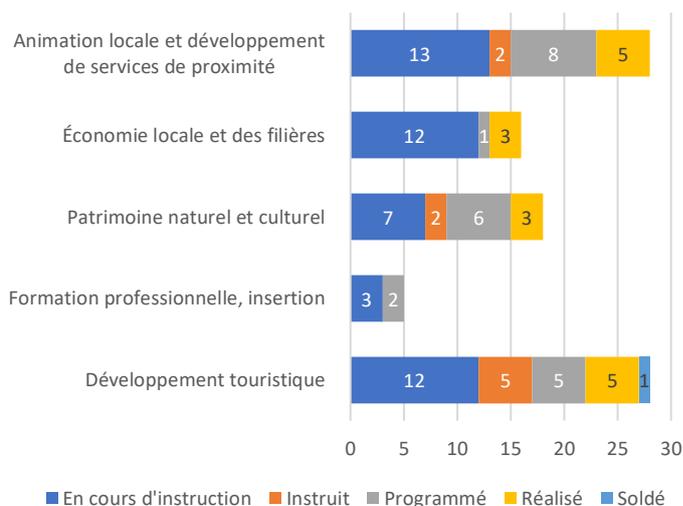
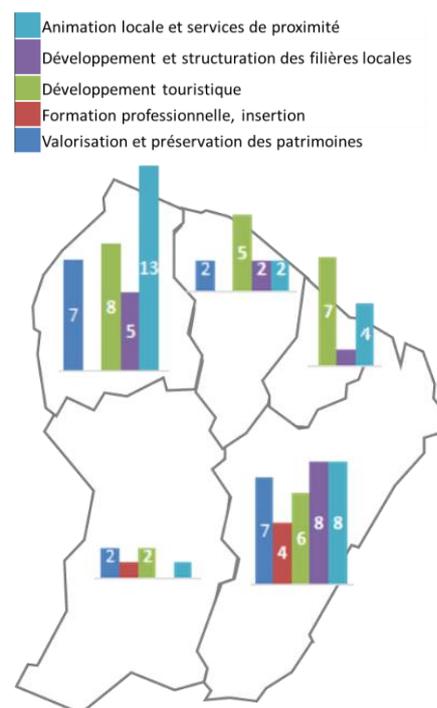


FIGURE 2 : NOMBRE DE PROJETS CONTRIBUANT A CHAQUE THEMATIQUE, PAR GAL



❖ **Des projets d’animation locale variés, porteurs d’une réelle valeur ajoutée pour les territoires, mais un développement des services de proximité encore timide**

Les projets d’animation locale et de services de proximité déposés dans les cinq GAL visent principalement le développement d’activités sportives (~1/4 des projets) et culturelles ou artistiques (~1/4 des projets), les autres projets concernant des activités plus diverses (animation de contes, création d’un lieu pour des réunions/formations, activités de plein air, etc.). Plusieurs projets visent l’animation de publics sensibles, notamment les jeunes, les handicapés (projet handisport dans l’Agglo’GAL) et les femmes au foyers (Fleuves d’hier et d’aujourd’hui). Ces projets sont porteurs d’une forte valeur ajoutée pour ces territoires. De plus, beaucoup de projets d’animation sont portés par des associations, ce qui répond au besoin de consolider le tissu associatif sur les territoires.

Peu de projets visant le développement de services de proximité ont été proposés. On peut citer à titre d’exemple un projet de ludothèque à Roura (voir encadré), un soutien à l’investissement pour du transport scolaire à Camopi et la création d’un marché nocturne à Awala Yalimapo.

Dans le GAL des Savanes, peu de projets concernent l’animation locale et aucun le développement de services de proximité. De plus, les projets d’animation déposés ne semblent pas être directement en

lien avec les besoins du GAL exprimés dans la fiche action. Cependant, cela peut s'expliquer par l'état d'avancement du programme dans le GAL avec seulement six projets déposés au moment de l'évaluation.

❖ **Des projets de développement de l'économie locale et des filières souvent ciblés sur les filières agricoles et l'agro-transformation**

La majorité des projets de développement de l'économie locale et des filières porte sur les filières agricoles et l'agro-transformation (10/16 projets), certains projets ciblant la structuration des filières, d'autres la diversification des activités. Trois projets tendent à participer au développement du tissu économique local via des soutiens à l'investissement d'entreprises locales (par exemple une entreprise d'entretien des espaces verts). D'un point de vue économique, ces projets permettent la création d'un complément de revenus et/ou la sécurisation des revenus des personnes accompagnées. De plus, plusieurs projets de développement d'entreprises et de filières comprennent également un volet formation qui permet la transmission des savoir-faire. A titre d'exemple, un projet de création d'un laboratoire de transformation vise à développer des produits agroalimentaires traditionnels : couac, kassav et sispa. A terme, la porteuse du projet prévoit de partager son savoir-faire au travers d'une journée portes ouvertes et des formations à destination des jeunes. Les projets de ce type ont une forte valeur ajoutée pour le territoire et peuvent permettre d'accroître les retombées économiques des projets.

Deux projets visent la structuration de filières via la promotion des produits locaux dans des foires ou autres événements. Ces projets permettent de faire connaître les activités économiques (notamment les producteurs) et peuvent contribuer à les développer (nouveaux marchés, partenariats, etc.).

Le dernier projet est le projet GAIA de l'Est guyanais, dont l'objectif est de mettre en place un dispositif chargé de réaliser le portage (administratif et financier) d'associations/porteurs de projets basés à Camopi. Ce projet répond à un besoin prégnant d'accompagnement à la création d'entreprises dans les territoires isolés. En effet, le développement de filières en Guyane nécessiterait des créations d'entreprises, or les freins à la création d'activité sont nombreux (liés à un manque de formation des acteurs, l'absence de relais sur le territoire pour accompagner les porteurs, etc.).

❖ **Des projets nombreux et variés permettant le développement d'activités de tourisme dans les cinq GAL, mais un manque de structuration de la filière peu couvert par les projets**

Tous les GAL guyanais ont mis en avant dans leur candidature le besoin de développer le tourisme, et ont déposé auprès du PAE des projets y répondant. Il existe une grande diversité de projets touristiques, qui touchent à différents enjeux mis en avant dans les candidatures des GAL.

La majorité de ces projets concerne la création ou l'amélioration de sites d'hébergement ou de restauration à destination des touristes (12 projets sur 28 au total). Six projets concernent des activités de loisir, dont un projet qui est également un hébergement : un projet de randonnée équestre et hébergements "les indiens à cheval" porté par le centre équestre Royal Ranch. Cinq projets visent à la promotion des territoires comme destination touristique et au développement d'outils de communication (notamment l'édition d'un numéro hors-série du magazine « Une saison en Guyane » sur la Commune d'Awala-Yalimapo). Les cinq projets restants concernent des actions d'embellissement et de valorisation du patrimoine pour le tourisme (par la réalisation de fresques murales, la création et l'entretien de sentiers, des activités de guide touristique, etc.).

Cependant, dans plusieurs GAL, la majorité des projets répond à un même enjeu (en particulier le développement de l'offre touristique), laissant de côté d'autres enjeux (en particulier la structuration de la filière et les actions de promotion).

### ❖ Des projets de formation et insertion professionnelle à forte valeur ajoutée pour les territoires du Sud et de l'Est de la Guyane

Les projets de formation professionnelle et d'insertion sont de deux types : il y a d'une part deux gros projets<sup>1</sup> d'accompagnement des porteurs de projets (GAIA dans l'Est et Sud Guyane Entreprendre), qui visent de nombreux bénéficiaires et dans plusieurs territoires (toutes les communes du Sud pour le projet Sud Guyane Entreprendre), et d'autre part trois projets déposés dans le GAL de l'Est qui visent spécifiquement les jeunes, avec des activités de formation et de réinsertion. Ces projets contribuent de façon très pertinente au besoin d'accompagnement des jeunes et des entrepreneurs sur le territoire et ils sont essentiels pour le développement des GAL du Sud et de l'Est.

L'ensemble de ces projets est à visée collective (les formations individuelles ne sont pas éligibles), pouvant avoir des retombées sur un public très large du territoire. A titre d'exemple, le projet de réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre couvre l'intégralité du territoire du Sud Guyane, grâce au recrutement d'une animatrice se déplaçant sur l'ensemble de la zone.

### ❖ Des projets de valorisation des patrimoines naturels et culturels souvent en lien avec le tourisme et peu de projets de préservation et transmissions des savoirs et savoir-faire

Parmi les projets de valorisation et de préservation du patrimoine naturel et culturel déposés dans les cinq GAL, huit sont des projets en lien avec le tourisme (réhabilitation et mise en valeur de sentiers, promotion du patrimoine guyanais sur des foires en métropole, édition de magazines, etc.). Les autres projets ont une portée locale, comprenant l'organisation d'événements et manifestations culturelles ou artistiques, de résidences, de sorties scolaires, etc. Les projets de valorisation et la préservation du patrimoine naturel et culturel ont très majoritairement une portée collective (à l'exception de quelques activités de tourisme par exemple) et des retombées très larges sur le territoire car ce sont des projets généralement ouverts à tous et pouvant toucher un grand nombre de personnes (ex. programmation culturelle d'une commune, préservation d'un sentier, etc.).

Cependant parmi ces projets, peu ciblent la transmission des savoirs et savoir-faire, bien que ce soit un enjeu central mis en avant dans les candidatures des GAL. A titre d'exemple, un projet porte sur la création d'une formation aux tambours (« Katrepis Percussion ») et un projet sur une résidence d'échange artistique.

D'après la candidature de l'AggloGAL, la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales des territoires ruraux est un enjeu prioritaire (puisque'il constitue l'un des trois axes stratégiques du GAL). Pourtant au moment de l'évaluation, aucun projet répondant à cet enjeu n'a été déposé.

## 3. CONCLUSIONS

Au total, 67 projets étaient déjà instruits ou en cours d'instruction par le PAE au moment de l'évaluation. Ceux-ci présentent une grande diversité de types d'actions. Les projets favorisent l'animation locale, le développement des filières agricoles et d'agro-transformation, la création de nouvelles activités touristiques, la formation professionnelle et l'insertion des publics sensibles (isolés, jeunes, etc.) ou encore la valorisation des patrimoines naturels et culturels des territoires de Guyane. Ces projets sont généralement porteurs forte d'une valeur ajoutée pour les territoires et ont des retombées plus ou moins larges selon les publics ciblés (voir la question évaluative PDR.8). Cependant certaines thématiques d'action restent peu abordées par les projets, bien qu'elles soient importantes pour le développement des territoires ruraux et inscrites dans les stratégies des GAL. Il s'agit notamment du développement des services de proximité, de la structuration de la filière du tourisme, du développement des filières non agricoles ou agroalimentaires et de la préservation et la transmission des savoirs et savoir-faire locaux.

<sup>1</sup> 98 000 € de FEADER demandés pour le projet GAIA - Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie et 108 000 € pour le projet Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.6 :

LES REALISATIONS DE LEADER ONT-ELLES FAVORISE L'EMERGENCE DE STRATEGIES LOCALES EN TERMES DE SOUTIEN A LA JEUNESSE ET A LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET L'ACCES A L'EMPLOI ?

## 1. APPROCHE PROPOSEE

### 1.1 Compréhension de la question évaluative

L'objectif de cette question est d'identifier la contribution du programme LEADER à la réalisation d'actions en faveur de la jeunesse et de l'emploi. Plus particulièrement, il s'agissait de mesurer si le programme a contribué à la mise en place de stratégies locales sur ces thématiques : éventuelles stratégies développées par les acteurs public, ou bien programmes d'actions développés par les acteurs associatifs et privés, si tant est qu'ils s'inscrivent dans une logique pluriannuelle ou de long terme.

### 1.2 Approche méthodologique

Les analyses se basent notamment sur les entretiens avec des bénéficiaires de projets visant la jeunesse et l'emploi et des animateurs de GAL. L'évaluation identifie quelques projets phares, ainsi que les approches stratégiques développées sur ces thèmes.

### 1.3 Critère de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Le programme LEADER a soutenu la mise en place de projets visant la jeunesse et la vie associative</b>	Description de quelques projets phares ayant une forte composant "jeunesse"	Identification des projets en lien avec la jeunesse, à partir des données des GAL
<b>Le programme LEADER a soutenu la mise en place de projets visant l'accompagnement à la création d'activité et l'accès à l'emploi</b>	Description de quelques projets phares ayant une forte composant "emploi-formation"	Identification des projets en lien avec l'emploi-formation, à partir des données des GAL
<b>Le programme LEADER a favorisé la mise en place d'une approche stratégique et/ou à long terme sur ces thématiques</b>	Identification des approches stratégiques et/ou démarches pluriannuelle mise en œuvre dans le cadre de LEADER	Entretiens avec les bénéficiaires et les animateurs du GAL

## 2. ANALYSES A MI-PARCOURS

### 2.1 Le programme LEADER a (ou non) soutenu la mise en place de projets visant la jeunesse et la vie associative

Parmi les 67 projets déposés lors de l'évaluation à mi-parcours, 18 ont une forte dimension « Jeunesse » (voir Tableau 1). Il peut s'agir de :

- Projets portés directement par des associations de lycéens ou collégiens, visant à développer des activités extrascolaires.
- Projets portés par des associations ou des privés, visant le développement d'activités sportives ou culturelles à destination des jeunes ;
- Projets visant le développement de formations à destination des jeunes ;
- Projets privés qui permettront de proposer une activité supplémentaire pour les scolaires, lors de sorties notamment.

Ces projets se répartissent principalement sur :

- L'Agglo'GAL, en lien avec l'objectif de développer des activités de loisirs en zone rurale ;
- Les GAL de l'Est, dont le soutien à la jeunesse constitue la priorité ;
- Le GAL Nord-Ouest, en lien avec l'objectif de développer la dynamique association et l'animation locale.

TABLEAU 1 : PROJETS A FORTE DIMENSION « JEUNESSE » PAR GAL

INTITULE DU PROJET	MONTANT TOTAL PRESENTE	MONTANT FEADER DEMANDE
<b>Agglo GAL</b>		
Fabrication de COUAC, KASSAV et SISPA	27 001 €	17 213 €
WOKA: centre d'initiative aux activités de pleine nature	154 052 €	63 543 €
Animations sportives de pleine nature itinérantes	116 595 €	65 105 €
Activités nautiques pour les élèves de classes de quatrième	8 850 €	7 523 €
Création d'une ludothèque à Roura	25 273 €	21 482 €
Handisport	24 462 €	16 118 €
<b>GAL de l'Est</b>		
Construction du LVA MAZY	77 938 €	66 247 €
Katrepis Percussion	3 725 €	3 166 €
Acquisition de matériel et transport scolaire à Camopi	26 587 €	16 949 €
Bois Oyapock insertion	86 609 €	70 218 €
Mécanisation agricole de la formation à la production	27 528 €	23 399 €
<b>GAL Nord-Ouest</b>		
Animation de la vie lycéenne/organisation et mise en place d'activités	16 117 €	13 699 €
Maroni contes 2017-2018	47 991 €	40 793 €
Histoire de clown	53 294 €	26 804 €
Maison des lycéens LPO Léopold Elfort	41 461 €	10 516 €
Diversification des services proposés par l'ADNG dans la zone des CD9-10-22	48 889 €	41 556 €
<b>GAL des Savanes</b>		
Création d'expositions valorisation du café et du cacao sur le territoire	12 339 €	10 488 €
<b>GAL Sud Guyane</b>		
Fleuve d'hier et d'aujourd'hui	34 817 €	25 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 307 €</b>	<b>30 023 €</b>

**On note que 75% des projets à destination de la jeunesse sont portés par des associations.** Les analyses réalisées dans le cadre de la Question évaluation PDR.3 ont montré que la participation du monde associatif est globalement freinée par le manque de trésorerie de ces structures, et donc leurs difficultés à avancer les fonds pour la réalisation des projets. De plus, les associations n'ont pas accès aux prêts à taux zéro, qui sont destinés aux entreprises. Etant donné l'importance du monde associatif parmi des porteurs de projets en faveur de la Jeunesse, il est possible que ces difficultés aient freiné la mise en œuvre d'actions à destination de ce public.

## 2.2 Le programme LEADER a (ou non) soutenu la mise en place de projets visant l'accompagnement à la création d'activité et l'accès à l'emploi

Parmi les projets déposés lors de l'évaluation à mi-parcours, trois visent directement l'accompagnement à la création/formalisation d'activités (voir Tableau 2). Par exemple, le dispositif d'appui à la filière agro-transformation permet un appui à la création d'entreprise, gestion comptable et à la gestion notamment d'associations.

Par ailleurs, trois autres projets visent à développer des formations dans un objectif d'insertion professionnelle (voir Tableau 2). Ces trois projets visent spécifiquement les jeunes dans le GAL de l'Est. A titre d'exemple, le projet « Bois Oyapock insertion » vise à mettre en œuvre une formation sur la construction et la rénovation en bois à destination des jeunes. Les jeunes sont recrutés en insertion et sont mobilisés sur un chantier de construction en bois. Ce type de projets contribuent de façon très pertinente à répondre au besoin d'accompagnement des jeunes sur le territoire du GAL de l'Est, où le taux de chômage des jeunes est très élevé.

TABLEAU 2 : PROJETS VISANT L'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ACTIVITE ET L'ACCES A L'EMPLOI

INTITULE DU PROJET	MONTANT TOTAL PRESENTE	MONTANT FEADER DEMANDE
<b>Accompagnement à la création/formalisation d'activités</b>		
GAlA - Groupement d'Activités et d'Initiatives en Amazonie	115 661 €	98 312 €
Réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre	136 400 €	10 500 €
Dispositif d'appui à la filière agro-transformation dans l'Ouest Guyanais	445 180 €	378 403 €
<b>Formations dans un objectif de réinsertion professionnelle</b>		
Construction du LVA MAZY	77 938 €	66 247 €
Bois Oyapock insertion	86 608 €	70 217 €
Mécanisation agricole de la formation à la production	27 528 €	23 398€

Là encore, le monde associatif joue un rôle important : quatre projets sur les six sont portés par des associations.

## 2.3 Le programme LEADER a (ou non) favorisé la mise en place d'une approche stratégique et/ou à long terme sur ces thématiques

Le développement d'activités à destination des jeunes, leur intégration professionnelle, le développement du tissu associatif, l'accompagnement à la création d'entreprise et plus généralement l'accès à l'emploi sont des enjeux mis en avant dans les stratégies des GAL (voir fiches thématiques). Ainsi, les projets décrits dans les deux sections précédentes s'inscrivent bien dans une stratégie. Cependant, les entretiens réalisés avec les animateurs et membres des GAL n'ont pas montré une réelle approche stratégique liée à ces enjeux dans la sélection des projets.

Parmi les projets répondant à ces quatre enjeux (voir projets identifiés dans les sections 2.1 et 2.2), certains sont des projets ponctuels, ayant un impact au moment de leur mise en œuvre, mais avec des retombées limitées à plus long terme. Par exemple, le projet d'activités nautiques pour les élèves de classes de quatrième permettra à des jeunes de découvrir le canoé-kayak grâce au financement, mais

ne permet pas la construction d'une action pérenne dans le temps. A contrario, certains projets permettent de mettre en place des activités ayant des retombées à plus long terme et de pérenniser des actions. Par exemple, le projet « Bois oyapock insertion », s'il parvient à intéresser suffisamment les jeunes et les sensibiliser aux métiers du bois, peut permettre de pérenniser des savoir-faire sur le territoire et redynamiser la filière bois avec des créations d'emploi. En effet, un des objectifs à terme de l'association porteuse serait de faire redémarrer la scierie de Camopi.

### 3. CONCLUSIONS

---

Parmi les 67 projets déposés au PAE au moment de l'évaluation, 18 ont une forte dimension « Jeunesse ». L'accompagnement à la création d'activité et l'accès à l'emploi sont quant à eux l'objet de six des projets déposés.

Les analyses ont montré la place prépondérante du monde associatif dans le portage de projets dans ces domaines. Les analyses menées dans d'autres questions évaluatives ayant mis en évidence les difficultés d'accès au programme LEADER par les associations, il est probable que l'intervention de LEADER dans ces domaines ait été freinée, notamment par les difficultés à avancer les fonds pour la réalisation des projets.

Bien que ces enjeux soient mis en avant dans les stratégies des GAL, il ne semble pas y avoir eu une réelle approche stratégique en lien avec ces enjeux lors de la sélection des projets par les Comités de Programmation.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.7 :

## EN QUOI LA MESURE LEADER RENFORCE-T-ELLE LE ROLE DES ACTEURS LOCAUX ET S'INSCRIT-ELLE DANS UNE STRATEGIE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL EN LIEN AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette question se divise en deux parties :

- Dans quelle mesure la mise en œuvre de LEADER a-t-elle permis la mise en place d'une gouvernance locale, renforcé l'implication des acteurs locaux et permis leur montée en compétences (à travers les Comités de Programmation, l'accompagnement apporté par l'animation) ?
- Comment le programme LEADER s'articule-t-il avec les autres dispositifs et politiques régionales, en particulier le futur Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le dispositif DADT mis en place en 2018 ?

#### 1.2 Approche méthodologique

L'analyse du rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la mesure LEADER se base sur l'analyse du fonctionnement des Comités de Programmation.

L'analyse de l'articulation avec les autres politiques régionales est fondée sur la collecte d'information concernant les autres dispositifs en place, et des besoins non couverts.

Parmi les objectifs principaux du SAR, les projets LEADER peuvent contribuer à quatre objectifs (le 5<sup>e</sup> objectif portant sur l'intégration régionale de la Guyane dans l'ensemble sud-américain et caribéen) :

- 1. La cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie ;
- 2. Les infrastructures et les services de base ;
- 3. Le développement économique (notamment pour la valorisation du bois et de l'or, ou en BTP, agriculture et innovation technologique) ;
- 4. L'environnement et le tourisme.

#### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Le Comité de Programmation a permis l'implication des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie de développement local</b>	Fonctionnement et dynamisme des Comité de Programmation, qualité des échanges et implication des privés	Entretiens avec les animateurs et membres des CoProg
	Part des projets portés par des acteurs privés	Données OSIRIS
<b>Le programme LEADER s'est articulé avec les autres dispositif d'accompagnement régionaux, notamment le dispositif DADL</b>	Pour chaque dispositif : cohérence / complémentarité avec le LEADER	Analyse bibliographique et entretien avec les services de la CTG + Entretiens avec des bénéficiaires, des animateurs GAL et des ADE/ADL

## 2. ANALYSES A MI-PAROURS

### 2.1 Le Comité de Programmation a permis l'implication des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie de développement local

#### ❖ Au sein des Comités de Programmation, une co-gouvernance public-privé plus ou moins équilibrée selon les GAL

Les entretiens ont mis en évidence un bon fonctionnement des Comités de Programmation (CP) des GAL du Nord-Ouest et du Sud qui se caractérisent par une **très bonne participation du collègue privé**, avec une **bonne connaissance du dispositif et un fort engagement dans sa mise en œuvre**. Dans ces GAL, on observe une réelle construction de réseau pour les membres des Comités de Programmation, qui ont développé une très bonne connaissance des autres acteurs et projets dans leur champ d'activité et sur leur territoire. Le secteur privé est également suffisamment représenté au sein du CP du GAL des Savanes, avec une participation satisfaisante dans la mise en œuvre du dispositif.

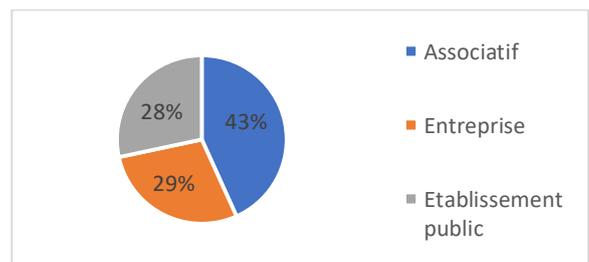
La démarche partenariale public-privé au sein du GAL de l'Est rencontre plus de difficultés : le collègue public craint que l'engagement des acteurs privés ne soit avant tout **motivé par un intérêt financier**, et qu'une fois le financement obtenu pour la mise en œuvre de leurs propres projets, les acteurs privés se désengagent du dispositif. De leur côté, les membres du collègue privé regrettent de ne pas être suffisamment intégrés par **manque de communication** sur les dates de réunions, ce qui ne leur permet pas de pleinement s'investir dans le dispositif. Ainsi, la participation du collègue privé reste limitée.

La gouvernance public-privé au sein de l'AggloGAL n'est pas encore stabilisée. Plusieurs membres du collègue privé qui faisaient initialement partie du GAL ont par la suite quitté la structure par manque de disponibilité pour pouvoir s'engager sur le long terme, tandis que ceux encore présents n'ont pas souhaité participer aux interviews dans le cadre de l'évaluation. Par **manque de connaissances et de recul**, la participation du collègue privé reste timide, et le GAL est porté par les membres publics.

#### ❖ Des acteurs privés impliqués dans le portage de projet, mais des difficultés à trouver la trésorerie nécessaire pour porter les projets

Sur les 67 projets déposés au PAE, 48 sont portés par des acteurs privés : 29 par des associations et 19 par des entreprises. Cependant, la part de projets portés par des privés est plus ou moins importante selon les GAL. En particulier, on note une faible participation du secteur privé en général, et notamment du secteur associatif, dans le GAL des Savanes. A l'inverse, dans l'AggloGAL, un seul sur les 11 déposés est porté par un acteur public.

FIGURE 1 : REPARTITION DES PROJETS DEPOSES PAR TYPE DE BENEFICIAIRE



Source : base de données des projets déposés au 30/03/2019

Il est à noter que les projets présentant les plus gros montants FEADER sont portés par des acteurs publics ou de grosses associations (ex. APROSEP). En effet, les acteurs privés et les petites associations (voire même les petites collectivités) n'ont généralement pas la trésorerie nécessaire pour porter des projets de grande ampleur. Ces difficultés sont d'autant plus importantes du fait des délais parfois très longs entre le dépôt du dossier et le paiement de la subvention (voir fiche évaluative MeO.1). Le manque de trésorerie est un des principaux freins à l'implication des acteurs privés dans le programme.

## 2.2 Le programme LEADER s'est articulé avec les autres politiques et dispositifs régionaux, notamment le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le dispositif DADT

### ❖ Des projets qui contribuent aux objectifs du Schéma d'Aménagement Régional

Les entretiens réalisés avec animateurs et membres de Comité de Programmation des GAL n'ont pas mis en évidence une approche stratégique en lien avec le schéma d'aménagement régional dans la sélection des projets. Cependant, on peut observer que les projets soutenus via le programme LEADER, contribuent généralement aux objectifs de la SAR. En effet, les projets visant l'animation locale et le développement des services de proximité participent à l'amélioration de la cohésion sociale et du cadre de vie, ainsi qu'au développement des infrastructures et les services de base (objectif 1 et 2 de la SAR). Les projets en lien avec le développement économique et des filières ou la formation professionnelle favorisent le développement économique des territoires (Objectif 5). Pour finir, les projets en lien avec les thématiques du développement touristique et de la préservation du patrimoine naturel répondent à l'objectif 4 : l'environnement et le tourisme.

### ❖ Le dispositif DADT : un dispositif complémentaire au programme LEADER mis en œuvre depuis 2018

Le Dispositif d'Appui au Développement des Territoires (DADT), piloté par la CTG et cofinancé par le FEDER, vise à favoriser l'émergence d'initiatives locales en s'appuyant sur la présence d'agents de développement au plus près des porteurs de projets. Des Agents de Développement Local (ADL) ou Agents de Développement Economique (ADE) sont envoyés dans les territoires à la rencontre des publics désireux de bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche de création ou de formalisation de leur activité.

Les deux dispositifs (LEADER et DADT) présentent une réelle complémentarité puisque les ADE et les ADL peuvent intervenir en amont des animateurs des GAL, afin d'aider les porteurs à formaliser leur projet, créer leur entreprise ou association, etc. Ainsi, les animateurs peuvent renvoyer les porteurs de projets qui ont des difficultés de montage sur leur dossier vers les ADL. Par exemple, dans le GAL des savanes, un ADE puis un ADL ont été recrutés à partir de juillet 2018 et depuis, l'animateur leur adresse les porteurs de projets qui ont besoin d'accompagnement. L'animateur LEADER peut ainsi reprendre l'accompagnement spécifique LEADER une fois que le projet est bien structuré et qu'il est possible de monter un dossier LEADER. Le dispositif DADT peut aussi permettre d'orienter vers d'autres financements les porteurs qui ne peuvent pas être financés via le programme LEADER.

Dans le GAL de l'Est, un partenariat s'est construit entre l'équipe d'animation LEADER et les ADL/ADE. Les agents du DADT participent aux Comités de Programmation et accompagnent plusieurs porteurs de projets ayant déposé un dossier LEADER. De plus, des campagnes hebdomadaires de porte-à-porte ont été organisées en collaboration avec le DADT, permettant ainsi de profiter de la complémentarité entre les deux dispositifs.

Le dispositif DADT a déjà été déployé dans le passé et est relancé depuis 2018 avec le recrutement d'ADL et d'ADE. Cependant, certains postes n'ont été pourvus que fin 2018 ou en 2019, et donc le dispositif n'était pas encore opérationnel sur le territoire de certains GAL. C'est le cas notamment du GAL du Sud. De plus, le dispositif DADT a été arrêté entre 2014 et 2017, et risque de s'arrêter de nouveau lorsque les financements prendront fin. Du fait de cette discontinuité, les agents sont nouveaux sur les postes et doivent être formés. De plus, cela ne facilite pas la communication autour du dispositif et sa connaissance par les porteurs de projets.

### 3. CONCLUSION

---

Les entretiens réalisés avec les animateurs et membres des Comités de Programmation ont montré que le fonctionnement des Comités de Programmation et l'implication des acteurs privés sont variables selon les GAL. Au sein de certains Comités de Programmation (GAL du Sud, GAL du Nord-Ouest et Gal des Savanes), on observe une très bonne participation du collège privé, avec une bonne connaissance du dispositif et un fort engagement dans sa mise en œuvre. Cette participation permet une réelle co-gouvernance public-privé et la montée en compétence des acteurs locaux. Dans les GAL de l'Est et l'AggloGAL, la démarche partenariale public-privé rencontre plus de difficultés et le Comité de Programmation ne permet pas encore d'échanges satisfaisants entre les collèges publics et privés. Cependant, malgré ces déséquilibres au sein des Comités de Programmation, on observe au sein des cinq GAL un bon dynamisme des acteurs privés locaux, car la majorité des projets sont portés soit par des entreprises, soit par des associations. Néanmoins, le portage de projets de grande ampleur reste limité par les capacités de trésorerie de ces acteurs.

Concernant l'articulation avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), aucun GAL n'a mis en place une approche stratégique en lien avec le schéma d'aménagement régional dans la sélection des projets. Cependant, les projets soutenus via le programme LEADER contribuent généralement aux objectifs de la SAR.

Le dispositif DADT est quant à lui intégré dans le fonctionnement de la majorité des GAL depuis 2018. En effet, les ADL sont sollicités afin d'intervenir en amont de l'équipe d'animation des GAL et accompagner les porteurs de projets dans la création de leur entreprise ou association et la structuration de leur projet. Dans le GAL de l'Est, des campagnes hebdomadaires de porte-à-porte ont été organisées en collaboration avec le DADT, permettant ainsi de profiter de la complémentarité entre le LEADER et le DADT. Cependant, ce dispositif n'a été mis en œuvre que depuis 2018 et souffre d'une discontinuité avec le dispositif DADT précédent. Il est encore trop tôt pour observer les retombées de ce dispositif pour le programme LEADER.

# FICHE QUESTION EVALUATIVE PDR.8 :

## LES BENEFICIAIRES CIBLES PAR CES DISPOSITIFS ONT-ILS ETE LES BENEFICIAIRES FINAUX ?

### 1. APPROCHE PROPOSEE

#### 1.1 Compréhension de la question évaluative

Cette question porte sur les bénéficiaires effectifs des dispositifs. Cette notion de bénéficiaires effectifs comprend d'une part le porteur de projet qui est le bénéficiaire de l'aide financière, et d'autre part les publics touchés par le projet qu'il porte, ce public pouvant être plus ou moins large selon la portée du projet (individuelle ou collective). L'objectif de cette question sera d'analyser quels sont les bénéficiaires effectifs des dispositifs et dans quelles mesures ces bénéficiaires finaux sont bien les bénéficiaires ciblés sur la base de l'analyse de la stratégie des GAL (d'après leur candidature).

#### 1.2 Approche méthodologique

La méthode s'appuie sur une analyse des extractions Osiris et sur les opinions des acteurs collectés lors des entretiens.

#### 1.3 Critères de jugement, indicateurs et sources

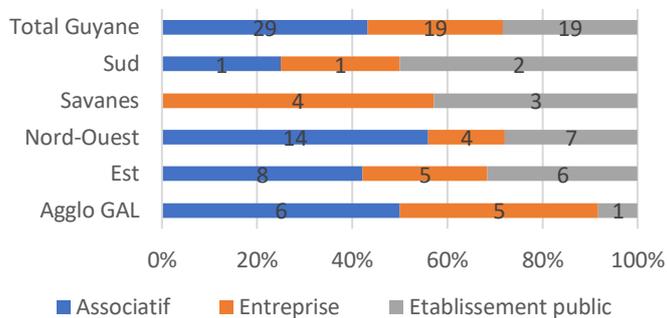
Les critères de jugement retenus pour répondre à cette question, les indicateurs permettant de renseigner ces critères et leurs sources sont présentés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES DE JUGEMENT	LIBELLE DE L'INDICATEUR	METHODE, OUTIL ET SOURCES MOBILISEES
<b>Le programme a soutenu une variété de bénéficiaires</b>	Part de chaque type de bénéficiaires, en nombre de projets	Analyse des données Osiris
	Opinion des acteurs concernant la variété des bénéficiaires soutenus	Extraction Osiris
<b>Les projets soutenus ont bénéficié aux bénéficiaires ciblés et à la population locale en général</b>	Nombre de projets à <b>visée collective</b>	Classification des projets LEADER
	Comparaison des bénéficiaires finaux des projets et des publics ciblés d'après les candidatures des GAL	Analyse des candidatures des GAL et des données Osiris
	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	Indicateurs de résultat des GAL / QE PDR.2

### 3. ANALYSES A MI-PAROURS

#### ❖ Le programme a soutenu une variété de porteurs de projets dans la majorité des GAL

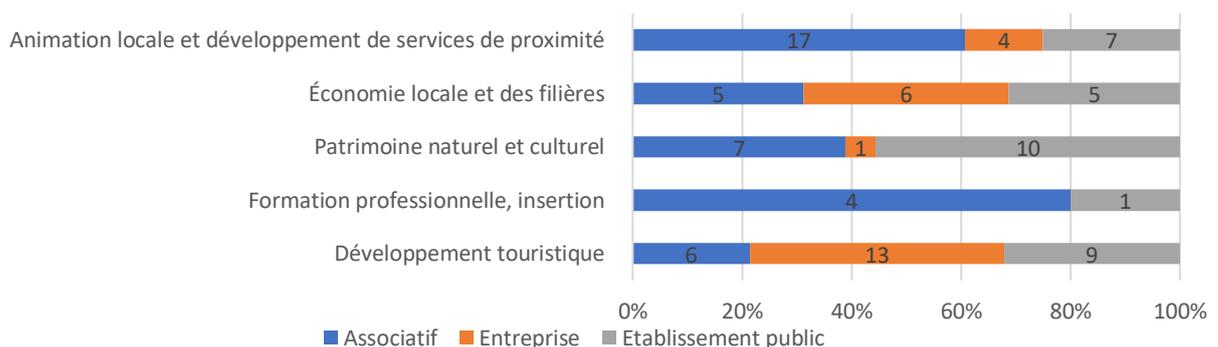
FIGURE 1: TYPES DE BENEFICIAIRES PAR GAL



Dans les cinq GAL, quel que soit leur niveau d'avancement, les porteurs de projets soutenus sont aussi bien issus du privé (entreprise et secteur associatif) que du public (voir Figure 1). Cependant, dans le GAL des Savanes les porteurs de projets privés sont uniquement des entreprises, aucune association n'ayant encore déposé de projet au PAE (au moment de l'évaluation). Pour pallier ce manque, le GAL a prévu de cibler le milieu associatif dans les prochaines campagnes d'information (voir fiche territoire du GAL des Savanes).

Dans l'Agglo'GAL, on observe également un certain déséquilibre entre les différents types de porteurs puisque seul un projet est porté par un acteur public tandis que les onze autres projets déposés sont portés par des privés (associations ou entreprises).

FIGURE 2 : TYPES DE BENEFICIAIRES PAR THEMATIQUE



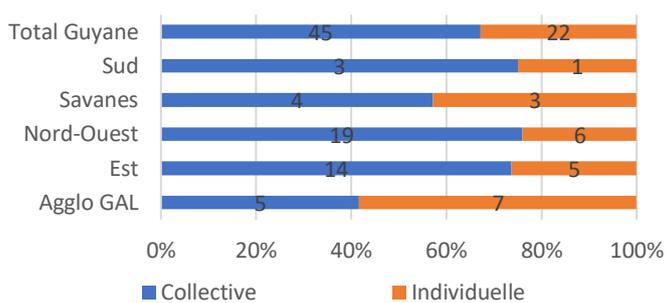
A l'échelle des cinq GAL de Guyane, le type de porteurs de projets varie selon la thématique du projet. Ainsi, les projets en lien avec l'animation locale, la formation professionnelle ou la valorisation et la préservation du patrimoine sont très majoritairement portés par des établissements publics ou des associations. En particulier, les projets d'animation locale (et développement de services de proximité) présentés sont majoritairement portés par des associations, ce qui répond bien à l'objectif mis en avant dans certains GAL (GAL du Nord-Ouest et GAL des Savanes) d'accompagner et consolider la vie associative.

Par ailleurs, les projets de développement touristique sont portés par tout type d'acteurs (établissements publics, entreprises ou associations). Les établissements publics portent principalement des projets d'embellissement et de valorisation du patrimoine ou de promotion du tourisme, tandis que les entreprises et les associations développent principalement des projets d'hébergement et de loisirs.

Enfin, concernant le développement de l'économie locale et des filières, les plus gros projets en termes de budget sont portés par des collectivités, notamment dans le GAL de l'Ouest (dispositif d'accompagnement de l'agro-transformation porté par la CCOG et un projet de création d'un marché nocturne de plein air porté par la Mairie de Mana) et le GAL des Savanes (projet de valorisation et promotion du patrimoine rural des Savanes porté par le PNRG). Le manque d'entreprises ou d'associations ayant l'organisation et la trésorerie nécessaires pour porter ce type de projets peut expliquer cette situation.

## ❖ Des projets majoritairement à visée collective, qui profitent à la population locale

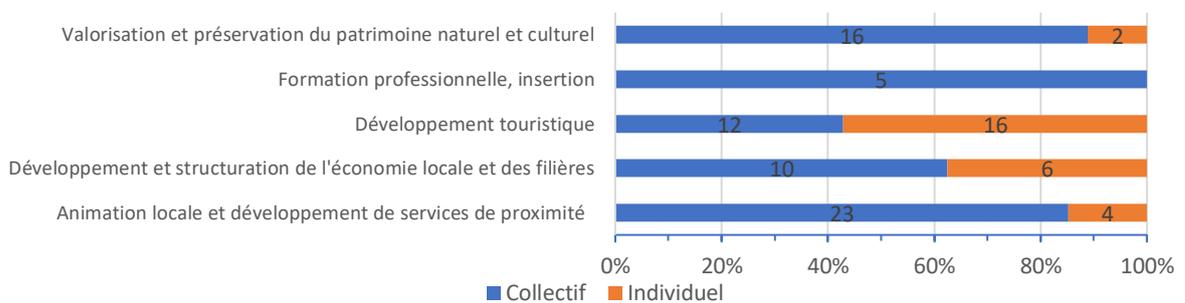
FIGURE 3: VISEE DES PROJETS (COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE) PAR GAL



A l'échelle régionale, près de 70% des projets ont une portée collective, c'est-à-dire qu'ils profitent en premier lieu aux populations locales, ou un groupe au sein de la population locale (par exemple les jeunes). Au contraire, les projets à visée individuelle profitent principalement au porteur de projet, bien qu'ils puissent avoir des retombées indirectes pour les

populations locales. C'est par exemple le cas de la majorité des projets liés au tourisme, qui profitent en premier lieu au porteur qui tire un revenu de l'activité de tourisme. Pour les quatre autres thématiques plus de 60% des projets ont une portée collective (voir Figure 4).

FIGURE 4: VISEE DES PROJETS (COLLECTIVE OU INDIVIDUEL) PAR THEMATIQUE



## ❖ Des projets visant prioritairement les jeunes, en cohérence avec les candidatures des GAL

Les GAL, dans leur stratégie et fiches actions, ont mis en avant des publics prioritaires qu'ils souhaitent cibler dans leur programme. En particulier, les jeunes sont des publics prioritaires pour les cinq GAL, notamment pour les actions portant sur l'animation locale et/ou la formation professionnelle et l'insertion. Dans les faits, de nombreux projets répondent d'une manière satisfaisante à cet enjeu. En effet, parmi les 67 projets déposés lors de l'évaluation à mi-parcours, 17 ont une forte dimension « Jeunesse » (voir la fiche question évaluative PDR 6). Cela comprend des projets portés par des associations de lycéens ou collégiens visant à développer des activités extrascolaires, des projets portés par des associations ou des privés proposant des activités sportives ou culturelles à destination des jeunes, des projets de formation des jeunes et des projets privés qui proposent une activité supplémentaire pour les scolaires, lors de sorties notamment.

L'Agglo'GAL met en avant dans sa fiche action 1 (en lien avec l'animation locale et les services de proximité) le besoin de développer des projets à destination des seniors. A ce jour, aucun projet ciblant les seniors n'a été déposé.

La majorité des GAL (tous sauf l'Agglo'GAL) mettent en avant dans leur candidature ou fiches actions le besoin de cibler en particulier les zones éloignées, isolées ou enclavées pour certaines actions (notamment les actions d'animation et de développement des services proximité). Parmi les projets déposés, plusieurs répondent à cet enjeu et permettent de toucher ces populations. A titre d'exemple, le projet de « réseau de proximité Sud Guyane Entreprendre » dans le GAL du Sud vise à développer l'entrepreneuriat grâce à des formations réalisées sur l'ensemble des communes du territoire. Ces formations sont traduites pour les porteurs de projets ne maîtrisant pas le français, ce qui permet de toucher un public qui n'a généralement pas accès à ce type de services.

Comme expliqué dans la question évaluative PDR.2, le développement des infrastructures et des services publics (indicateur O-15) ne fait pas partie de la stratégie des GAL et donc les projets déposés ne répondent pas à cet objectif. L'indicateur est donc nul.

## 4. CONCLUSIONS

---

A l'échelle de la Guyane, les projets déposés sont portés par une diversité de types de porteurs de projets, comprenant des associations, des entreprises ou des établissements publics. Cependant, des déséquilibres existent entre les différents types de bénéficiaires dans certains GAL (GAL des Savanes et Agglo'GAL).

A l'échelle des cinq GAL, le type de porteurs de projets varie selon la thématique du projet. Notamment, les projets en lien avec l'animation locale, la formation professionnelle ou la valorisation et la préservation du patrimoine sont très majoritairement portés par des établissements publics ou des associations. En particulier, les projets d'animation locale (et développement de services de proximité) présentés sont majoritairement portés par des associations, ce qui répond bien à l'objectif mis en avant dans certains GAL (GAL du Nord-Ouest et GAL des Savanes) d'accompagner et consolider la vie associative.

Au-delà du porteur du projet, les financements LEADER peuvent bénéficier à une part plus large de la population lorsque les projets ont une visée collective, c'est-à-dire lorsqu'il profite en premier lieu aux populations locales, ou un groupe au sein de la population locale (par exemple les jeunes). A l'échelle régionale, près de 70% des projets ont une portée collective. Parmi ces projets, une part significative (17 projets) vise les jeunes, ces derniers étant mis en avant dans les candidatures des cinq GAL comme étant un public à cibler en priorité. Plusieurs projets visent également des territoires éloignés ou isolés dans les GAL du Nord-Ouest, de l'Est, des Savanes et du Sud.